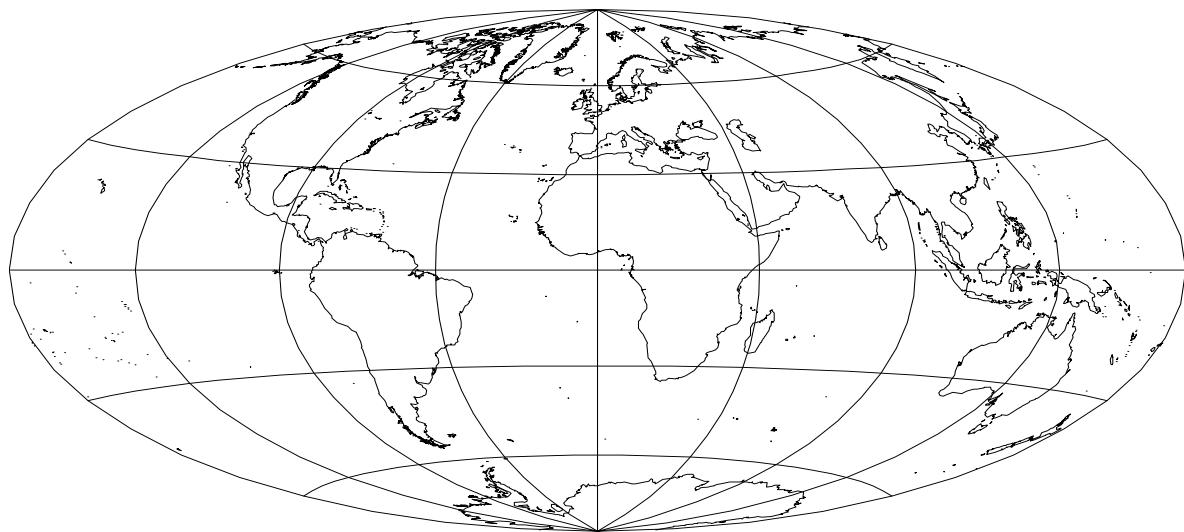




# Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides



## Rapport d'activité 2005

OFPRA

201, rue Carnot  
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex  
[www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant propos .....</b>	2
<b>Constitution du Conseil d'Administration .....</b>	3
<b>I - La demande d'asile .....</b>	4
1. Les réexamens	
2. Les procédures prioritaires	
3. Les mineurs isolés	
4. La demande au sein des divisions géographiques	
5. Evolution et traitement de la demande en provenance des pays d'origine sûrs	
6. La demande d'asile dans les DOM	
<b>II - Activité de l'OFPRA .....</b>	20
1. Les décisions	
2. Les entretiens, stocks et délais de traitement	
3. Les dossiers incomplets et tardifs	
4. Les missions	
5. La Mission de liaison avec le ministère de l'intérieur (MILAMI)	
<b>III - La division de l'asile à la frontière (DAF) .....</b>	25
1. Un ralentissement de la baisse de la demande	
2. Le nombre d'avis d'admission en augmentation	
<b>IV - La protection .....</b>	26
1. Les réfugiés statutaires	
2. Les activités de protection	
<b>V - Activité juridique et internationale .....</b>	28
1. Le contentieux	
2. Les procédures internes	
3. Les affaires européennes et internationales	
4. Les affaires judiciaires, la dactyloscopie et autres échanges avec les préfectures	
<b>VI - Le service de l'accueil et du courrier .....</b>	31
<b>VII - Le service de documentation et des recherches .....</b>	31
1. Les prestations traditionnelles du service : Bilan statistique des recherches et autres produits documentaires	
2. L'impact de la construction européenne sur les activités du service	
<b>VIII - Les moyens .....</b>	33
1. Les ressources humaines	
2. Les actions informatiques	
3. L'activité d'interprétariat	
<b>Conclusion .....</b>	37
<b>Annexes .....</b>	38

### Bilan définitif de la demande d'asile déposée en 2002.

Crédits photos : toutes les photos sont de Benoît SCHAEFFER sauf p.20 Delphine BORDET et p.24 Géraldine MOLLARD.



Siège de l'OFPRA

## AVANT-PROPOS

Après une hausse continue de la demande d'asile en France entre 1996 et 2003, l'année 2004 a été une année de transition marquée par un recul de la demande d'asile globale consécutif, notamment à l'instauration du guichet unique de l'asile devant l'OFPRA. L'année 2005 confirme et accentue cette baisse de la demande d'asile avec un net fléchissement par rapport à l'année précédente, rejoignant ainsi la tendance observée chez la plupart de nos partenaires européens.

En 2005, les Haïtiens ont constitué le premier flux de demandeurs d'asile poursuivant la hausse observée en 2004. Une très grande majorité d'entre eux est concentrée dans le seul département de la Guadeloupe. Cette situation particulière et inédite a conduit l'OFPRA, a mettre en place à partir du mois de janvier 2006 et pour la première fois une antenne décentralisée et permanente en Guadeloupe.

Deux ans après la loi du 10 décembre 2003, le rapport d'activité 2005 permet d'en dresser un bilan d'application. Les premiers résultats obtenus dans le courant de l'année 2004 paraissent confortés par l'activité 2005 : le délai moyen de traitement d'une demande d'asile par l'OFPRA a été divisé par trois entre 2003 et 2005, l'accroissement des procédures prioritaires a pu être géré par l'Office dans le respect des délais fixés par le décret du 14 août 2004. Les garanties d'un examen individuel de qualité sont maintenues, le principe de l'audition systématique des demandeurs d'asile introduit par la loi ayant été pris en compte avec un taux de convocation qui a augmenté de 15 points entre 2003 et 2005.

L'Office, grâce à la mobilisation de ses agents au cours de l'année, a pu atteindre ses objectifs de qualité et de gestion des flux. Il a pu approfondir ses capacités d'analyse et a pu mettre en œuvre certaines questions de doctrine comme le traitement de nouvelles problématiques liées à l'instauration de la protection subsidiaire.

A l'issue de l'année 2005, ce bilan permet de constater une stabilisation de l'activité de l'Office et de conclure à une réforme maîtrisée du droit d'asile. Ce résultat permet de répondre à un des buts essentiels de la réforme : préserver le droit d'asile dans notre pays et limiter son détournement à des fins d'immigration.

Francis GIRAUT

Président du conseil d'administration de l'OFPRA

## **Les membres du conseil d'administration de l'OFPRA**

### **PRESIDENT**

M. Francis GIRAULT Nommé par décret sur proposition du ministre des affaires étrangères

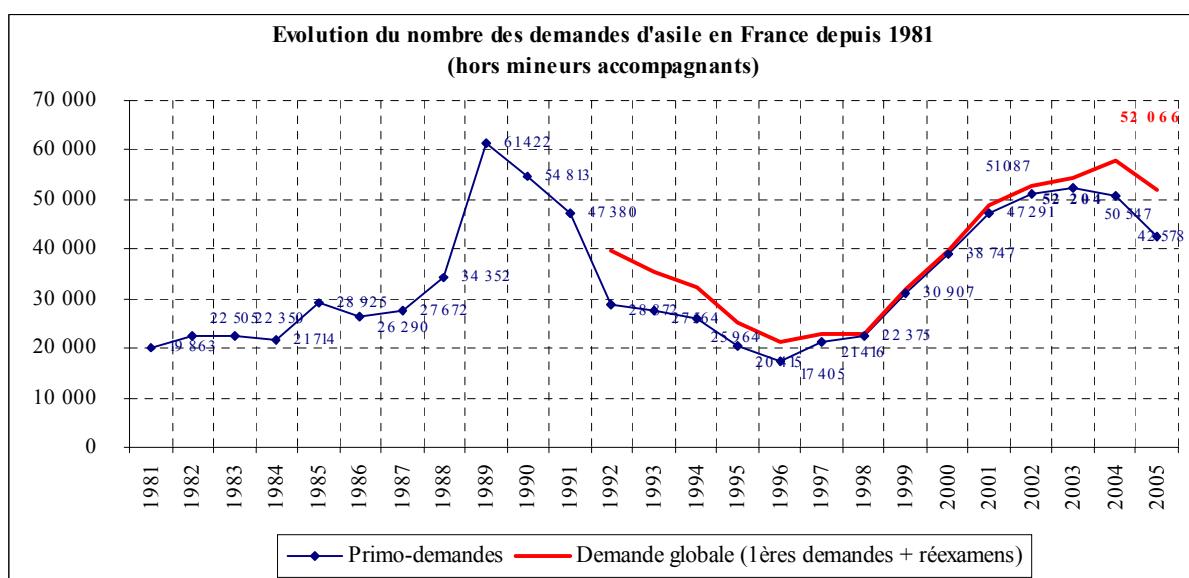
### **MEMBRES**

M. Etienne PINTE	Parlementaire désigné par l'Assemblée nationale
M. Jean René LECERF	Parlementaire désigné par le Sénat
M. François BARRY DELONGCHAMPS	Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France au ministère des affaires étrangères
M. Stéphane FRATACCI	Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur
M. Patrick BUTOR	Directeur de la population et des migrations au ministère des affaires sociales
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL	Directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M. Marc GUILLAUME	Directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice
Mme Sylvie CHARVIN	Représentante élue du personnel de l'Etablissement
M. Mohammed BOUKRY	Représentant du HCR en France
M. Xavier EMMANUELLI	Président du SAMU social
M. Jean-Christophe RUFIN	Président « d'Action contre la faim »
M. Olivier BRACHET	Administrateur de « Forum réfugiés »

Le directeur général de l'Office, M. Jean Loup KUHN-DELFORGE, participe également aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

## I. LA DEMANDE D'ASILE

En 2005, la demande d'asile globale s'élève à 59 221 demandes soit une baisse de 9,7 % par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi la baisse de la demande observée au cours de l'année 2004. Toutefois, cette tendance reflète deux réalités différentes : une chute sensible des premières demandes (-15,8 %) qui passent sous la barre des 50 000 demandes et une hausse de 34,2 % des demandes de réexamen. La progression des demandes de réexamen s'effectue à un rythme moins soutenu qu'en 2004, année qui avait été marquée par un triplement de ces demandes par rapport à 2003.



Malgré la baisse de la demande d'asile globale en 2005, la France demeure comme l'an dernier le premier pays destinataire de demandeurs d'asile. Cependant, à la différence de l'année dernière où la baisse était générale chez nos partenaires européens, 2005 voit une croissance de la demande aux Pays-Bas (+26,3%) ainsi qu'en Belgique (+3,9%).

Pays	2004	2005	évolution 05/04 %
<b>France</b>	<b>65 600</b>	<b>59 220</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Allemagne</b>	50 152	42 910	-14,4%
<b>Grande-Bretagne</b>	40 200	30 460	-24,2%
<b>Autriche</b>	24 680	22 470	-9,0%
<b>Suède</b>	23 160	17 530	-24,3%
<b>Belgique</b>	15 360	15 960	3,9%
<b>Pays-Bas</b>	9 780	12 350	26,3%
<b>Suisse</b>	14 240	10 060	-29,4%

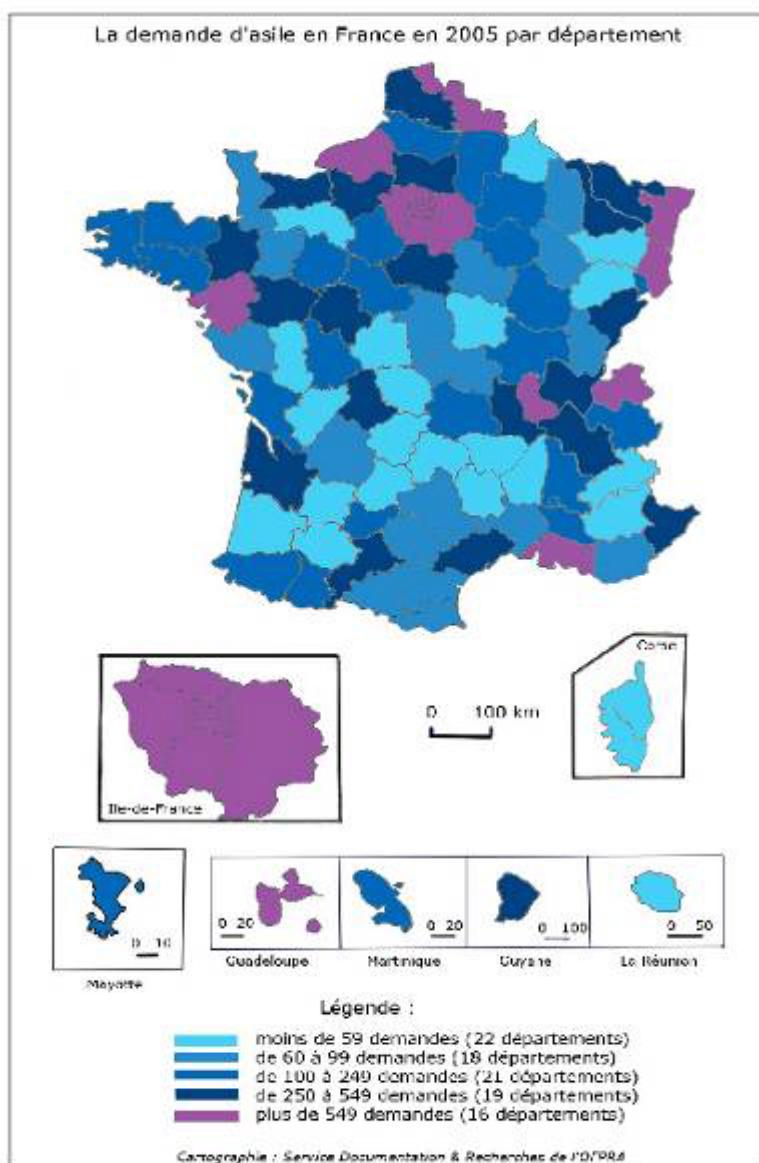
Source : Consultations Intergouvernementales (IGC) total demandes (mineurs et réexamens inclus)

L'analyse de la demande fait apparaître trois éléments relativement nouveaux :

- **une augmentation importante de la demande d'asile haïtienne** (+ 61,5 %) essentiellement localisée en Guadeloupe. Cette situation inédite masque une chute sensible des nouvelles demandes déposées en métropole. Si l'on ne prend en compte que les premières demandes sur le territoire métropolitain entre 2004 et 2005, la baisse est alors de 21 %.

- **une féminisation progressive de la demande d'asile depuis 2001** : 29,6 % de la demande en 2001 pour 34,6 % en 2005. Cette progression est plus sensible à partir de 2004 et peut être rapprochée de l'instauration de la protection subsidiaire.

- **la répartition des demandeurs d'asile par département de résidence** a vu émerger en 2005 les **DOM** qui sont devenus, à la suite de la forte hausse de la demande haïtienne en Guadeloupe, la troisième région d'accueil des demandeurs d'asile (9,9 % du total), derrière la région **Ile de France** (41,7 %) et la région **Rhône-Alpes** (11,6 %), et devant la région **PACA** (5,1 %).



La baisse des demandes présentées à Paris amorcée en 2001 s'est encore accentuée : Paris regroupe désormais 16 % des demandeurs d'asile tandis qu'elle en comptait 40 % en 2000 et encore près de 20 % en 2004 (cf. annexe VIII). Sachant que la Préfecture de police reçoit à elle seule 95% des demandeurs d'asile de nationalité chinoise, la baisse importante de cette demande entre 2004 et 2005 (-38,4 %) peut expliquer pour une part cette chute de la part de la capitale dans la répartition de la demande d'asile sur le territoire.

Un nouvel élément d'appréciation de la répartition géographique des demandeurs d'asile peut être obtenu en calculant le quotient de demandeurs d'asile par rapport à la population des régions (*population recensée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2005*). Ce quotient donne le nombre de demandeurs d'asile pour 10 000 habitants : les 4 régions pour lesquelles ce quotient est le plus élevé sont la région Ile-de-France (15,6 demandeurs pour 10 000 habitants), la région Rhône-Alpes (8,3), la région Alsace (7,5) et la région Haute-Normandie (6,9) (cf. annexe IX). La situation particulière de la Guadeloupe en raison de la demande d'asile haïtienne donne un quotient de 79,7 demandeurs d'asile pour 10 000 habitants.

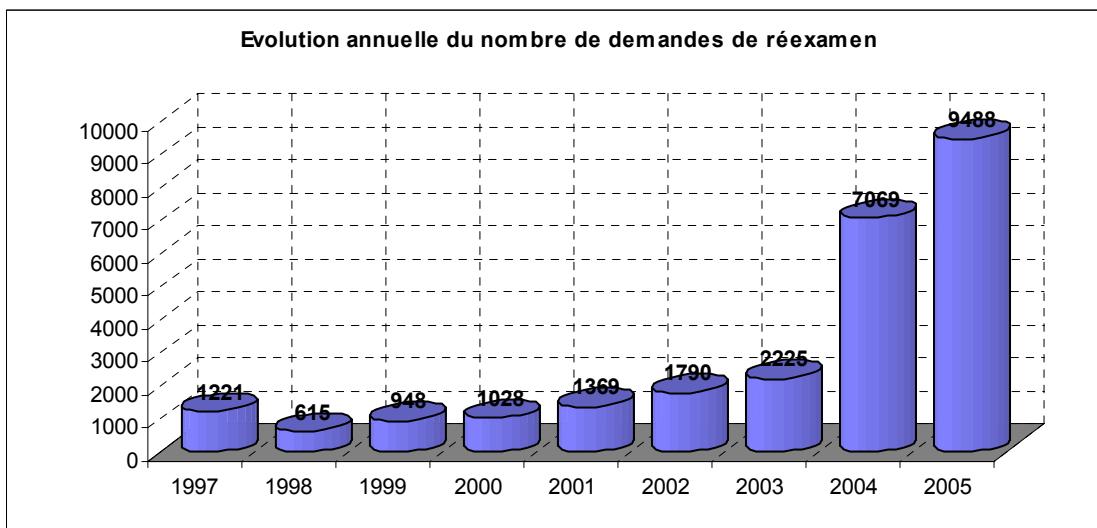
Une étude de la répartition des demandeurs d'asile par origine géographique dans les régions françaises permet de distinguer trois situations : la demande d'asile en provenance du continent européen (y compris la Turquie) est essentiellement concentrée dans les régions de l'Est et du Sud (Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes et PACA), la demande d'asile africaine est majoritaire dans les régions du Nord-Ouest (Nord Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Centre et Pays de la Loire), les demandes asiatiques et américaines étant principalement concentrées en Ile-de-France (cf. annexe X).



Enregistrement d'une demande d'asile

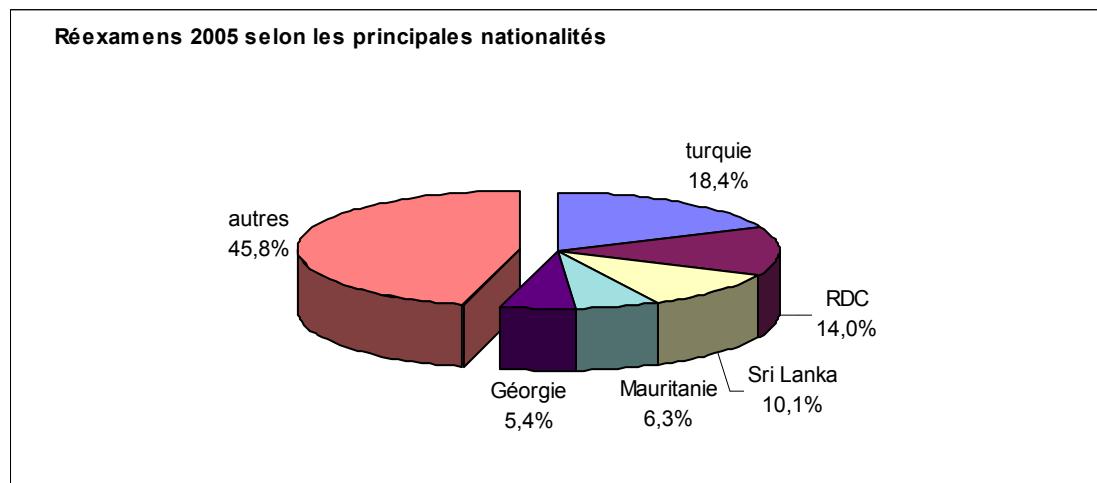
### I.1. - Les réexamens.

Avec 9 488 demandes enregistrées en 2005, la progression des réexamens s'est effectuée à un rythme moins soutenu (+ 34 %) qu'en 2004, année qui s'était caractérisée par un triplement de cette demande par rapport à 2003. Cependant, il convient de noter que près des  $\frac{3}{4}$  de ces demandes (72 %) ont été déposées en procédure prioritaire.



Comme en 2004, les principales nationalités sont par ordre décroissant : la Turquie, la République démocratique du Congo, le Sri Lanka, la Mauritanie et la Géorgie, cinq nationalités qui se partagent plus de la moitié des demandes de réexamen (54 %).

Cette poursuite de la hausse des demandes de réexamen peut s'expliquer en partie par le nombre accru de décisions prises par la Commission des recours des réfugiés au cours de l'année 2005, un certain nombre de déboutés ayant recours de façon systématique à la demande de réexamen. Par ailleurs, les nouveaux objectifs fixés aux préfectures en termes d'éloignement des étrangers en situation irrégulière ont sans doute incité certains déboutés, par crainte d'une mesure de reconduite à la frontière, à déposer une demande de réexamen. L'augmentation de 43 % des demandes de réexamen en procédure prioritaire avec un placement en centre de rétention administrative en est une illustration.

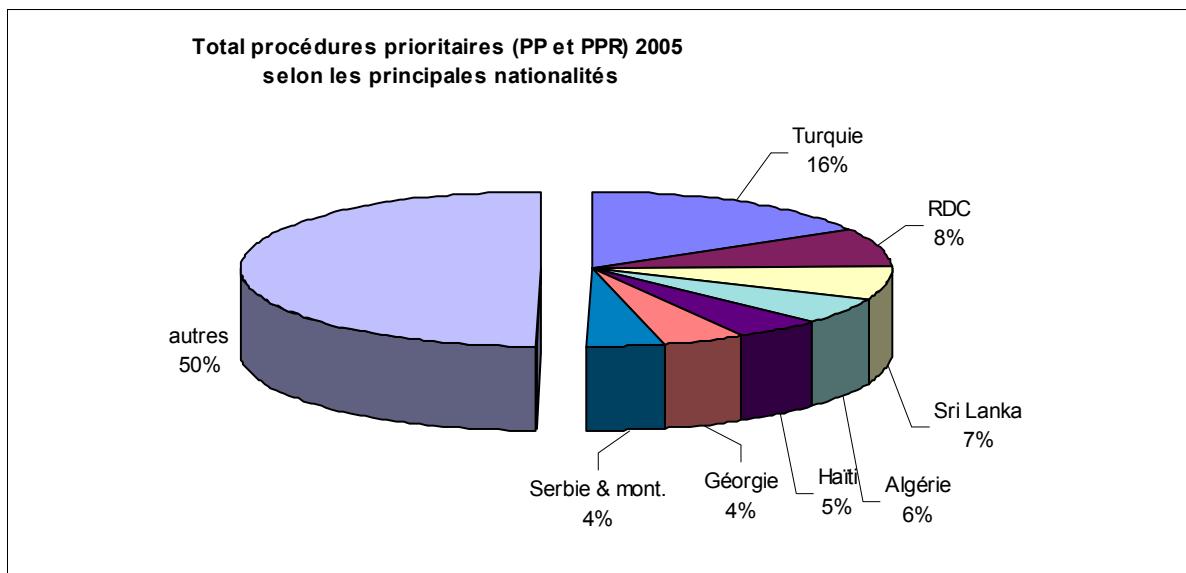


## I.2. - Les procédures prioritaires.

L'Office a été saisi en 2005 de 12.056 demandes et réexamens en procédure prioritaire, soit 23 % du total, contre 16 % en 2004, ce qui représente une hausse de 30 % explicable par la multiplication des réexamens, 56 % des procédures prioritaires se rapportant à des demandes de réexamen. Par ailleurs, la mise en application de la liste des pays d'origine sûrs, à compter de juillet 2005, a également contribué à la hausse du nombre de procédures prioritaires.

Près de 17 % des demandes placées en procédure prioritaire sont présentées en rétention (30 % pour les premières demandes et 7 % pour les réexamens).

Les principales nationalités concernées sont en première demande : la Turquie (613), l'Algérie (560), Haïti (388), la Bosnie-Herzégovine (338), la Serbie (291), la Moldavie (209), la Roumanie (186) et la Géorgie (184). En réexamen : la Turquie (1 366), la RDC (821), le Sri Lanka (754), la Mauritanie (446) et le Bangladesh (412).



Le taux de convocation des PP sur 1ère demande (par opposition aux PP sur réexamen) qui était de 34 % sur le dernier trimestre 2004, est de 60 % en 2005. Il est de 12 % pour les PP sur réexamen. La croissance du nombre de convocations en procédure prioritaire, compte tenu des délais fixés à l'Office par le décret du 14 août 2004, nécessite une organisation particulière et rend difficile une gestion prévisionnelle d'activité.

Le taux d'accord sur procédure prioritaire est faible : 2,2 % (4,4 % en 1ère demande et 0,7 % en réexamen). Le taux d'accord sur procédure prioritaire avec rétention s'élève à 2 %, la quasi-totalité (95 %) des accords de ce type concernant des 1ères demandes.

Conformément aux délais fixés par le décret du 14 août 2004, environ 70 % des procédures prioritaires sur premières demandes ont été traitées en 2005 en 15 jours ou moins lorsque l'intéressé n'était pas en rétention (délai réglementaire : 15 jours), et en 4 jours ou moins (délai réglementaire : 4 jours) lorsqu'il l'était.

Enfin, en cas de réexamen, 96 % des procédures prioritaires sur réexamen hors rétention sont traitées en 15 jours ou moins et environ 90 % des réexamens en rétention le sont en 4 jours ou moins.

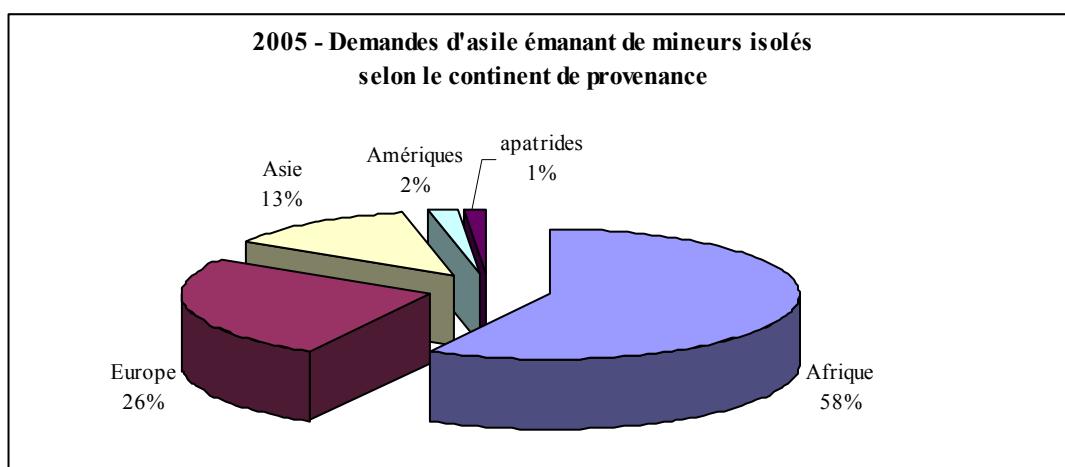
### I.3. - Les mineurs isolés.

La part des mineurs isolés dans la demande d'asile qui ne cessait de croître ces dernières années, s'est effondrée en 2005 avec seulement 735 demandes enregistrées, contre 1.221 en 2004 (- 40%).

Pour autant, la structure par nationalité de ces mineurs est demeurée inchangée par rapport à 2004: la grande majorité d'entre eux proviennent du continent africain (58%), essentiellement originaires de la République démocratique du Congo (168) et de l'Angola (76). Les autres nationalités concernées sont par ordre décroissant : la Turquie (39), le Sri Lanka (36), la Guinée Conakry (33), la Moldavie (33) et la Russie (29). On relève un net recul du Congo Brazzaville (10<sup>ème</sup> position avec 20 demandes / 5<sup>ème</sup> en 2004) et de l'Albanie (16<sup>ème</sup> position avec 12 demandes / 6<sup>ème</sup> en 2004).

Un tiers d'entre eux sont des femmes et 5,4% seulement sont âgés de moins de seize ans.

Les mineurs isolés font l'objet d'une audition systématique. Leur taux d'admission en 2005 est de 20,3% et de 45,2% en comptant les décisions d'annulation de la C.R.R. 43 d'entre eux ont été admis au bénéfice de la protection subsidiaire.



Le nombre de demandes d'asile émanant de mineurs isolés examinées à la frontière s'élève en 2005 à 167, contre 231 en 2004, soit une diminution de 27,7 %.

21 demandes ont abouti à un avis d'admission, soit un taux d'admission pour les mineurs isolés de 12,6 %. Comme pour l'année précédente, le pourcentage d'avis d'admission au titre de l'asile relatif aux demandes émanant de mineurs isolés est très nettement inférieur (12,6 %) au taux global (22,2 %).

Et comme pour l'année précédente, différents facteurs se conjuguent, s'articulent ou se cumulent, pour expliquer la faiblesse du nombre d'avis positifs rendus concernant cette population particulière. Ainsi, la plupart des « mineurs isolés » sollicitant l'asile à la frontière, démunis de documents d'identité, se prévalent d'une nationalité qui, d'évidence, n'est pas la leur (c'est notamment le cas des Palestiniens, qui constituent à eux seuls 16,8 % de ces mineurs). D'autre part, rares sont ceux apparentés à un réfugié statutaire, tandis qu'augmente parallèlement le nombre de ceux venus, non pour des raisons de sécurité mais pour rejoindre un parent simple résident en France, voire dans un autre pays européen, ou encore en situation irrégulière sur le territoire français (cas par exemple de la plupart des mineurs ressortissants de la RDC, qui représentent 11,4 % des mineurs isolés).

## **I.4. – La demande au sein des divisions géographiques.**

### **I.4.1.- Division Asie**

A noter que la division instruit également depuis l'été 2005 les demandes des ressortissants arméniens, azerbaïdjanais et géorgiens.

La demande d'asile en provenance des pays d'Asie demeure stable par le nombre et par la composition. Hors mineurs accompagnants, la division a été saisie de 10.944 demandes.

La République populaire de Chine, Sri Lanka, le Bangladesh, le Pakistan, l'Inde et la Mongolie constituent toujours les six principaux flux de demandes. L'inscription de l'Inde et de la Mongolie sur la liste des pays d'origine sûrs, en 2005, s'est traduite par une diminution significative de la demande en provenance de ces deux pays. Une fois encore, on note que la répartition des demandeurs d'Asie et les problématiques de fond qu'ils évoquent s'inscrivent dans la continuité et la constance, les modifications du « paysage » politique n'ayant en effet que peu d'incidence sur la toile de fond de cette demande.

#### ***. République Populaire de Chine***

Les lieux de provenance des demandeurs et la typologie des demandes demeurent inchangés. Le taux de présentation en entretien est toujours très marginal.

Les allégations de persécution ou de crainte de persécution sont toujours aussi inconsistantes que stéréotypées.



Officiers de protection de la division Asie

La provenance est inchangée (Fujian, Guangdong, Zhejiang) et les demandes font toujours référence, pour l'essentiel :

- au militantisme au sein d'organisations politiques, militantes, syndicales, d'opposition au Parti communiste.

- à la corruption généralisée de l'appareil d'Etat et des autorités administratives à l'échelon local, au racket et aux extorsions exercées à l'encontre des populations par les cadres locaux du Parti.

- à des craintes de persécution de nature confessionnelle en rapport avec la pratique du culte catholique, du bouddhisme et du Falun Gong.

#### ***. Sri Lanka***

Hors mineurs accompagnants, la division a été saisie de 2.853 demandes, soit une augmentation de 11,3% par rapport à l'exercice 2005.

Les demandeurs, très majoritairement d'ethnie tamoule, invoquent toujours la violence et les craintes de persécution ou de mauvais traitements, de la part des autorités aussi bien que de l'organisation LTTE. Ils font référence à des arrestations, des détentions et des sévices imputables notamment à l'aide logistique, alimentaire et sanitaire qu'eux-mêmes ou des proches auraient ou seraient soupçonnés à tort d'avoir apporté aux combattants de l'organisation séparatiste tamoule.

Un certain nombre de demandes reflète la persistance des violations des droits de l'homme de la part du LTTE.

La demande tamoule présente toujours l'image d'un pays confronté à une violence politique et institutionnelle endémique.

#### *. Pakistan*

La demande fait toujours référence, de manière incidente, à des liens avec des mouvements extrémistes, aux affrontements traditionnels entre partisans et militants du P.P.P. (Parti du peuple pakistanais) et de la P.M.L. (Ligue musulmane du Pakistan), à des conflits claniques ou familiaux, et à des persécutions du fait de l'appartenance à la communauté chiite.

Le déclin des demandes émanant de chrétiens pakistanais et de membres de la « secte » Ahmadi, amorcé depuis 2003, se confirme en 2005.

#### *. Inde*

En termes de « profil », la division n'enregistre pas de modification significative de la demande, et confirme une fois encore l'existence marginale de requêtes qui font référence aux conflits et affrontements entre hindous et musulmans.

Les demandeurs indiens mentionnent toujours leur appartenance à la communauté sikhe et leur militantisme au sein d'organisations traditionnellement connues telles que la « All India sikh students federation » (Fédération panindienne des étudiants sikhs), invoquant à cette occasion des problématiques qui ne sont plus guère d'actualité.

L'inscription de l'Inde sur la liste des « pays d'origine sûrs » a en revanche notablement modifié le flux : sur 548 demandes, hors mineurs accompagnants, 384 ont été enregistrées dans le courant du premier semestre et seulement 164 sur la période juillet-décembre 2005.

#### *. Bangladesh*

La demande bangladaise se réfère toujours, avec autant de systématisme que d'inconsistance, à des problématiques bien identifiées :

- militantisme dans un parti d'opposition au régime en place, impliquant des arrestations arbitraires et l'implication des demandeurs dans des affaires judiciaires montées de toutes pièces.

- appartenance à la communauté biharie. On rappellera que les entretiens menés à l'Office ont démontré de longue date que les demandeurs prétendentument biharis sont, dans la très grande majorité des cas, des Bengalis qui tentent de se rattacher à une problématique de persécutions liées à l'origine ethnique et à des activités militantes au sein du S.P.G.R.C.

- appartenance alléguée à la communauté bouddhiste des Barua. La division note que cette demande est en augmentation, et qu'elle tend à supplanter la demande tribale traditionnelle, en voie d'extinction.

### *. Mongolie*

Identifiée en 2004 comme une demande émergente, avec 542 premières demandes déposées, la demande d'asile émanant de ressortissants de Mongolie a connu une réelle décrue en 2005, après l'inscription de la Mongolie sur la liste des pays d'origine sûrs. Sur 454 demandes, hors mineurs accompagnants, 287 ont été enregistrées au cours du premier semestre et 167 pour la période juillet-décembre 2005.

La typologie de la demande est en revanche inchangée :

- persécutions ou craintes de persécutions de la part de groupes ou d'éléments mafieux, agissant indépendamment ou en collusion avec des responsables politiques locaux ou nationaux, le plus souvent suite à la révélation ou à la découverte par le demandeur d'asile des agissements de ces derniers.

- allégations de persécutions du fait d'un militantisme dans les rangs des partis de la mouvance « démocratique ».

- persécutions ou craintes de persécutions en raison de démêlés avec l'administration mongole et/ou la famille de demandeurs en raison d'une union mixte.

### *. Géorgie*

La demande se constitue autour de problématiques politiques, ethniques et confessionnelles.

Les demandes à profil politique ne sont pas très nombreuses mais se fondent essentiellement sur des problématiques de minorités ethniques : elles concernent des personnes d'origine mixte ou des Géorgiens ayant épousé un membre de ces minorités, et notamment des personnes issues des régions séparatistes d'Abkhazie, d'Ossétie du sud ou d'Adjarie.

Quelques demandes émanent de personnes revendiquant un profil de combattant en faveur de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie, tandis que d'autres disent avoir été impliquées contre leur volonté dans ces conflits, ou évoquent leur refus de combattre, voire leur désertion.

La demande à caractère ethnique compte également quelques personnes d'origine ethnique russe ou ayant collaboré avec les forces militaires russes en Géorgie, et qui disent avoir eu des difficultés avec la population et/ou les autorités géorgiennes.

Enfin, la division enregistre des demandes émanant de membres de minorités religieuses tels que les Yézides et les Témoins de Jéhovah.

### *. Arménie et Azerbaïdjan*

Il s'agit, dans la majorité des cas, de demandes émanant de personnes d'origine ethnique mixte, azéro-arménienne, et de couples mixtes qui invoquent l'impossibilité de vivre en Arménie aussi bien qu'en Azerbaïdjan. De nombreux demandeurs affirment avoir quitté leur pays pour fuir le conflit et le nettoyage ethnique, et avoir résidé en Russie, où ils auraient été contraints de vivre dans l'illégalité du fait de l'impossibilité de régulariser leur situation.

La division est par ailleurs saisie de demandes d'Arméniens du Haut Karabakh, qui invoquent des persécutions de la part des autorités de la république autoproclamée.

D'autres demandes se réfèrent à des persécutions liées à l'appartenance à une minorité religieuse : Yézides, Témoins de Jéhovah d'Arménie.

Les profils politiques, peu nombreux, concernent des militants de divers partis azerbaïdjanais d'opposition, et notamment du parti Musavat.

#### ***I.4.2. - Division Afrique***

La division Afrique a enregistré 13.051 demandes d'asile (hors mineurs accompagnants), dont 2.854 réexamens, soit une baisse de 11,6 % par rapport à l'année précédente.

Les premières demandes sont en baisse de 19,5 % tandis que les réexamens augmentent de près de 32 %.

Les principaux flux émanent toujours des mêmes pays de provenance et représentent toujours 65 % de l'ensemble des demandes enregistrées par la division, mais leur ordre d'importance change par rapport à l'année 2004 : la République démocratique du Congo (3.887), la République du Congo (1.381), la Guinée (1.205), le Nigeria (1.159), et la Côte d'Ivoire (1.154).

##### ***. République Démocratique du Congo.***

Les demandes provenant des ressortissants de ce pays sont en baisse constante depuis l'année 2003. Elle diminuent cette année de 10 % mais demeurent toujours le flux principal (30 % de la demande globale de la division et le cinquième pays pour l'ensemble des demandes enregistrées par l'office).

Les demandes d'asile sont déposées essentiellement par des personnes résidant à Kinshasa, militants de partis d'opposition (notamment de l'UDPS et du PALU), membres d'ONG et de la Société civile.

Quelques demandes concernent des ressortissants de l'Est (notamment des deux Kivu). Elles ont pour caractéristique d'être déposées principalement par des personnes résidant sur le territoire de Mayotte. Les demandeurs évoquent des violences faites aux civils, le plus souvent pour des motifs ethniques, de la part des différentes factions armées.

Il est à noter que près de 40 % des mineurs isolés africains sont congolais de la RDC et qu'ils représentent 22 % de l'ensemble des demandes d'asile des mineurs isolés enregistrées par l'Office. Ils se disent enfants de personnes accusées de complicité dans l'assassinat de L.D.Kabila, enfants des rues et/ou de militaires de l'ancien régime et/ou ayant rejoint la rébellion.

### *. République du Congo*

Bien qu'en baisse de 12 % par rapport à 2004, cette demande passe de la troisième à la deuxième place en ordre d'importance. De nature politique la demande émane de personnes déplacées pendant les conflits 1998/1999/2000 et qui pour certaines ont résidé dans un pays tiers avant de rejoindre la France, de miliciens, de militants de partis d'opposition, en particulier du MCDDI (récits souvent stéréotypés) et de personnes mettant en avant la gravité des persécutions subies en 1997 et 1998, notamment des femmes

### *. Guinée*

En hausse depuis 2004, la demande en provenance de ce pays progresse cette année de 16 %. Elle reflète une situation politique et économique fortement dégradée.

A côté de problématiques classiques d'engagement dans des partis politiques et/ou dans des organisations syndicales ou étudiantes, se confirme l'émergence de demandes d'asile déposées par des femmes victimes de mariages forcés et/ou de mutilations génitales.

### *. Côte d'Ivoire*

En hausse de 8 %, elle émane toujours en majorité de ressortissants résidant en zone gouvernementale qui invoquent des persécutions dues à leurs origines ethniques du nord (dioula, sénoufo, malinké, mossi) et/ou à leur engagement au sein d'un parti d'opposition (RDR notamment). Quelques demandes ont également été déposées par des personnes se déclarant appartenir aux Forces Nouvelles et invoquant des craintes de la part de membres de leur parti.

### *. Nigeria*

La demande nigériane, en baisse de près de 30 % par rapport à 2004, passe du deuxième au cinquième rang. Elle concerne une majorité de femmes. Les faits invoqués sont liés à des mariages forcés, à des pratiques coutumières ou religieuses.

Sont également invoquées par des chrétiens des persécutions à l'occasion d'émeutes ou pour des entorses commises à l'application de la loi islamique. Enfin sont mentionnés des engagements au sein de structures de défense des intérêts communautaires, notamment dans les régions pétrolifères du delta du fleuve (demande principalement masculine).

En somme, l'année 2005 a vu parallèlement aux problématiques politiques classiques relevant de la Convention de Genève, **l'émergence d'une demande d'asile féminine** se référant aux pratiques de l'excision, des mariages forcés, de la prostitution et la constitution de nouveaux groupes sociaux (albinos, homosexuels).

Cette évolution fait suite à la possibilité pour l'OFPRA d'accorder la protection subsidiaire en application de la loi du 10 décembre 2003.

### ***I.4.3. - Division Europe***

La division Europe a reçu, en 2005, 15.651 dossiers (hors mineurs accompagnants), ce qui représente environ 30 % des demandes totales de l'Office, 31 % en première demande (13.071) et 27% en réexamen (2.580).

Certaines comparaisons avec les années précédentes sont difficiles à établir en raison de changements internes intervenus dans la répartition des flux. La division a traité cette année 11 % des dossiers algériens, 39 % des dossiers caucasiens, (ces nationalités étant, depuis juin 2005, attribuées respectivement aux divisions Amériques-Maghreb et Asie) ainsi que 49 % des demandes turques.

#### ***. Turquie***

Cette demande baisse pour la seconde année consécutive mais dans une proportion moindre qu'en 2004 (-12 %, avec 5.356 dossiers). Elle a, en deux ans, pratiquement été divisée par deux et émane toujours à plus de 80 % de Kurdes. La volonté de rapprochement avec l'UE, l'amélioration de la situation des droits de l'homme ainsi qu'une situation économique meilleure, peuvent expliquer cette évolution liée également, semble-t-il, à la réduction de nos délais de traitement. Il convient néanmoins d'observer l'émergence de problématiques nouvelles dont celles des mariages imposés et de la vendetta.



Etude d'un dossier à la division Europe

#### ***. Russie***

En baisse de 3 % (2.309 cas), il s'agit essentiellement de demandeurs tchétchènes qui fuient le conflit persistant et la situation humanitaire catastrophique. Ils gagnent généralement la France après un long transit sur une partie du territoire russe, dans un autre pays de la CEI, voire dans un pays de l'Union Européenne, ce qui explique le nombre notable de procédures Dublin, pouvant retarder les délais d'instruction.

#### ***. Ukraine***

La demande en provenance de ce pays accuse une baisse de 35 %, particulièrement sensible à compter du mois d'août, qui peut s'expliquer par l'inscription de l'Ukraine sur la liste des pays d'origine sûrs. Le nombre de dossiers déposés mensuellement n'est plus, au cours du dernier trimestre 2005, que de 13.

#### ***. Moldavie***

Les demandes s'appuient essentiellement sur des motifs politiques très rarement avérés. Particulièrement forte jusqu'en juin, la demande s'est ensuite littéralement effondrée puisque seuls 22 % des dossiers ont été déposés entre juillet et décembre contre 78 % au cours des six premiers mois de l'année. Il semble que cette tendance soudaine soit due à la rapidité avec laquelle les dossiers moldaves, dont beaucoup concernaient apparemment des Roumains, ont été traités par la division, souvent après des convocations auxquelles les intéressés ne se présentaient pas.

### *. Serbie-Monténégro*

En hausse constante, elle représente la seule nationalité importante dans ce cas (+ 8 % avec 2.887 dossiers). L'augmentation de cette demande, composée aux 4/5èmes de personnes supposées originaires du Kosovo, et notamment de Roms, s'explique en partie par la persistance de tensions communautaires et par l'incertitude concernant l'avenir de cette province sous contrôle international.

### *. Bosnie-Herzégovine*

Relativement stable autour des 200 demandes mensuelles pendant les 5 premiers mois de l'année, la demande bosniaque a ensuite continuellement décrue pour atteindre une moyenne de 40 dossiers au cours des trois derniers mois de l'année. Au total, elle baisse de près de 18% avec 1.727 dossiers. Là encore, l'inscription de la Bosnie sur la liste des pays d'origine sûr et le traitement des dossiers selon la procédure prioritaire semblent avoir joué un rôle important. Les conclusions d'une mission de 15 jours sur place, à la fin du mois de mai, ont conduit à la réévaluation de la position de l'Office et à une baisse conséquente du taux d'admission.

Après des évolutions contrastées au cours de ces dernières années, la demande en provenance de **Macédoine** baisse de 24 % et atteint 187 cas. Elle émane essentiellement de Roms.

Les demandes en provenance des **pays du Proche et du Moyen-Orient** baissent de 10 % et totalisent 251 dossiers (pour 8 pays représentés), contre 277 en 2005.

Les demandes irakienne (129) et palestinienne (60) représentent à elles seules près des 3/4 de ce total et la demande syrienne (32) accuse une chute de 40 %.

Enfin, la demande de reconnaissance du **statut d'apatriide** a augmenté pour la 6ème année consécutive, atteignant 259 nouveaux dossiers (+ 31 %).

Ces demandes concernent de moins en moins des communautés spécifiques et de plus en plus souvent des problématiques individuelles. On note également la persistance d'un nombre d'enfants apatrides en bas âge, ainsi que de personnes en possession d'un titre de séjour en France mais qui, dépourvues de nationalité, sont invitées par les services préfectoraux à s'adresser à l'Office.

L'essentiel de la demande émane toujours du continent européen (64 %) puis de l'Asie (24 %) et de l'Afrique (12 %).

#### **I.4.4. - Division Amériques-Maghreb**

La division Amériques–Maghreb est organisée autour de trois zones géographiques : les Amériques, l’Afrique du nord (y compris la Mauritanie) et les pays de la Corne de l’Afrique (auxquels s’ajoute le Soudan). Cette division assure également le traitement en partage de la demande turque avec la division Europe.

Les trois principaux flux concernent Haïti (5.223 demandes dont 75 % ont été déposées dans les départements français d’Amérique), l’Algérie avec 1.925 demandes (la division assurant depuis le milieu de l’année la totalité du traitement de ces dossiers) et la Mauritanie, dont la demande, qui connaît une baisse régulière depuis 2 ans, a atteint le chiffre de 1.643.

##### ***. Algérie***

Après l’augmentation constatée en 2004 par suite du report des demandes précédemment déposées au titre de l’asile territorial, la demande algérienne connaît une baisse sensible et régulière depuis juillet.

Elle présente cependant toujours une problématique largement sécuritaire et secondairement politique. Les différents profils de la demande algérienne sont les suivants :

- civils se disant victimes d’extorsion de fonds ou d’attaques par un groupe islamique armé ;
- militants de la cause kabyle ;
- convertis au christianisme ;
- membres des forces de sécurité, invoquant des craintes à l’égard des groupes armés qu’ils combattent ;
- les femmes se référant à des pressions en raison de leur mode de vie occidentalisé, au mariage forcé ou se déclarant victimes de violences conjugales.

##### ***. Mauritanie***

Le coup d’Etat en août 2005 a mis fin au régime autoritaire du président en place depuis 1984, mais des structures démocratiques n’ont pas encore été instaurées : il est prématué d’en tirer les conséquences sur l’évolution de la demande d’asile.

Cette demande reste constituée en très grande majorité par des personnes d’origine négro-africaines, Peuls ou Soninkés qui invoquent :

- l’expulsion au Sénégal en 1989 ou 1990 et une vie qui s’est poursuivie dans ce pays depuis lors. Le motif invoqué au départ du Sénégal est la fin de la protection dont ils jouissaient auparavant ;
- un retour en Mauritanie difficile après plusieurs années de vie au Sénégal et des persécutions liées aux tentatives de récupération des biens confisqués ;

- la problématique de l'esclavage ;
- l'invocation de confiscation de terre par des Maures appuyés par les autorités ;
- un militantisme politique ou associatif dans les domaines culturel et de défense des droits de l'homme.

#### *. Soudan*

Le conflit du Darfour continue à dominer dans les demandes soudanaises qui sont présentées par :

- des personnes se disant d'ethnie africaine (Zaghawa en majorité, Fur, Massalit, Tunjur, Berti, Dajou ...), qui ont fui les massacres ou ont été accusées de soutenir la rébellion ;
- des personnes se réclamant de tribus arabes et disant fuir l'enrôlement forcé dans les milices Janjawids ;
- des intellectuels, des étudiants et des militants politiques ou ayant eu une action humanitaire.

#### *. Haïti*

La demande haïtienne présentée sur fonds de violence et d'insécurité générale, se caractérise par l'incapacité des autorités à offrir une protection à ses ressortissants. Dans ce contexte les principaux profils des demandeurs sont les suivants :

- les victimes de cette situation de violence généralisée constituent une part de plus en plus importante de la demande : les commerçants soumis au racket, les personnes enlevées et séquestrées, celles qui ont vu des membres de leur famille tués, les agents de sécurité, les personnes expropriées et les témoins d'exaction ;
- les militants politiques ou associatifs (dont font partie les élus et militants du Parti Lavalas de l'ancien Président Aristide), ainsi que les étudiants et les journalistes ;
- les fonctionnaires et agents de l'ancien régime du Président Aristide (policiers, magistrats notamment) ;
- les acteurs impliqués dans les actes de violence et agissant pour le compte du parti Lavalas : Chimères, gardes du corps, agents de sécurité, miliciens et policiers.

## I.5. - Evolution et traitement de la demande en provenance des pays d'origine sûrs

Lors de sa séance du 30 juin 2005, le conseil d'administration de l'OFPRA, conformément à l'article L.722-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, a adopté une liste nationale de douze pays d'origine sûrs : le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Cap Vert, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, le Mali, Maurice, la Mongolie, le Sénégal et l'Ukraine. Cette liste est le résultat d'un travail attentif auquel ont été associées nos ambassades à l'étranger ainsi que les directions compétentes du ministère des affaires étrangères. Elle tient compte également des différents rapports du Haut Commissariat aux Réfugiés ainsi que ceux de plusieurs organisations non gouvernementales internationalement reconnues (Amnesty International, Human Rights Watch, Reporters sans frontières). Les demandes d'asile présentées par les ressortissants d'un pays inscrit sur la liste des pays d'origine sûrs sont traitées selon la procédure prioritaire mais le principe de l'examen individuel de la demande reste garanti.

A l'issue du second semestre 2005, un premier bilan peut être tiré de l'application de cette nouvelle mesure.

En premier lieu, il convient d'observer une baisse de la demande toutes nationalités confondues. En juin 2005, la demande d'asile en provenances des pays d'origine sûrs représentait 11,4 % de la demande globale ; en décembre, elle n'en représente plus que 3,8 %. Cette tendance à la baisse a été particulièrement sensible pour la Bosnie-Herzégovine, la Mongolie et l'Ukraine.

Par ailleurs, la mise en œuvre par les préfectures des conséquences de l'adoption de cette liste semble avoir été assez rapide puisque pour l'ensemble de ces douze pays, le taux de placement en procédure prioritaire qui était de 4,8 % en juin, a atteint 80 % dès le mois de septembre.

Le traitement des demandes d'asile en provenance des pays d'origine sûrs ne semble pas avoir pâti de l'adoption de cette liste. Les garanties de traitement consacrées par le principe de l'examen individuel du dossier ont été entièrement respectées par l'OFPRA. En effet, le taux moyen de convocation pour ces nationalités se maintient à un niveau élevé de 64 % entre juillet et décembre. Quant aux taux d'admission de l'Office, il était respectivement de 4,9 % en juin et de 3,8 % en décembre. Ils ne semblent donc pas avoir été affectés par l'entrée en vigueur de la liste des pays d'origine sûrs.

## I.6. - La demande d'asile dans les DOM

### I.6.1. - Les Antilles

1ères demandes D.O.M.	4 223
dont Guadeloupe (971)	3 611
Martinique (972)	131
Guyane (973)	280
Réunion (974)	2
Mayotte (976)	199

*Données hors mineurs accompagnants*

L'année 2005 a vu une croissance très forte de la demande d'asile dans les trois départements français d'Amérique (augmentation de 121 % entre 2004 et 2005, passant de 1.820 demandes à 4.022). La demande d'asile haïtienne dans les Antilles s'élève à 3.799 dossiers (premières demandes) dont 92 % en Guadeloupe, 4,5 % en Guyane et 3,5 % en Martinique.

Cette augmentation soudaine de la demande et sa localisation géographique ont conduit l'Office à réagir dans un premier temps par l'envoi de missions d'instruction dès la fin de l'année 2004. Sept missions ont pu être organisées au cours de l'année 2005. Toutefois, compte tenu de l'importance et de la permanence du flux, ce dispositif a rapidement trouvé ses limites. La répétition de ces missions nécessite en effet une organisation lourde et complexe et les délais de traitement demeurent largement supérieurs à la moyenne générale de l'Office (le délai moyen d'instruction d'une demande d'asile haïtienne est de 120 jours).

Aussi l'OFPRA a-t-il été amené à envisager la création d'une antenne permanente en Guadeloupe qui lui a été confirmée par les pouvoirs publics. Cette antenne, localisée à Basse-Terre, est compétente pour l'intégralité de la procédure du traitement des demandes d'asile haïtiennes en premier lieu, mais aussi toute autre nationalité, déposées dans les trois départements d'Amérique.

L'objectif de cette antenne est de réduire le délai moyen de traitement de 120 à 60 jours, avec pour mission l'audition systématique des demandeurs d'asile. La mission de l'antenne fera l'objet de rapports d'étape réguliers et sa prolongation ne pourra être envisagée qu'en fonction d'un bilan annuel de fonctionnement et de l'évolution de la demande.



Demandeurs d'asile en Guadeloupe

### ***I.6.2 - Mayotte***

La demande d'asile à Mayotte a progressé de 132 % passant de 85 dossiers en 2004 à 199 en 2005 (hors mineurs accompagnants). Les Comoriens constituent 61 % de cette demande, leur nombre ayant pratiquement été multiplié par cinq entre 2004 et 2005. Le reste de la demande se partage entre les Rwandais (22 %) et les ressortissants de la République démocratique du Congo (7 %) et présente de ce fait un caractère plus complexe.

Le traitement des dossiers est assuré en priorité pour les Comoriens par visio-entretiens, organisés en avril, juillet octobre et novembre 2005. Ce dispositif a permis d'auditionner 144 demandeurs d'asile résidant à Mayotte dont 104 Comoriens.

## **II. ACTIVITÉ DE L'OFPRA**

### **II.1.- Les décisions.**

L'OFPRA a rendu près de **64.600 décisions** en 2005 (79.164 en 2004). En ne prenant pas en compte les décisions relatives aux mineurs accompagnants, l'Office a donc pu traiter la demande de l'année sans accroître la part des dossiers en instance (11.700 contre 11.600 fin 2004).

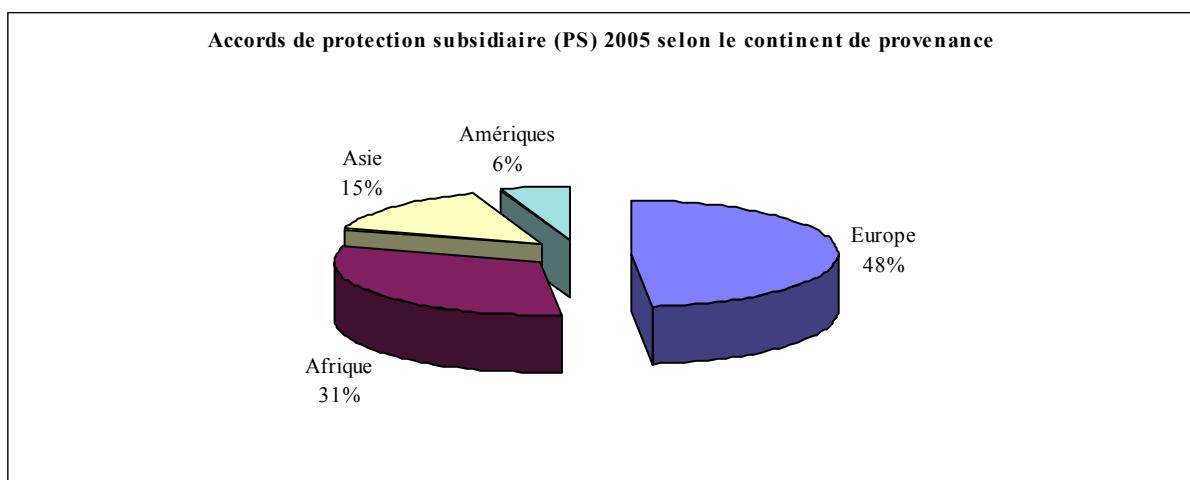
### **II.1.1. - Les admissions au statut de réfugié et à la protection subsidiaire**

L'Office a admis sous protection 4.184 demandeurs, soit un taux d'accord en première instance de 8,2 % contre 9,3 % en 2004. Cette légère diminution s'explique d'une part par la baisse de 65 % du taux d'admission sur les demandes bosniennes (alors qu'il constituait en 2004 le taux le plus élevé) à la suite des conclusions tirées par la mission sur place de l'OFPRA- en Bosnie-Herzégovine en mai 2005, et d'autre part par le fait que le premier flux de demandeurs d'asile (Haïti) a un taux de reconnaissance faible.

En revanche, le taux global d'admission (somme des décisions d'accord de l'Office et des décisions d'annulation de la CRR) pour l'année 2005 passe de 16,6 % à 26,9 %. Ce paradoxe apparent s'explique par la hausse de 94 % du nombre de décisions d'annulation de la CRR (portant sur des dossiers antérieurement traités par l'Office) consécutives à l'opération de résorption des recours en instance, effectuée au cours de 2005.

Ce sont ainsi au total 13.770 demandeurs d'asile qui ont été placés sous protection en 2005, dont 557 au titre de la protection subsidiaire.

Près de la moitié des protections subsidiaires ont été accordées à des ressortissants du continent européen, dont 52 à l'Albanie, 47 à la Russie, 42 à l'Arménie et 41 à la Géorgie. L'Afrique totalise 31 % des protections subsidiaires : l'Algérie 43 et le Nigeria 32. La très grande majorité des protections subsidiaires ont été accordées au titre de l'alinéa b de l'article L.712-1 du CESEDA : « *torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants* »



### **II.1.2 - Les déboutés de la demande d'asile**

2001	2002	2003	2004	2005	Total
25 981	29 194	34 061	39 613	55 678	<b>184 527</b>

*Données hors mineurs accompagnants et sous réserve d'un réexamen ultérieur*

Est déboutée de l'asile toute personne dont la demande d'asile a été rejetée définitivement par l'OFPRA et par la CRR et ayant épousé tous les recours possibles. Le nombre de déboutés de l'asile comprend donc :

- Les demandeurs d'asile rejetés par l'OFPRA n'ayant pas fait de recours
- Les demandeurs d'asile rejetés par l'OFPRA et dont le recours a été rejeté ou jugé irrecevable par la CRR

Une personne rejetée définitivement n'est plus considérée comme un débouté de l'asile s'il fait une demande de réexamen ultérieur. En cas de rejet de sa demande de réexamen, il sera considéré comme ayant été débouté à la date de ce dernier rejet.

Depuis 2001, 184.527 individus ont été définitivement déboutés de leur demande d'asile. Le nombre de déboutés a augmenté en moyenne de 11,1 % par an entre 2001 et 2004, mais cette croissance a atteint 40,5 % entre 2004 et 2005, atteignant 55.678. Cette forte augmentation du nombre de déboutés s'explique par le nombre important de décisions de rejets prises par la CRR en 2005, année de résorption des recours en instance.

## **II.2. - Les entretiens, stocks et délais de traitement.**

Un effort particulier a été porté en 2005 sur l'audition des demandeurs d'asile, le taux global de convocation (83 %) et le taux d'entretien (61 %) ayant chacun augmenté de 10 points par rapport à l'année précédente. Près de  $\frac{3}{4}$  des demandeurs d'asile convoqués se sont présentés à l'entretien.



Audition d'un demandeur d'asile

Au 31 décembre 2005, le stock de dossiers en instance devant l'Office apparaît stabilisé à un peu plus de **11.700 dossiers**, ce qui représente une capacité théorique de traitement d'environ deux mois et demi.

Il apparaît confirmé que ce niveau demeure incompressible quantitativement compte tenu des délais nécessaires au traitement des dossiers (convocations, entretiens, prise de décision...). L'OFPRA a poursuivi en 2005 ses efforts en matière de résorption des dossiers les plus anciens. La part dans ce stock des dossiers de plus d'un an qui était de 10 % fin 2003 et 5 % fin 2004, a diminué de 20 % en 2005 (4 % du total).

Le délai **moyen** de traitement sur décisions prises qui correspond au nombre de jours écoulés entre la date de dépôt d'un dossier et la date de décision d'accord ou de rejet de l'OFPRA, était en 2005 de 108 jours calendaires soit **3 mois et demi** (130 jours calendaires en 2004).

Toutefois, ce délai n'est qu'un délai moyen qui intègre les valeurs extrêmes ou aberrantes (dossiers complexes nécessitant des enquêtes, éventuelles erreurs de saisie informatique, procédures Dublin...). Afin de donner une image plus réaliste de l'activité de l'OFPRA, il a été choisi de présenter un nouvel indicateur qui est le **délai médian**. Ce mode de calcul, qui ne tient pas compte des valeurs extrêmes, fait apparaître que 50 % des décisions prises l'ont été sur des dossiers déposés depuis moins de **deux mois et demi** (83 jours) auparavant.



Bureau d'ordre

En outre, les délais de traitement reflètent des réalités très différentes selon les nationalités et la complexité relative de leur traitement. Ainsi, 94 % des dossiers roumains traités en 2005 avaient été déposés en moyenne moins de 2 mois auparavant, contre seulement 4 % des dossiers rwandais et 25 % des dossiers haïtiens.

### **II.3. - Les dossiers incomplets et tardifs**

En 2005, 1.790 demandes d'asile ont été déposées à l'OFPRA après le délai légal de 21 jours et n'ont donc pu faire l'objet d'un d'enregistrement, ce qui représente 3,28 % des demandes reçues par l'OFPRA. Toutefois, sur ces 1.790 demandeurs, 901 ont pu de nouveau saisir l'Office en vue d'un examen sur le fond dont 580 en procédure prioritaire.

En parallèle, 2.260 demandes reçues incomplètes par l'OFPRA ont été renvoyées à l'intéressé en vue de compléter son dossier. Dans près de 70% des cas, ces demandes ont finalement été enregistrées, seuls 694 restant sans suite.

### **II.4. - Les missions**

Les missions organisées par l'Office au cours de l'année 2005 ont démontré sa réactivité ainsi que sa capacité d'adaptation à des situations diverses.

#### **II.4.1. - Les missions foraines d'instruction**

Face au nombre croissant de demandes d'asile haïtiennes dans les Antilles, l'OFPRA a organisé 7 missions au cours de l'année 2005 couvrant les territoires de la Guadeloupe, de Saint-Martin, de la Martinique et de la Guyane et permettant de convoquer pour un entretien 2.751 personnes. Le taux de présentation aux entretiens est de 86,5 %, soit supérieur de plus de 10 points à la moyenne nationale. Ces missions ont permis de prendre 2.554 décisions pour ces trois départements avec un taux d'accord de 3 %. Ce taux relativement faible s'explique par une demande d'asile haïtienne qui s'inscrit dans le contexte d'une insécurité généralisée en Haïti, les demandeurs faisant essentiellement valoir la situation générale dans leur pays d'origine ainsi que l'absence de perspectives économiques.

#### **II.4.2. - Les missions d'expertise dans les pays d'origine**

Dans le cadre de la politique d'ouverture de l'OFPRA, deux missions ont été effectuées en 2005 en Bosnie-Herzégovine et au Bangladesh en collaboration avec nos postes diplomatiques sur place.

La mission en Bosnie-Herzégovine s'est déroulée du 24 mai au 4 juin 2005. Elle était composée de 3 agents de l'Office, un agent de la Commission des recours des réfugiés et d'un représentant du monde associatif, membre du conseil d'administration de l'OFPRA. L'objectif de cette mission était de recueillir des informations concernant les conditions de retour des personnes déplacées dans leur région d'origine ainsi que sur la situation globale dans ce pays. La grande majorité des demandeurs d'asile sollicitant la protection de la France étant des Bosniaques originaires de la Republika Srpska, la mission a visité les principales localités concernées par ces retours pour y examiner les conditions de réinstallation.



Camps de personnes déplacées à Mihetovici

Entre le 25 septembre et le 6 octobre une seconde mission a été envoyée au Bangladesh. Elle était composée de 3 agents de l'Office, et d'un agent de la Commission des recours des réfugiés auxquels s'est associé un représentant de la sous-direction de la circulation des étrangers du ministère des affaires étrangères. Cette mission avait le double objectif de se renseigner sur les modalités de délivrance des documents administratifs et actes de l'état civil dans ce pays ainsi que sur la situation intérieure dans une période préélectorale marquée par une campagne d'attentats et de vives tensions politiques. Les membres de la mission, basés à Dacca, ont également pu se déplacer dans les localités de Mymensingh et de Chittagong.

## **II.5. – La mission de liaison avec le ministère de l'intérieur (MILAMI)**

La Mission de liaison avec le Ministère de l'Intérieur (MILAMI), créée par le décret n°2004-814 du 14 août 2004, a été mise en place au début de l'année 2005, et est opérationnelle depuis le mois de juin 2005.

La MILAMI intervient dans le strict respect des attributions respectives de la DLPAJ et de l'Office dans divers domaines :

- les missions réglementaires, prévues par le décret du 14 août 2004, à savoir : l'ordre public, et la transmission des documents et des décisions :

- le développement des relations entre l'Office, l'administration centrale du ministère de l'intérieur et les préfectures.

En volume, l'ensemble de ces activités représente depuis le mois de février 2005, un total de 478 demandes d'information enregistrées à la mission au 31 décembre, dont :

- 168 au titre de l'ordre public et du réexamen ;
- 174 au titre de la transmission des documents et des décisions ;
- 136 au titre des questions diverses et de principe.

### **III. LA DIVISION DE L'ASILE A LA FRONTIERE (DAF).**

#### **III.1. - Un ralentissement de la baisse de la demande**

2278 avis ont été rendus en 2005, contre 2.513 l'année précédente, ce qui constitue une baisse de 9,4 %, nettement moins marquée que celle constatée entre 2003 et 2004 (- 55,4 %).



Aéroport de Roissy

En 2005, 91% des demandes d'asile formulées à la frontière ont été présentées à Roissy, 8% à Orly et 1% dans les ports et aéroports de province (Marseille, Lyon, Nice, St Denis de la Réunion). 29,5 % du total de ces demandes ont émané de femmes.

Si les ressortissants de pays africains (hors Afrique du nord) sont toujours largement majoritaires, leur nombre est en baisse (-24,4 % par rapport à 2004). Leur part dans la demande totale est également en baisse, confirmant la tendance observée depuis deux ans (40,5 % de la demande totale en 2005, contre 48,6 % en 2004 et 65 % en 2003). A titre d'exemple, le nombre de ressortissants de la RDC passe de 221 en 2004 à 167 en 2005 (-24,4 %).

Autre baisse notable : celle des demandes de ressortissants de pays d'Asie (hors Moyen-Orient, qui passent de 603 en 2004 à 423 en 2005, soit une baisse de 29,7 %). Il s'agit de la région géographique qui enregistre la plus forte baisse ; avec l'exception notable des ressortissants Sri Lankais, dont le nombre a quasiment doublé entre le premier et le second semestre de l'année 2005 et a augmenté de 58,6 % entre 2004 et 2005.

Le nombre des demandeurs originaires des pays du Maghreb et du Moyen-Orient diminue également, passant de 423 à 375, soit une baisse de 11,3 %. Si les demandeurs alléguant la nationalité palestinienne constituent toujours la part de la demande globale la plus forte, leur nombre est en diminution (- 12,7 %).

En revanche, deux types de demandes ont fortement progressé au cours de l'année écoulée, accentuant leur progression déjà observée l'année précédente. Il s'agit de celles émanant :

- d'une part de ressortissants de pays d'Amérique et des Caraïbes, dont le nombre a plus que doublé (370 en 2005 au lieu de 167 en 2004). Cette augmentation concerne avant tout les Cubains dont le nombre de demandeurs a quasiment quadruplé, ainsi que les Colombiens dont le nombre a plus que doublé.

- d'autre part de ressortissants de pays européens, dont le nombre a quasiment doublé (177 en 2005 au lieu de 94 en 2004). En particulier, on note un doublement des demandes émanant de ressortissants russes d'origine tchétchène.

#### **III.2. - Le nombre d'avis d'admission en augmentation**

En 2005, sur la totalité des avis communiqués au ministère de l'intérieur, 22,2 % sont des avis positifs contre 7,8% en 2004 et 4% en 2003.

La hausse du taux d'avis positifs est en grande partie corrélée à celle du nombre des demandes qui émanent de la zone Amérique Latine Caraïbes et de la zone Europe pour lesquelles le nombre d'avis positifs est plus élevé, du fait du contexte politique et/ou conflictuel desdites zones (notamment les personnes d'origine tchétchènes dont 94,5% ont fait l'objet d'un avis positif).



Zone d'attente internationale de Roissy

A la hausse de ces demandes, s'ajoutent d'autres facteurs susceptibles d'expliquer la hausse significative du taux d'admission :

- les demandes fondées sur des motifs essentiellement économiques, après avoir connu une très forte baisse en 2004, restent à un niveau désormais faible (ressortissants du Sénégal, Mali, Burkina Faso, Chine...) ;

- l'amélioration intrinsèque de la qualité des demandes, si elle n'est pas quantifiable, est néanmoins notable ; la part des demandes clairement « hors champ » a largement chuté.

Depuis 2002, l'accent mis sur un traitement rapide des demandes d'asile à la frontière et des efforts ont été déployés, sachant que la période maximum de maintien dans la zone d'attente est de 20 jours. En 2005, 87 % des personnes ont été entendues dans les 48 heures suivant la formulation de leur demande et 92% des avis ont été communiqués au ministère de l'Intérieur dans les 4 jours suivant le dépôt de cette demande.

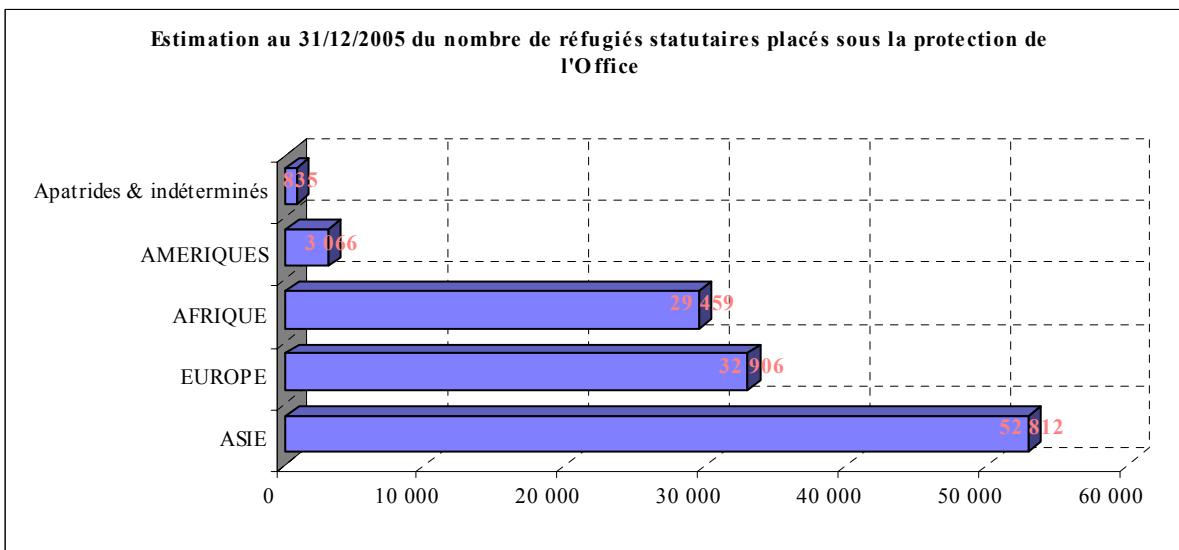
## IV. LA PROTECTION.

### IV.1. - Les réfugiés statutaires.

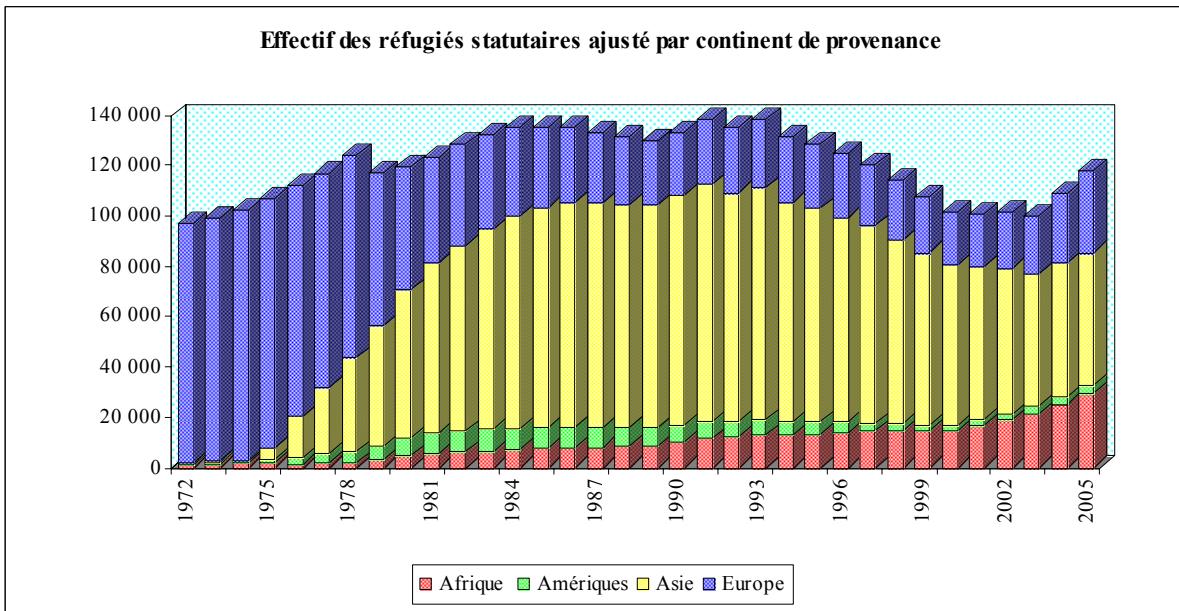
Jusqu'au 31 décembre 2003, le dénombrement des réfugiés placés sous la protection de l'Office était effectué sur la base du nombre de certificats de réfugié en cours de validité. Le certificat de réfugié ayant été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le mode de calcul a été modifié.

Désormais, au total des réfugiés statutaires établi au 31 décembre 2003, il convient d'ajouter les personnes ayant été chaque année nouvellement admises au statut de réfugié et de défalquer les « sorties » annuelles du statut de réfugié (naturalisations, renonciations, cessations, décès et départs définitifs). Toutefois, l'Office n'étant pas systématiquement informé des motifs de sortie, les chiffres avancés ne peuvent être considérés que comme une estimation.

Ainsi, au 31 décembre 2005, la population placée sous la protection de l'OFPRA est estimée à 120.000 personnes (hors mineurs accompagnants). Ce chiffre représente une hausse de 18 % par rapport à 2003 qui comptait 101.000 réfugiés (cf. annexe XVIII).



L'Asie est le premier continent de provenance des réfugiés (44 % du total), suivi de l'Europe (28 %), l'Afrique (25 %) et l'Amérique (3 %). Deux continents voient leur nombre de réfugiés statutaires fortement progresser : l'Europe (+ 42 %) et l'Afrique (+ 36,4 %). En revanche, le nombre de réfugiés asiatiques reste stable.



## IV.2 - Les activités de protection.

En 2005, les activités de la division de la protection se sont fortement accrues, notamment en raison du nombre plus important de décisions d'annulation consécutif à la résorption des recours en instance devant la Commission des recours des réfugiés. Le nombre d'actes d'état civil reconstitués a augmenté de 73,4 %.

La division Protection a également mis à jour 3.683 documents et inscrit 657 mineurs sous sa protection, principalement arrivés en France dans le cadre du regroupement familial. A cet égard, le contrôle des compositions familiales par la Protection en vue du regroupement familial demandé par les réfugiés auprès de la sous-direction de la circulation du ministère des affaires étrangères a moins augmenté qu'en 2004 (+ 62,42 %) mais accuse encore une hausse de 18,7 % en 2005. En dépit de cette hausse, le délai de traitement est passé de deux à un mois.



Archives des réfugiés statutaires

Le nombre de documents délivrés ne cesse quant à lui de croître. Il est passé à 317.689 documents contre 264.275 en 2004, représentant une hausse de 20,2 %. Cette dernière s'explique notamment par l'envoi depuis juin 2005, d'attestations d'état civil et de maintien au statut aux préfectures pour l'établissement ou le renouvellement du titre de séjour. Elle est également liée à l'accroissement du nombre des matrices reconstituées entraînant la délivrance d'un nombre plus important de copies, d'extraits d'actes, de livrets de famille et de certificats administratifs aux enfants mineurs accompagnants. Enfin, les administrations réclament habituellement aux réfugiés des documents d'une durée de validité de trois mois conduisant à des demandes renouvelées d'un même document par les réfugiés durant l'année.

Le volume des requêtes contestant la fixation de l'état civil par l'OFPRA auprès du Parquet reste important puisque 1.088 observations écrites ont été rédigées en 2005 à l'adresse du Procureur et des tribunaux judiciaires.

Le nombre des dossiers traités concernant le maintien ou la perte du statut de réfugié a augmenté en raison de la délivrance des attestations de maintien. L'instauration d'un système permettant de verrouiller les actes dans le cadre de la perte du statut accroît considérablement l'activité mais instaure une plus grande sécurité, évitant de délivrer des documents d'état civil à des personnes n'étant plus réfugiées.

## V. ACTIVITE JURIDIQUE ET INTERNATIONALE.

### V.1. - Le contentieux

L'activité liée au contentieux a connu une forte progression de la plupart de ses composantes. Celle-ci tient essentiellement à l'effet combiné de l'augmentation du nombre d'affaires jugées par la Commission, au renforcement progressif, tout au long du premier semestre, des moyens en personnel alloués à la DAJI et, en parallèle, à une évolution des méthodes de travail (réorganisation interne, automatisation de tableaux de bord).

- La seule baisse significative dans ce contexte concerne le flux des **dossiers communiqués à la Commission** (41.000 au lieu de 61.000 en 2004), celle-ci ayant en 2005 statué sur des affaires relativement anciennes et enregistré une décrue du nombre de recours.
- La quantité des **observations écrites** a augmenté de 26 % : 576 mémoires au total. Cette hausse concerne principalement ceux produits à l'**initiative de l'Office**, au regard de problématiques complexes (exclusion, dossiers ayant nécessité une instruction approfondie, questions pointues de qualification des faits, discussion de points de jurisprudence etc.) : leur nombre progresse de plus de 80 %.

- Le développement des **observations orales** s'est poursuivi, tant du point de vue du nombre de dossiers traités (plus de 50 % de plus que l'année précédente, soit 365 au total) que de celui des problématiques et des pays d'origine abordés. En fin d'année, environ 500 dossiers (selectionnés et copiés) étaient promis à des interventions orales.
- Dans son ensemble, le suivi contentieux a nécessité, avant leur transmission à la Commission, l'examen d'environ 5.000 dossiers, conduisant à demander plus de 1.000 copies de recours, et a débouché sur la présentation d'observations écrites ou orales (marginalement les deux) dans un millier d'affaires.
- La production de **notes de doctrine et de jurisprudence** a connu un essor conséquent : une quarantaine de notes, certaines portant sur des pays, d'autres sur des problématiques transversales (protection subsidiaire, groupes sociaux, excision, mariage imposé, asile interne...) ou encore sur des décisions isolées mais concernant des problématiques intéressantes. Ce travail s'est appuyé sur la lecture et l'analyse de près de 12.000 décisions.
- Le suivi des affaires portées devant les **juridictions administratives de droit commun** a été marqué par le développement du contentieux lié aux refus d'enregistrement des demandes d'asile tardives.
- Enfin, une dizaine de pourvois ont été introduits devant le **Conseil d'Etat** (ayant trait notamment aux modalités d'application du principe de l'unité de famille, de détermination du pays de nationalité ou de résidence habituelle).

## V.2. - Les procédures internes

- Le nombre de **dossiers traités en consultation/aide à la prise de décision** s'est tassé par rapport à l'année précédente (passant de 439 à 276), essentiellement parce que les réponses apportées l'année dernière à des consultations groupées sur des problématiques émergentes identifiées en commun avec les divisions géographiques (excision, mariage forcé, protection subsidiaire...), ainsi que la multiplication des commentaires de jurisprudence, a permis d'arrêter des positions homogènes.
- Les demandes d'accès des demandeurs d'asile déboutés ou réfugiés à leur dossier et, notamment, aux notes prises par l'officier de protection lors de leur entretien à l'OPRA ont quasiment triplé en 2005 (977 contre 349 en 2004, soit 180% d'augmentation).

## V.3. - Les affaires européennes et internationales

- Le volume des **échanges bilatéraux** d'informations relatives à des demandeurs d'asile entre l'Office et ses homologues au titre du règlement (CE) n° 343/2003 du 18 février 2003 augmente légèrement à l'initiative de l'Office :
  - les requêtes émanant des autres Etats membres continuent de décliner lentement (211 contre 256) depuis que nos partenaires ont mieux compris que les interrogations visant à la détermination de l'Etat responsable (existence d'une demande d'asile en France) doivent être adressées au ministère de l'Intérieur (DLPAJ) ;
  - dans l'autre sens, les demandes adressées par l'Office aux fins de l'examen de la demande d'asile (vérifications relatives au séjour d'un demandeur ou d'un membre de sa famille dans un Etat membre, contenu de la demande d'asile, motifs de la décision) connaissent une nouvelle augmentation (780 contre 623).

Avec un total de 433 échanges, l'Allemagne reste le premier de nos interlocuteurs devant la Belgique. Il convient, toutefois, de noter qu'en 2005 les échanges avec l'Allemagne sont totalement déséquilibrés : l'Office a interrogé 425 fois son homologue allemand pendant que ce dernier ne lui adressait que 8 interrogations. Cette tendance pourrait être l'indice que le flux de personnes ayant été demandeurs d'asile (ou bénéficiaires d'un séjour temporaire au titre, soit de la protection temporaire - ex-Yougoslavie -, soit de la *Duldung*) en Allemagne antérieurement à la mise en service d'Eurodac le 15 janvier 2003 et qui redéposent une demande d'asile en France est infiniment supérieur au flux inverse.

- Le **Directeur des procédures d'asile de l'IND néerlandais** s'est rendu à l'Office en novembre, pour visiter les locaux, se faire expliquer les procédures d'asile en France et s'entretenir de possibles **coopérations entre les deux établissements**. D'autres délégations étrangères ont été reçues à l'Office (Japonais, Norvégiens et Lettons).

- Sur le plan **multilatéral**, l'Office a participé à sept réunions et ateliers d'**Eurasil** (Caucase russe et Géorgie, Serbie-Monténégro, Pakistan, Bangladesh, Inde, Somalie, Iran, Irak, Nigeria, Turquie), à trois réunions du **Comité de contact** de la directive « qualification », ainsi qu'à deux réunions organisées dans le cadre du **GDISC**, sur les systèmes d'aide à la décision (bases de données documentaires et de jurisprudence) et plus généralement sur les modalités d'examen des demandes d'asile (procédure unique, qualité du processus décisionnel...).

- Une action d'**échange de fonctionnaires** entre les administrations compétentes en matière d'asile de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la France, bénéficiant d'un financement communautaire provenant du programme **ARGO**, a débuté en novembre 2005 et s'achèvera dans le courant de 2006.

#### V.4. - Les affaires judiciaires, la dactyloscopie et autres échanges avec les préfectures

- L'année écoulée a été marquée par une baisse notable du nombre des **fiches dactyloscopiques transmises par les préfectures** et traitées au moyen du fichier informatisé géré par l'Office en vue de la détection des tentatives d'obtention frauduleuse de l'asile (43.700 contre 52.912, soit 17 % de baisse).

Cette tendance se confirme également pour le volume des fiches d'empreintes saisies lors d'une demande de réexamen. L'augmentation n'est, en effet, que de 35 %, alors qu'en 2004 elle atteignait 150 % par comparaison avec l'année précédente.

Le traitement de ces fiches a révélé une baisse sensible des demandes multiples et frauduleuses (301 contre 345, soit 13 %). Il convient de noter que près de 75 % de ces demandes multiples et frauduleuses concernent des premières demandes déposées avant ou au cours des deux premières années de la mise en place du système Eurodac.



Service dactyloscopique

- Le nombre des fiches dactyloscopiques **communiquées par des partenaires européens** sur la base des dispositions du règlement « Dublin II » **ou par les autorités suisses** dans le cadre du protocole d'échange d'informations entre l'OFPRA et l'ODM (Office fédéral des migrations) s'est stabilisé (1529 contre 1443). Cette stabilisation est due, en grande partie, aux demandes demeurées importantes de l'homologue suisse de l'Office.

- Le flux des **réquisitions/commissions rogatoires** a continué sa progression à la hausse (132 %, 316 contre 136 – chacune d'entre elles pouvant correspondre à un plus ou moins grand nombre de dossiers).

## VI. LE SERVICE DE L'ACCUEIL ET DU COURRIER

Principaux points d'entrée de l'Etablissement, les services de l'accueil et du courrier ont été regroupés au cours du second semestre 2005. Cette réorganisation a permis de mutualiser les ressources humaines et de favoriser la polyvalence des agents.

On note cette année encore une baisse significative du nombre de personnes reçues à l'accueil ; tout public confondu, ce chiffre s'élève à 87.000 personnes, alors qu'un peu plus de 103.000 personnes se sont présentées à la borne d'accueil en 2004.

La répartition des tâches et l'organisation du travail ont été réaménagées afin d'optimiser la gestion du courrier. Des chantiers sont à l'étude, notamment la traçabilité des envois recommandés et la mise en œuvre d'un outil statistique.



Accueil de l'OFPRA

L'accueil des réfugiés a toujours autant de succès puisque 42.073 personnes cette année ont été accueillies au cours de l'année 2005 (40.414 en 2004), représentant une fréquentation journalière qui se situe entre 150 et 170 personnes. Les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire viennent principalement pour se voir délivrer des copies et extraits d'actes d'état civil, 27 % du total de ces documents étant délivré à l'accueil. Ils se présentent également pour obtenir des renseignements sur les procédures administratives les concernant où pour renoncer à leur statut de réfugié.

## VII. LE SERVICE DE DOCUMENTATION ET DES RECHERCHES.

L'année 2005 a été marquée à la fois par une nette augmentation du nombre de recherches par rapport aux années précédentes, un renforcement des effectifs, ainsi qu'un resserrement des liens du service avec les divisions. Par ailleurs, dans la perspective d'un régime d'asile européen commun, le service a été amené à s'impliquer dans divers projets portant sur la coopération en matière d'information sur les pays d'origine.



Salle de documentation

## **VII.1.- Les prestations traditionnelles du service : Bilan statistique des recherches et autres produits documentaires**

Pour l'année 2005, les demandes de recherches ont pratiquement été multipliées par deux passant de 350 en 2004 à 608 en 2005.

Depuis 2002, année au cours de laquelle le service avait enregistré 682 demandes de recherches, ces dernières n'avaient cessé de baisser. La remontée spectaculaire opérée en 2005 doit être d'autant plus soulignée.

En 2005, les effectifs du service ont été renforcés par l'adjonction de quatre chargés de recherches, dont trois issus de divisions géographiques, ce qui lui a permis de travailler de façon plus adaptée aux besoins des utilisateurs, en terme de rapidité comme de qualité. Ceci constitue probablement l'explication première de l'augmentation des demandes de recherches en 2005.

La nature des demandes de recherches appelle en revanche les mêmes observations que l'an passé quant à leur complexité. Il s'agit effectivement, en majorité, de questions que la seule consultation du fonds documentaire et d'Internet ne peut suffire à traiter. Soit parce que les informations ne répondent pas à la question précise, soit parce qu'elles sont trop nombreuses et doivent alors être évaluées, confrontées entre elles et synthétisées pour un usage adapté aux besoins de l'instruction. Le plus souvent, par ailleurs, le service ne peut livrer l'information requise qu'en faisant appel à des ressources externes : bases de données de presse auxquelles il est abonné, recherches en bibliothèque, contacts extérieurs (universitaires, homologues européens, ONG implantées dans les pays d'origine, à titre d'exemple).

**Sur un plan structurel**, on relève peu de différences par rapport aux années précédentes. Avec 216 demandes de recherches, soit le double de l'an passé, la Division Afrique reste le premier utilisateur du service, la Division Europe le second (158 demandes contre 103 en 2004) et la Division Amériques/Maghreb le troisième (107 demandes contre 74 en 2004). Les demandes émanant de la Division de la Protection et de la Division des Affaires Juridiques et Internationales ont significativement contribué à l'augmentation des demandes de recherches en 2005 : respectivement 47 et 33 demandes, contre 8 et 18 l'an passé.

La production du service témoigne du renforcement de ses effectifs : 601 demandes de recherches (contre 392 en 2004) ont été traitées dont 229 sous forme de notes de synthèse approfondissant diverses questions thématiques relatives à certains pays d'origine afin d'élargir l'intérêt d'une recherche portant sur un seul dossier à des groupes de dossiers soulevant des questions analogues.

## **VII.2.- L'impact de la construction européenne sur les activités du service**

Conçue de longue date comme "l'une des garanties d'un traitement juste et efficace des demandes d'asile", l'information sur les pays d'origine tend à se voir dotée d'un véritable statut sous l'effet de textes adoptés au sein des instances européennes.

En définissant les objectifs de la deuxième phase du régime d'asile européen commun, le **Programme de La Haye** des 4 et 5 novembre 2004 vise à la "mise en place de structures appropriées associant les services d'asile des Etats membres en vue de favoriser une coopération pratique et fructueuse". L'un des trois grands objectifs de cette coopération consiste précisément à "compiler, examiner et utiliser en commun des informations sur les pays d'origine".

Dans sa communication relative au renforcement de la coopération pratique adoptée en février 2006 la Commission européenne précise que "La collecte, le classement, l'examen et la présentation des informations sur les pays d'origine sont des composantes essentielles des processus et des décisions des Etats membres en matière d'asile". Elle détermine trois objectifs qui doivent être poursuivis afin de mettre en œuvre la coopération relative à l'information sur les pays d'origine, à savoir :

- l'élaboration d'orientations communes concernant la production d'informations sur les pays d'origine.

- la création d'un "portail commun" pour les bases de données nationales d'informations sur les pays d'origine, qui devrait à terme, être remplacé par une base de données européenne d'informations sur les pays d'origine.

- la recherche d'une solution pragmatique aux difficultés de traduction rencontrées par les Etats membres lorsqu'ils traitent des informations sur les pays d'origine.

**Dans ce contexte, le service a participé et s'est impliqué dans un certain nombre de conférences, réunions et projets portant sur la coopération, entre homologues européens, en matière d'information sur les pays d'origine et traitant des thèmes abordés dans la communication de la commission précédente. Il s'agit :**

• de réunions à Varsovie (7-9 juin 2005) portant sur les systèmes d'aide à la décision, et à Nuremberg, dite "Conférence européenne des autorités compétentes en matière d'asile" (18-20 juillet 2005)" au cours de laquelle la coopération européenne en matière d'information sur les pays d'origine a été amplement débattue dans le cadre d'un atelier de travail.

• d'une réunion Eurasil (19 décembre 2005) destinée à évoquer les projets de la Commission européenne en matière d'information sur les pays d'origine où ont été annoncés les grands thèmes qui devaient être repris et développés dans le cadre de sa communication de février 2006.

## VIII. LES MOYENS.

### VIII.1. – Les ressources humaines

Comme annoncé dès le rapport d'activité de l'année 2004, 2005 marque la fin d'un cycle ; les effectifs ont atteint un point culminant et la gestion des ressources humaines s'inscrit désormais dans deux axes majeurs :

. le développement d'une politique de formation intégrant une logique qualitative du maintien du savoir faire professionnel ;

. l'intégration à la dynamique de l'Etablissement d'un réflexe mobilité/concours.

### **VIII.1.1 – Des effectifs en voie de stabilisation.**

Avec les 125 emplois supplémentaires d'un an arbitrés à la CRR sur décision gouvernementale afin de résorber les recours en instance, les effectifs de l'Etablissement OFPRA/CRR ont culminé en 2005 à 890 (toutes catégories confondues).

Les 125 contrats se sont achevés au 15 décembre 2005, normalisant le niveau des effectifs de la CRR.

Si les renforts affectent peu la répartition par corps de l'Etablissement, en revanche ils accentuent considérablement le poids des contractuels.

	Effectifs	CDD	Tit.	%A	%B	%C
<b>2005</b>	890 <sup>(1)</sup> <i>soit + 3 %</i>	458 <sup>(1)</sup> <i>soit 53 %</i>	432	54	7	39
<b>2004</b>	863 <i>soit + 32 %</i>	434 <i>soit 50 %</i>	429	54	8	38
<b>2003</b>	653 <i>soit + 37 %</i>	221 <i>soit 34 %</i>	432	54	10	36
<b>2002</b>	477 <i>soit + 11 %</i>	50 <i>soit 10 %</i>	427	48	10	42
<b>2001</b>	430	19 <i>soit 4 %</i>	411	45	11	44

<sup>(1)</sup> dont 125 contrats à échéance du 15 décembre 2005

Sur les métiers de l'instruction ou de rapporteur, la proportion des contractuels est de l'ordre de 70 %.

L'ancienneté moyenne est de 7 ans contre 10 en 2002 (64 % de la population a moins de 5 ans de présence) ; l'âge moyen se situe à 36 ans (39 ans en 2002) pour un âge médian de 35 ans.

### **VIII.1.2 – Une activité ressources humaines toujours aussi soutenue.**

Les bureaux en charge des rémunérations (3 agents) et de la gestion des emplois et des carrières (5 agents) ont vu leur charge de travail encore augmenter. Outre le caractère renouvelable tous les ans des emplois contractuels, 125 dossiers d'allocation de perte d'emploi ont été pris en charge et traités en fin d'année 2005.

### **VIII.1.3 – Une politique de formation professionnelle bien ancrée.**

Les actions récurrentes sont au nombre de quatre :

- . les conférences géopolitiques organisées à échéances régulières dont les sujets collent à l'actualité de la demande d'asile ;

- . les actions ciblées en réponse à un besoin professionnel identifié (technique d'entretiens, stages de perfectionnement informatique, techniques administratives...) ;
- . les cours de langues en laboratoire, en complément de ceux dispensés par le ministère des affaires étrangères ;
- . les préparations aux concours, faisant en outre l'objet d'une mise en concurrence des opérateurs extérieurs.

#### **VIII.1.4 – Une dynamique concours liée à un réflexe mobilité.**

Un concours d'adjoint de protection a eu lieu en 2005 pour lequel une cinquantaine de candidats a été déclarée admissible (sur 400 présents). 10 candidats ont été admis (5 externes, 5 internes) et 15 portés sur listes complémentaires (8 internes et 7 externes).

En application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 dite « loi SAPIN », un concours réservé de catégorie A a eu lieu. Sur 8 prétendants, 6 ont été admis.

Au total, ces concours ont permis à 10 agents contractuels d'accéder au statut de fonctionnaire.

Depuis quelques temps, on assiste à une plus grande mobilité des agents titulaires à la suite, soit d'une réussite à un concours, soit d'un détachement dans une autre administration, partenaire de l'OFPRA principalement (près d'une trentaine d'agents de l'OFPRA/CRR est ainsi détachée ou mise à disposition).

\*  
\* \* \*

Avec un effectif titulaires/contractuels quasiment à parité, l'Etablissement doit être en mesure de rechercher les moyens de pérenniser ses structures. C'est la raison pour laquelle, l'année 2006 verra la mise en place d'un schéma prévisionnel des emplois visant, à l'horizon 2008, la titularisation d'au moins 120 agents supplémentaires (environ 1/3 des agents contractuels en poste au 31 décembre 2005).

#### **VIII.2. - Les actions informatiques**

L'exercice 2005 a permis à la fois la consolidation des chantiers pluriannuels récurrents usuellement organisés à l'OFPRA autour de quatre axes principaux (processus métier, réseau bureautique, applications administratives, dactyloscopie), et le démarrage de nouveaux projets stratégiques, principalement liés aux domaines de production et de soutien.

En marge de ces chantiers, la mise en place d'une antenne de l'OFPRA en Guadeloupe dans des délais extrêmement courts, a également nécessité une forte mobilisation de l'ensemble des personnels et des ressources en fin d'année.

S'agissant des actions de consolidation, le réseau Intranet a été complété, en étroite collaboration avec le ministère des affaires étrangères, de l'accès au portail Diplonet et à ses sorties sécurisées vers des sites Web autorisés.

Parallèlement, l'émergence de nouveaux projets d'infrastructure est venue efficacement servir l'optimisation globale des méthodes et des moyens. Dans ce cadre, la refonte des outils de pilotage, la modernisation du système d'information de la CRR et la mise en place d'un logiciel évolutif de gestion des ressources humaines ont rationalisé les processus de production et de soutien. Du point de vue des échanges interministériels, le remplacement de l'application Minitel Telemofpra au profit d'une connexion Extranet sécurisée, a amélioré l'ergonomie et la qualité d'accès à l'information des partenaires institutionnels, facilitant en partie les démarches administratives des requérants. De surcroît, les travaux liés à l'ouverture d'une antenne en Guadeloupe ont représenté un défi technologique au regard des délais imposés et de la spécificité d'un raccordement transatlantique.

Au-delà des simples aspects techniques, la synergie engendrée par la gestion simultanée de ces trois volets essentiels contribue à l'effort général, visant à appréhender, avec toujours plus de réactivité et de rationalité les enjeux imposés par le traitement de la demande d'asile.

### **VIII.3. - L'activité d'interprétariat**

Alors que l'activité d'interprétariat a enregistré une très forte augmentation pour la troisième année consécutive, elle a essentiellement été marquée par le renouvellement des marchés d'interprétariat conclus en 2003 et les prémisses d'un dimensionnement européen.

#### **VIII.3.1 - La maturation des marchés d'interprétariat.**

A la lumière du fonctionnement des premiers marchés d'interprétariat, le cahier des charges a été amendé pour tenir compte des nouvelles contraintes (dédits d'annulation progressifs, coefficients correcteurs de tarifs différenciés entre l'Office et la Commission). Ce nouvel appel d'offres a permis d'une part d'asseoir le principe de mise en concurrence à échéances régulières, d'autre part de procéder à une sélection particulièrement rigoureuse et enfin d'obliger les nouveaux titulaires à se professionnaliser.

#### **VIII.3.2 - Une activité en mutation constante.**

En terme de volume, si l'OFPRA a enregistré une légère diminution du nombre de vacations commandées en 2005 (-7 %), celle-ci a été contrebalancée par une recrudescence des prestations gérées dans l'urgence (10 % des 900 vacations mensuelles correspondent au traitement des demandes d'asile en procédure prioritaire).

Entre 2003 et 2005, le volume des vacations commandées a doublé (23 000 en 2005, contre 18 900 en 2004, 11 300 en 2003) ; les dépenses également (3 M€ en 2005 contre 2,4 M€ en 2004 et 1,4 M€ en 2003).

En terme de répartition, il est à noter qu'en 2005 le classement traditionnel des langues les plus utilisées à l'OFPRA (turc, tamoul et russe), a été bouleversé par l'irruption du créole haïtien en 2<sup>ème</sup> position après le serbo-croate.

## **CONCLUSION**

A l'issue de l'année 2005, le bilan permet de conclure à une consolidation des premiers résultats obtenus l'année précédente en termes d'activité. Le délai moyen de traitement de la demande d'asile a encore été réduit de 0,7 mois par rapport à 2004, le nombre de dossiers en instance s'est stabilisé et leur ancienneté moyenne a été réduite. Les principaux indicateurs de la réforme affichent des résultats satisfaisants.

En outre, l'Office a démontré sa disponibilité et sa capacité de réaction, notamment dans le cadre de la crise de l'asile dans les départements français d'Amérique. Sur différents sujets, il a su répondre avec efficacité aux attentes des autres administrations et améliorer encore la perception que celles-ci ont de son savoir-faire.

Cette situation doit permettre d'intensifier la politique d'ouverture de l'Office vers l'extérieur, particulièrement en approfondissant les liens avec le ministère des affaires étrangères et nos relations avec nos homologues étrangers pour parfaire notre information sur les pays d'origine et permettre à l'OFPRA d'être présent dans les échanges européens consacrés à l'asile. Bien entendu, l'Office poursuivra par ailleurs le dialogue qu'il entretient avec ses interlocuteurs associatifs.

Comme ces derniers, nous sommes attachés à préserver et accroître la qualité des décisions. Des efforts sensibles ont déjà été effectués en ce sens, particulièrement en 2005, et seront renforcés. Pour professionnaliser ses « métiers », l'Office doit maintenant parvenir à une stabilisation de ses effectifs, comportant un socle d'agents titulaires équilibré par rapport au nombre d'agents contractuels. Cette politique de qualité passe également par un renforcement des activités d'appui.

La baisse tendancielle de la demande d'asile donne l'occasion à l'Office d'une part de consolider ses acquis afin d'être en mesure de faire face aux incertitudes de l'avenir, mais également d'enrichir sa mission d'expertise.

**Jean Loup KUHN-DELFORGE**  
**Directeur général de l'OFPRA**

## Annexes

	Nbre de Pages
<b>Remarques méthodologiques .....</b>	1
<b>Annexe 1 :</b> Demande d'asile 2005/2004 : Flux et Activité comparés .....	1
<b>Annexe 2 :</b> Nombre de premières demandes, d'accords et de rejets depuis 1981 .....	1
<b>Annexe 3 :</b> Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par l'OFPRA en 2005 (données hors mineurs accompagnants).....	1
<b>Annexe 4 :</b> Demandes d'asile, réexamens et décisions prises par nationalité .....	3
<b>Annexe 5 :</b> Premières demandes d'asile mensuelles 2005 .....	2
<b>Annexe 6 :</b> Demandeurs d'asile 2005 par sexe, âge et situation familiale .....	1
<b>Annexe 7 :</b> Premières demandes d'asile 2005 par sexe et nationalité .....	2
<b>Annexe 8 :</b> Premières demandes d'asile annuelles (hors mineurs accompagnants) par département de résidence .....	2
<b>Annexe 9 :</b> Quotient de présence des demandeurs d'asile par rapport à la population des régions au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 .....	1
<b>Annexe 10 :</b> Origine géographique des demandeurs d'asile selon la région .....	1
<b>Annexe 11 :</b> Principaux pays de provenance des demandeurs d'asile 2005/2004.....	1
<b>Annexe 12 :</b> La demande d'asile haïtienne dans les Antilles .....	1
<b>Annexe 13 :</b> Demandes d'asile et réexamens 2005 en procédure prioritaire (hors mineurs accompagnants).....	2
<b>Annexe 14 :</b> Admissions 2005 selon le sexe et le motif (hors mineurs accompagnants).....	1
<b>Annexe 15 :</b> Taux d'accord OFPRA année 2005 pour quelques nationalités parmi les plus significatives .....	1
<b>Annexe 16 :</b> OFPRA – Accueil du public année 2005 .....	1
<b>Annexe 17 :</b> La Division de la protection année 2005 .....	1
<b>Annexe 18 :</b> Estimation du nombre de réfugiés statutaires au 31 décembre 2005 (hors mineurs accompagnants).....	3

Les annexes et le bilan définitif ont été élaborés par le service des études et de la communication, Mme Frédérique VALLERNAUD et M. Yves BREEM.

## Remarques méthodologiques

Les données 2005 ont été arrêtées au 6 mars 2006.

La répartition des nationalités par division géographique a été modifiée au 01/07/2005 :

- **Europe (EU)** : y compris Turquie (1/3 des demandes, puis totalité sur la fin de l'année), ex-URSS moins les 3 pays du Caucase, Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, Proche et Moyen-orient, Algérie (1/4 des demandes jusqu'au 30 juin).
- **La section en charge des Apatriides** est rattachée à la division Europe.
- **Asie (AS)** : y compris Mongolie, Pakistan, Afghanistan et Iran + 3 pays du Caucase à compter du 01/07.
- **Afrique (AF)** : Afrique sub-saharienne.
- **Amériques-Maghreb (AM)** : Amériques et caraïbes, Afrique du nord dont Algérie (3/4 puis totalité à compter du 1<sup>er</sup> juillet), Mauritanie, Soudan, Corne de l'Afrique et Turquie (2/3 jusqu'à l'automne 2005).

Les données sont présentées par nationalité et par continent, plutôt que par division géographique, dans la mesure où certaines nationalités peuvent être traitées par 2 divisions distinctes.

Les données relatives aux nationalités comptant moins de 5 demandes déposées, ou moins de 5 réfugiés reconnus dans l'année considérée, sont **confidentielles** pour des raisons de sécurité des personnes.

**Les décisions prises** : CR = admission au statut de réfugié ; PS = admission à la protection subsidiaire ; RJ = rejet d'une demande d'asile ; AN = admission au statut de réfugié suite à une annulation d'un rejet de l'Ofpra par la Commission des Recours des Réfugiés (C.R.R.) => total décisions Ofpra = CR + PS + RJ.

- Calcul du taux d'accord < 2001 = (CR dont AN) / total décisions (CR dont AN + RJ) %
- Calcul du **taux d'accord Ofpra** depuis 2001= (CR+PS (hors AN)) / total décisions ofpra %
- Calcul du **taux global d'admission** = (CR+PS+AN) / total décisions ofpra (CR+PS+RJ) %,  
les annulations se substituant à des rejets antérieurement comptabilisés.

Autres types de décisions : RE = renonciation au statut de réfugié, RT = retrait du statut de réfugié par l'Ofpra, DC = décès, FR = naturalisation.

Les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément à des demandes déposées la même année, mais peuvent correspondre à des demandes déposées antérieurement.

**Les délais de traitement** correspondent au nombre de jours écoulés entre le dépôt de la demande d'asile et la prise de décision ; les dossiers en attente de décision sont, de fait, exclus du calcul. A noter que plus l'on traite des dossiers anciens, c'est-à-dire plus l'on "déstocke", plus le délai de traitement aura tendance à s'allonger.

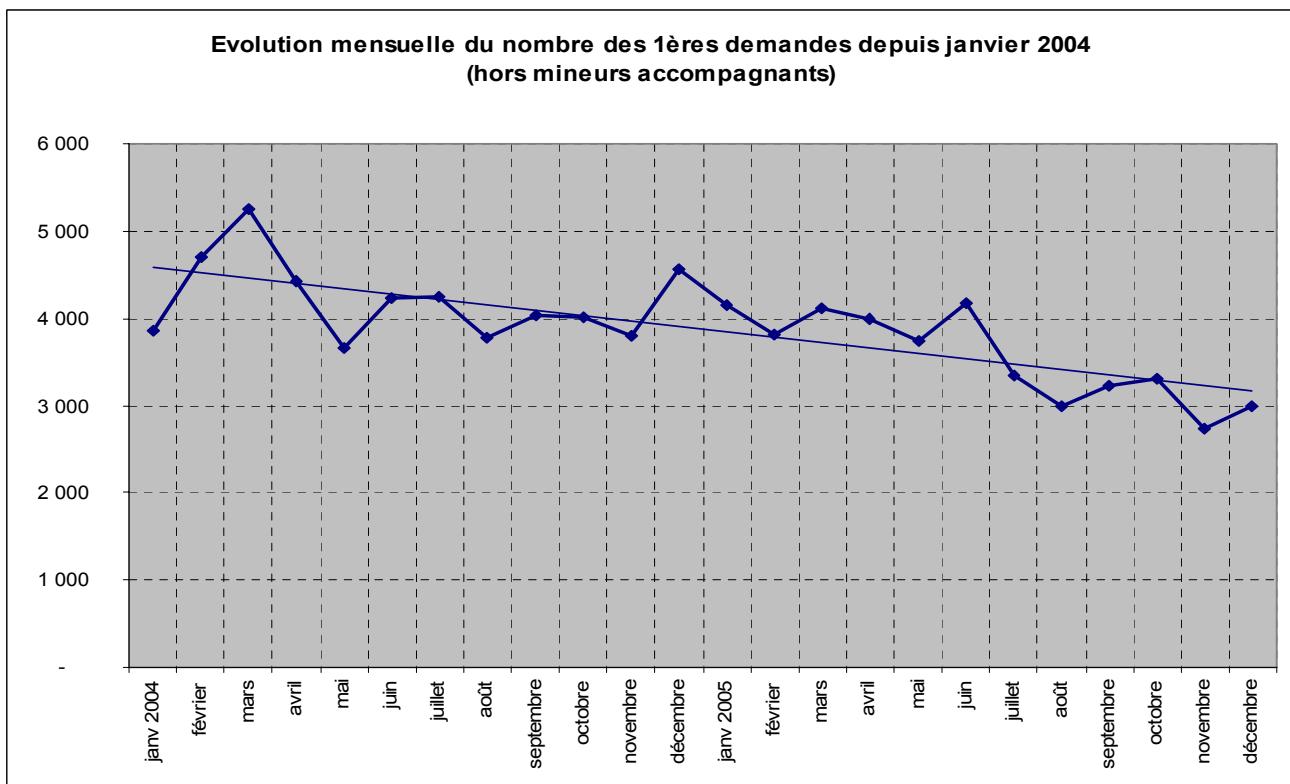
**Les enfants mineurs accompagnant les demandeurs d'asile** sont enregistrés en tant que tels à titre personnel dans la base informatique de l'Office depuis le mois de mai 2002.

**Les enfants de réfugiés, qui étaient jusqu'en 2001 comptés comme primo entrants, puis primo réfugiés**, au moment où ils demandaient l'asile à titre personnel entre 16 et 18 ans, ne sont plus comptés en tant que tels, s'ils bénéficiaient déjà automatiquement de la reconnaissance du statut de réfugié accordée antérieurement à leurs parents./.

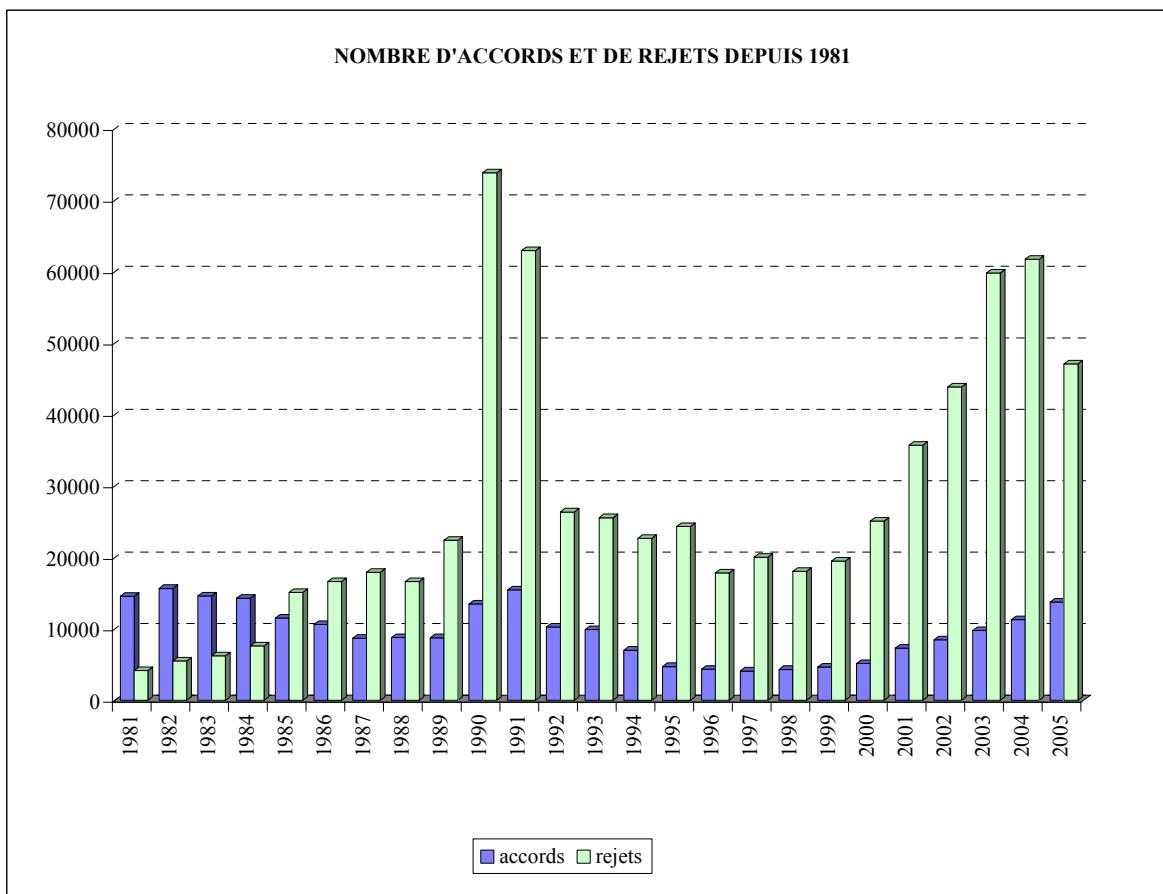
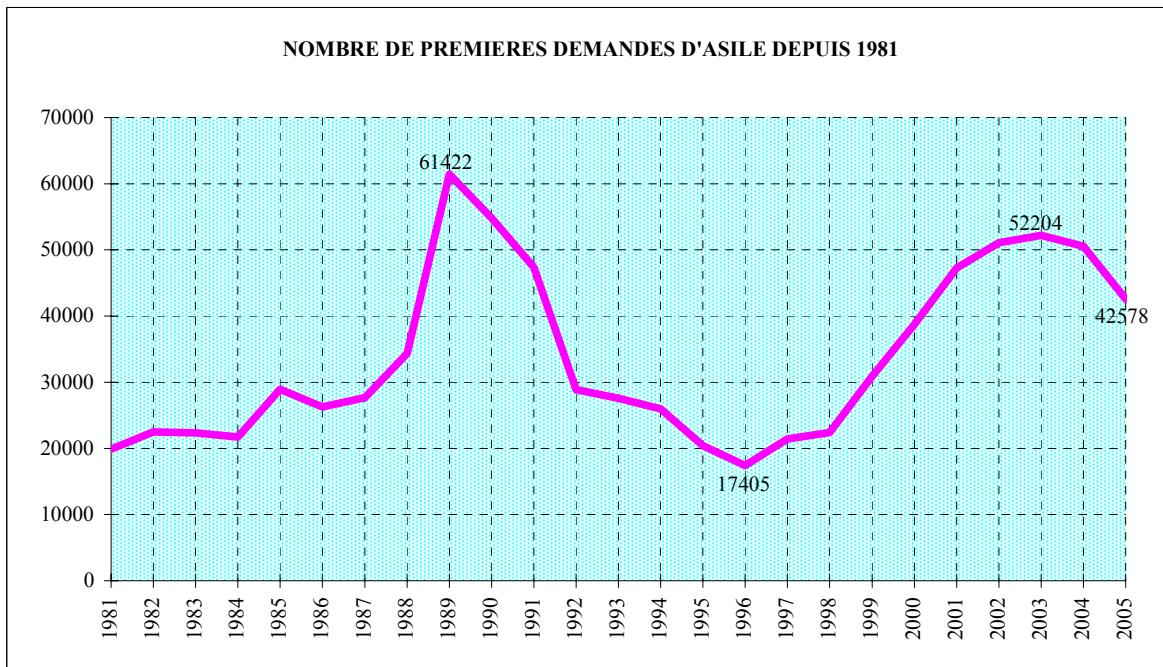
## ANNEXE I

### DEMANDE D'ASILE 2005 / 2004 : FLUX ET ACTIVITÉ COMPARÉS

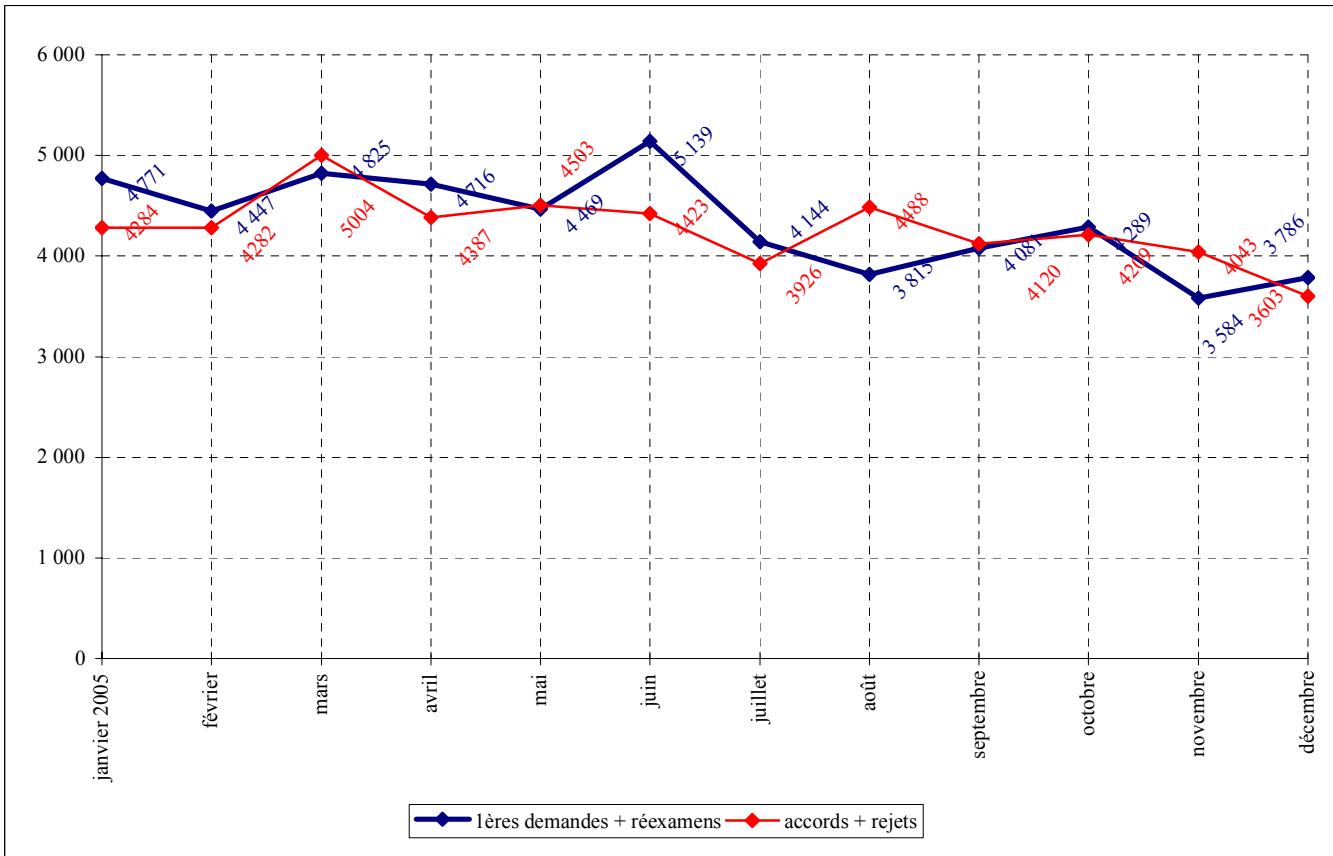
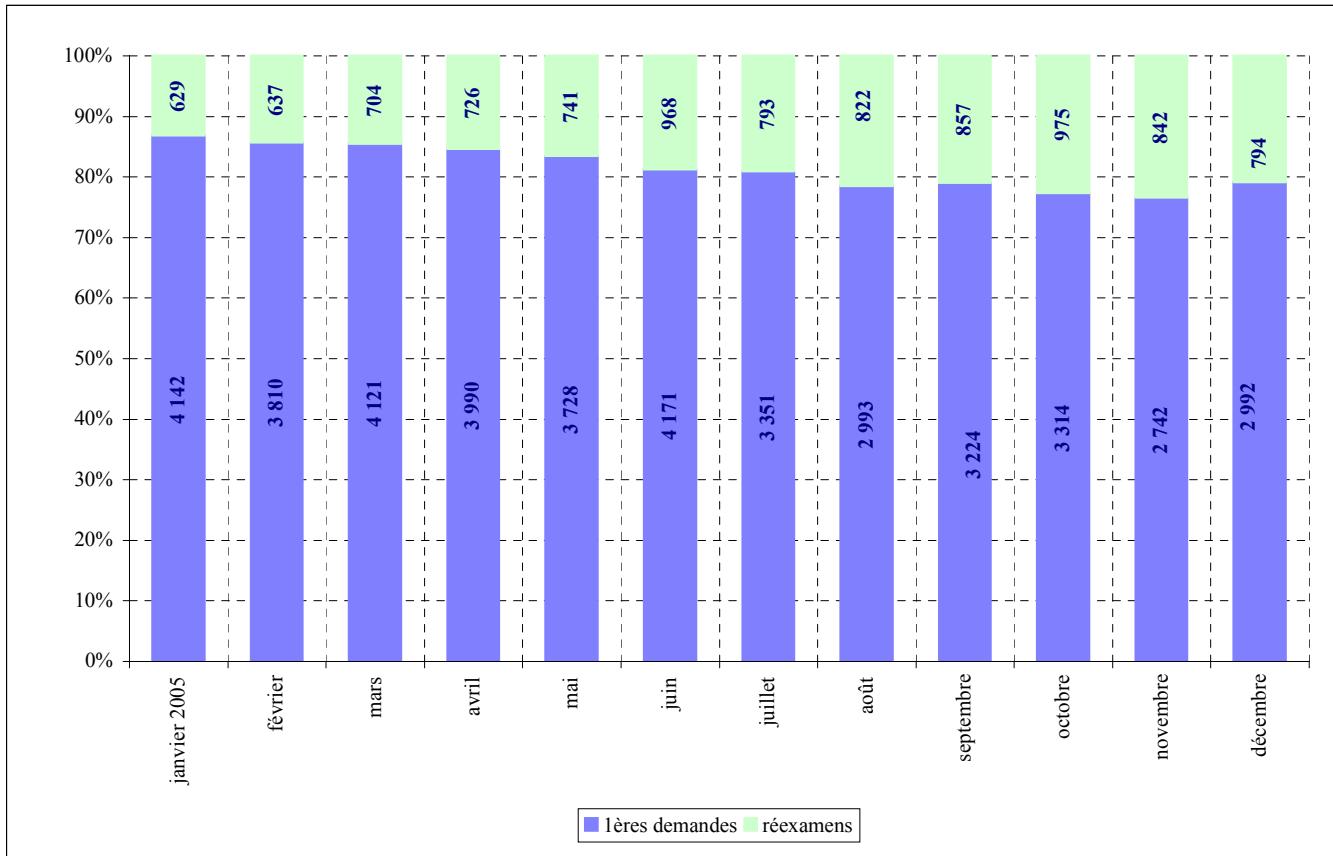
	2005	2004	évolution 2005/2004 %
Premières demandes	<b>42 578</b>	50 547	-15,8%
Réexamens	9 488	7 069	34,2%
Total demandes (hors mineurs)	<b>52 066</b>	<b>57 616</b>	<b>-9,6%</b>
Premières demandes mineurs accompagnants	7 155	7 998	-10,5%
<b>Total DEMANDES</b>	<b>59 221</b>	<b>65 614</b>	<b>-9,7%</b>
Accords	4 184	6 358	-34,2%
Taux accord ofpra %	<b>8,2%</b>	<b>9,3%</b>	
Rejets	47 088	61 760	-24%
Total décisions O.F.P.R.A. (hors mineurs)	<b>51 272</b>	<b>68 118</b>	<b>-25%</b>
Accords suite annulation C.R.R.	9 586	4 934	94%
<b>Total accords</b>	<b>13 770</b>	<b>11 292</b>	<b>22%</b>



**ANNEXE II**  
**NOMBRE DE PREMIERES DEMANDES, D'ACCORDS ET DE REJETS DEPUIS 1981**



**ANNEXE III**  
**DEMANDES D'ASILE, RÉEXAMENS ET DÉCISIONS PRISES PAR L'O.F.P.R.A.\* EN 2005**  
 Données hors mineurs accompagnants



\* y compris PS OFPRA et hors CR suite à annulations de la C.R.R.

## ANNEXE IV - DEMANDES D'ASILE, RÉEXAMENS ET DÉCISIONS PRISES PAR NATIONALITÉ

Année 2005

CONTINENT	DEMANDES OFPRA					décisions OFPRA (hors mineurs A)				admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Europe	19 825	15 978	3 847	4 836	24 661	19 845	1 964	17 881	9,9%	4 339	6 303	269
Asie	9 053	7 366	1 687	433	9 486	9 154	326	8 828	3,6%	1 581	1 907	83
Afrique	17 379	13 710	3 669	1 750	19 129	18 154	1 565	16 589	8,6%	3 443	5 008	174
Amériques	5 550	5 269	281	134	5 684	3 919	250	3 669	6,4%	223	473	31
section Apatrides	259	255	4	2	261	200	79	121	39,5%		79	
<b>TOTAL</b>	<b>52 066</b>	<b>42 578</b>	<b>9 488</b>	<b>7 155</b>	<b>59 221</b>	<b>51 272</b>	<b>4 184</b>	<b>47 088</b>	<b>8,2%</b>	<b>9 586</b>	<b>13 770</b>	<b>557</b>

mineurs A = mineurs accompagnants

CR = admissions au statut de réfugié ; PS = admissions à la protection subsidiaire ; RJ = rejets ; AN = accords suite à annulation C.R.R.

réex. = réexamens

accords = CR + PS

taux accord ofpra % = CR + PS / total décisions ofpra (CR + PS + RJ) %

Les données relatives aux nationalités comptant moins de 5 demandes déposées, ou moins de 5 réfugiés reconnus dans l'année considérée, sont confidentielles pour des raisons de sécurité des personnes.

EUROPE	DEMANDES OFPRA					décisions OFPRA (hors mineurs A)				admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Albanie	440	366	74	105	545	411	22	389	5,4%	208	230	52
Arménie	1 580	1 223	357	419	1 999	1 204	29	1 175	2,4%	530	559	42
Azerbaïdjan	851	757	94	355	1 206	589	43	546	7,3%	359	402	2
Biélorussie	191	154	37	18	209	219	11	208	5,0%	72	83	
Bosnie Herz.	1 727	1 658	69	648	2 375	2 498	588	1 910	23,5%	165	753	3
Bulgarie	86	82	4	32	118						< 5	
Croatie	28	28	-	8	36						< 5	
FYROM	187	138	49	59	246	193	-	193		48	48	
Géorgie	1 171	654	517	134	1 305	1 323	17	1 306	1,3%	566	583	41
Kazakhstan	121	81	40	22	143	90	7	83	7,8%	69	76	9
Kirghizistan	69	42	27	13	82	57	1	56	1,8%	47	48	6
Moldavie	2 066	1 964	102	126	2 192	2 358	13	2 345	0,6%	82	95	17
Ouzbékistan	49	46	3	14	63	39	4	35	10,3%	51	55	3
Roumanie	210	203	7	48	258						< 5	
Russie	2 309	1 980	329	1 100	3 409	2 251	683	1 568	30,3%	723	1 406	47
Serbie & Monténégro	2 887	2 569	318	1 428	4 315	2 681	333	2 348	12,4%	544	877	25
Slovaquie	10	8	2	3	13						< 5	
Tadjikistan	10	7	3	-	10						< 5	
Turquie	5 356	3 612	1 744	255	5 611	4 994	198	4 796	4,0%	786	984	12
Ukraine	466	395	71	44	510	572	7	565	1,2%	76	83	9
autres Europe	11	11	-	5	16	366	8	358	2,2%	13	21	1
<b>TOTAL</b>	<b>19 825</b>	<b>15 978</b>	<b>3 847</b>	<b>4 836</b>	<b>24 661</b>	<b>19 845</b>	<b>1 964</b>	<b>17 881</b>	<b>9,9%</b>	<b>4 339</b>	<b>6 303</b>	<b>269</b>

**ANNEXE IV - DEMANDES D'ASILE, RÉEXAMENS ET DÉCISIONS PRISES PAR NATIONALITÉ**

Année 2005

AMÉRIQUES	DEMANDES OFPRA					décisions OFPRA (hors mineurs A)				admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Brésil	18	18	-	4	22	12	-	12				
Colombie	80	79	1	16	96	59	20	39	33,9%	11	31	3
Cuba	37	37	-	-	37	26	13	13	50,0%	1	14	
Dominicaine (Rq)	113	113	-	-	113	97	-	97				
Equateur	16	10	6	3	19	3 655	208	3 447	5,7%	204	412	25
Haïti	5 223	4 953	270	107	5 330	27	4	23	14,8%	6	10	
Pérou	30	27	3	2	32	6	-	6				
Venezuela	10	10	-	1	11	37	5	32		1	6	3
autres Amériques	23	22	1	1	24							
<b>TOTAL</b>	<b>5 550</b>	<b>5 269</b>	<b>281</b>	<b>134</b>	<b>5 684</b>	<b>3 919</b>	<b>250</b>	<b>3 669</b>	<b>6,4%</b>	<b>223</b>	<b>473</b>	<b>31</b>

ASIE	DEMANDES OFPRA					décisions OFPRA (hors mineurs A)				admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Afghanistan	147	118	29	17	164	131	23	108	17,6%	53	76	7
Bangladesh	1 268	824	444	36	1 304	1 111	20	1 091	1,8%	340	360	3
Cambodge	76	72	4	-	76	90	7	83	7,8%	4	11	1
Chine	2 639	2 579	60	11	2 650	2 935	31	2 904	1,1%	31	62	7
Inde	548	529	19	12	560	624	4	620	0,6%	37	41	4
Irak	129	104	25	20	149	137	22	115	16,1%	6	28	4
Iran	109	96	13	20	129	85	18	67	21,2%	31	49	2
Liban	23	20	3	8	31	21	4	17	19,0%	6	10	1
Mongolie	454	365	89	65	519	524	10	514	1,9%	88	98	29
Myanmar	16	10	6	2	18	20	3	17	15,0%	10	13	1
Népal	46	43	3	-	46	32	7	25	21,9%	7	14	
Pakistan	563	541	22	31	594	550	19	531	3,5%	46	65	10
Palestine (autor.)	60	58	2	12	72	61	1	60	1,6%	4	5	
Philippines	5	5	-	-	5	5	-	5				
Sri Lanka	2 853	1 894	959	177	3 030	2 689	131	2 558	4,9%	903	1 034	12
Syrie	32	29	3	4	36	40	7	33	17,5%	10	17	1
Thaïlande	10	9	1	-	10	11	-	11				
Vietnam	28	28	-	8	36	32	9	23	28,1%	2	11	
autres Asie	47	42	5	10	57	56	10	46	17,9%	3	13	1
<b>TOTAL</b>	<b>9 053</b>	<b>7 366</b>	<b>1 687</b>	<b>433</b>	<b>9 486</b>	<b>9 154</b>	<b>326</b>	<b>8 828</b>	<b>3,6%</b>	<b>1 581</b>	<b>1 907</b>	<b>83</b>

**ANNEXE IV - DEMANDES D'ASILE, RÉEXAMENS ET DÉCISIONS PRISES PAR NATIONALITÉ**

Année 2005

AFRIQUE	DEMANDES OFPRA					décisions OFPRA (hors mineurs A)				admission globale (hors mineurs A)		
	total demandes hors mineurs A	dont 1ères demandes	dont réex	demandes mineurs A	total général	TOTAL	accords (dont PS)	rejets	% accord	accords suite AN (dont PS)	total accords (CR + PS + AN)	dont PS
Algérie	1 925	1 777	148	241	2 166	1 889	86	1 803	4,6%	224	310	43
Angola	1 029	599	430	252	1 281	1 047	71	976	6,8%	310	381	10
Bénin	13	12	1	-	13						< 5	
Burkina Faso	22	20	2	1	23						< 5	
Burundi	45	42	3	4	49	82	23	59	28,0%	9	32	
Cameroun	427	367	60	16	443	467	34	433	7,3%	98	132	8
Cap Vert	9	9	-	5	14	9	-	9				
Centrafrique	174	139	35	13	187	201	36	165	17,9%	41	77	2
Comores	136	132	4	61	197	111	3	108	2,7%	5	8	
Congo	1 381	1 095	286	77	1 458	1 469	138	1 331	9,4%	401	539	7
Côte d'Ivoire	1 154	1 086	68	61	1 215	1 225	198	1 027	16,2%	238	436	2
Djibouti	16	12	4	4	20	15	2	13	13,3%	4	6	1
Egypte	29	28	1	8	37	20	1	19	5,0%	5	6	1
Erythrée	48	47	1	6	54	45	28	17	62,2%	7	35	2
Ethiopie	59	55	4	4	63	41	15	26	36,6%	7	22	
Gabon	24	24	-	3	27						< 5	
Gambie	29	27	2	6	35						< 5	
Ghana	113	109	4	4	117						< 5	
Guinée Bissau	135	120	15	7	142	124	17	107	13,7%	10	27	1
Guinée Conakry	1 205	1 067	138	80	1 285	1 217	95	1 122	7,8%	231	326	13
Kenya	13	11	2	-	13	13	-	13				
Libéria	93	84	9	6	99	142	1	141	0,7%	31	32	3
Libye	10	9	1	1	11						< 5	
Madagascar	225	210	15	55	280	284	31	253	10,9%	33	64	
Mali	555	530	25	38	593	593	7	586	1,2%	17	24	5
Maroc	51	50	1	9	60	49	2	47	4,1%	6	8	1
Maurice (Ile)	14	14	-	5	19						< 5	
Mauritanie	1 643	1 045	598	22	1 665	1 565	64	1 501	4,1%	376	440	1
Niger	20	17	3	-	20	29	7	22	24,1%	4	11	
Nigéria	1 159	901	258	75	1 234	1 519	20	1 499	1,3%	139	159	32
RDCongo	3 887	2 563	1 324	459	4 346	3 882	265	3 617	6,8%	836	1 101	27
Rwanda	325	298	27	102	427	401	188	213	46,9%	74	262	
Sénégal	108	94	14	6	114	124	2	122	1,6%	15	17	3
Sierra Leone	199	158	41	2	201	234	14	220	6,0%	22	36	
Somalie	74	62	12	29	103	123	21	102	17,1%	38	59	1
Soudan	408	367	41	42	450	372	92	280	24,7%	99	191	2
Tchad	196	142	54	13	209	225	37	188	16,4%	95	132	6
Togo	358	325	33	19	377	334	41	293	12,3%	52	93	
Tunisie	40	37	3	5	45	30	10	20	33,3%	3	13	2
Zimbabwe	13	12	1	6	19	14	5	9	35,7%	1	6	
autres Afrique	15	14	1	3	18	259	11	248	4,2%	12	23	1
<b>TOTAL</b>	<b>17 379</b>	<b>13 710</b>	<b>3 669</b>	<b>1 750</b>	<b>19 129</b>	<b>18 154</b>	<b>1 565</b>	<b>16 589</b>	<b>8,6%</b>	<b>3 443</b>	<b>5 008</b>	<b>174</b>

## ANNEXE V

### PREMIERES DEMANDES D'ASILE MENSUELLES 2005 pour les principales nationalités hors mineurs accompagnants

CONTINENT	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Europe	1 573	1 478	1 669	1 506	1 455	1 395	1 187	1 032	1 199	1 233	1 061	1 190	15 978
section Apatrides	12	21	32	24	15	28	21	36	17	20	15	14	255
Asie	705	659	679	745	586	816	632	537	523	513	464	507	7 366
Afrique	1 395	1 327	1 443	1 360	1 122	1 221	1 014	930	971	1 039	862	1 026	13 710
Amériques	457	325	298	355	550	711	497	458	514	509	340	255	5 269
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>4 142</b>	<b>3 810</b>	<b>4 121</b>	<b>3 990</b>	<b>3 728</b>	<b>4 171</b>	<b>3 351</b>	<b>2 993</b>	<b>3 224</b>	<b>3 314</b>	<b>2 742</b>	<b>2 992</b>	<b>42 578</b>

EUROPE	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Turquie	345	295	343	323	271	323	273	289	254	304	270	322	3 612
Serbie & Monténégro	174	170	217	229	212	244	239	161	278	260	203	182	2 569
Russie	178	176	213	123	131	131	177	166	183	164	156	182	1 980
Moldavie	257	243	310	274	297	158	86	62	72	85	51	69	1 964
Bosnie Herz.	231	203	208	209	208	174	119	85	93	52	51	25	1 658
Arménie	111	102	99	79	96	72	85	64	113	101	124	177	1 223
Azerbaïdjan	58	52	64	54	53	65	44	73	54	81	64	95	757
Géorgie	78	88	64	66	65	54	52	37	43	48	34	25	654
Ukraine	36	44	45	38	38	67	40	27	22	15	8	15	395
Albanie	29	40	26	35	34	27	17	31	32	35	22	38	366
Roumanie	18	18	29	10	19	14	11	10	6	31	27	10	203
Biélorussie	19	12	20	16	9	11	13	11	10	14	11	8	154
FYROM	7	14	6	12	10	21	11	8	13	12	13	11	138
autres Europe	32	21	25	38	12	34	20	8	26	31	27	31	305
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>1 573</b>	<b>1 478</b>	<b>1 669</b>	<b>1 506</b>	<b>1 455</b>	<b>1 395</b>	<b>1 187</b>	<b>1 032</b>	<b>1 199</b>	<b>1 233</b>	<b>1 061</b>	<b>1 190</b>	<b>15 978</b>

AMÉRIQUES	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Haïti	440	313	278	336	516	653	484	426	490	475	315	227	4 953
Dominicaine (rq)	1	2	3	2	20	34	3	11	13	12	4	8	113
autres Amériques	16	10	17	17	14	24	10	21	11	22	21	20	203
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>457</b>	<b>325</b>	<b>298</b>	<b>355</b>	<b>550</b>	<b>711</b>	<b>497</b>	<b>458</b>	<b>514</b>	<b>509</b>	<b>340</b>	<b>255</b>	<b>5 269</b>

ASIE	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Chine	246	243	251	308	237	359	250	129	175	138	99	144	2 579
Sri Lanka	167	190	166	175	129	172	138	163	122	137	161	174	1 894
Bangladesh	69	35	61	61	52	64	67	83	69	102	86	75	824
Pakistan	49	30	34	44	37	56	44	64	39	49	43	52	541
Inde	70	57	73	65	55	56	43	24	37	21	14	14	529
Mongolie	57	56	37	35	30	48	27	26	20	14	6	9	365
Afghanistan	5	13	13	3	4	15	11	16	10	12	8	8	118
Irak	7	6	12	12	9	7	13	5	9	6	8	10	104
autres Asie	35	29	32	42	33	39	39	27	42	34	39	21	412
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>705</b>	<b>659</b>	<b>679</b>	<b>745</b>	<b>586</b>	<b>816</b>	<b>632</b>	<b>537</b>	<b>523</b>	<b>513</b>	<b>464</b>	<b>507</b>	<b>7 366</b>

## ANNEXE V

### PREMIERES DEMANDES D'ASILE MENSUELLES 2005 pour les principales nationalités hors mineurs accompagnants

<b>AFRIQUE</b>	<b>jan</b>	<b>fév</b>	<b>mars</b>	<b>avril</b>	<b>mai</b>	<b>juin</b>	<b>juil</b>	<b>août</b>	<b>sept</b>	<b>oct</b>	<b>nov</b>	<b>déc</b>	<b>Total</b>
<b>RDCongo</b>	256	215	258	268	211	211	175	175	176	218	189	211	<b>2 563</b>
<b>Algérie</b>	181	195	206	197	142	169	124	123	113	128	96	103	<b>1 777</b>
<b>Congo</b>	100	111	117	100	83	91	90	62	74	87	75	105	<b>1 095</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	116	92	106	89	78	83	69	80	87	93	82	111	<b>1 086</b>
<b>Guinée Conakry</b>	103	97	108	106	86	104	79	86	71	68	82	77	<b>1 067</b>
<b>Mauritanie</b>	124	90	108	116	100	111	91	75	72	53	46	59	<b>1 045</b>
<b>Nigéria</b>	121	124	103	78	70	83	47	59	63	49	49	55	<b>901</b>
<b>Angola</b>	47	54	66	56	44	45	51	35	50	50	51	50	<b>599</b>
<b>Mali</b>	73	62	78	89	54	54	36	14	20	23	9	18	<b>530</b>
<b>Cameroun</b>	37	32	38	33	35	24	30	27	28	37	16	30	<b>367</b>
<b>Soudan</b>	33	36	46	29	40	22	14	25	35	31	16	40	<b>367</b>
<b>Togo</b>	19	23	27	21	28	47	40	24	18	36	20	22	<b>325</b>
<b>Rwanda</b>	24	30	25	18	24	27	15	17	30	33	31	24	<b>298</b>
<b>Madagascar</b>	11	16	24	18	19	15	22	22	19	14	9	21	<b>210</b>
<b>Sierra Leone</b>	23	17	17	20	10	14	11	6	14	10	7	9	<b>158</b>
<b>Tchad</b>	12	15	12	12	8	9	8	6	14	21	10	15	<b>142</b>
<b>Centrafrique</b>	10	21	12	5	6	13	11	10	7	14	21	9	<b>139</b>
<b>Comores</b>	14	11	14	17	13	16	20	9	10	2	2	4	<b>132</b>
<b>Guinée Bissau</b>	11	9	9	11	9	16	14	13	5	8	2	13	<b>120</b>
<b>Ghana</b>	8	10	8	13	7	9	14	12	16	3	6	3	<b>109</b>
<b>autres Afrique</b>	72	67	61	64	55	58	53	50	49	61	43	47	<b>680</b>
<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>1 395</b>	<b>1 327</b>	<b>1 443</b>	<b>1 360</b>	<b>1 122</b>	<b>1 221</b>	<b>1 014</b>	<b>930</b>	<b>971</b>	<b>1 039</b>	<b>862</b>	<b>1 026</b>	<b>13 710</b>

## ANNEXE VI

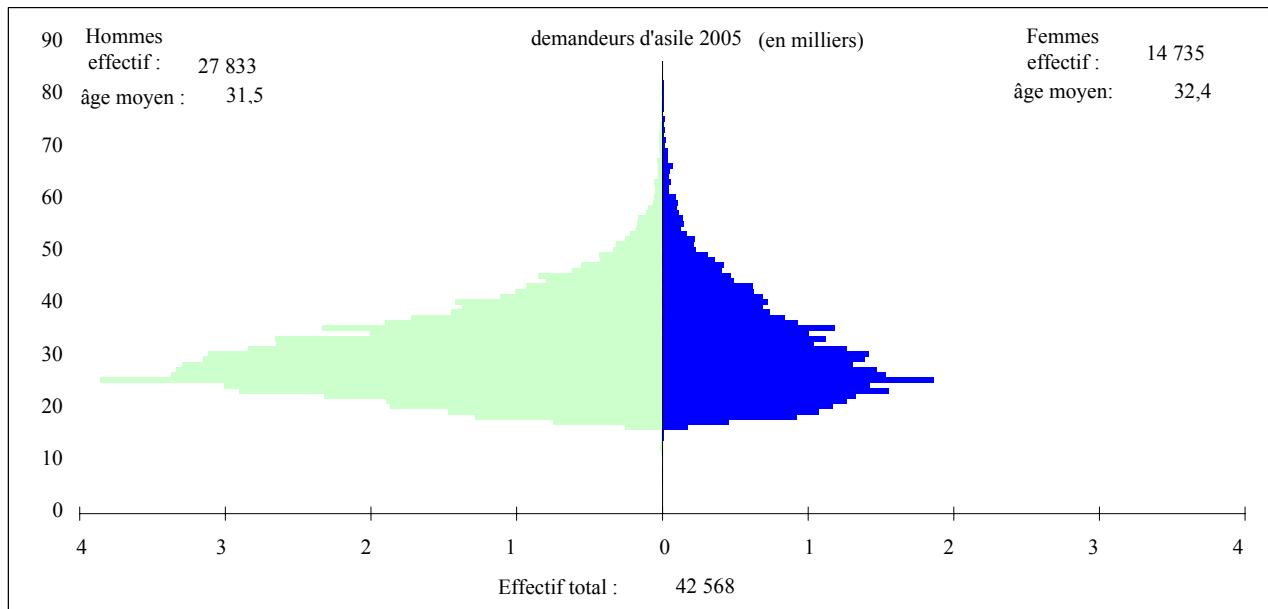
### **DEMANDEURS D'ASILE 2005 PAR SEXE, ÂGE ET SITUATION FAMILIALE hors mineurs accompagnants**

Répartition par sexe et âge:

	<b>nb</b>	<b>%</b>	<b>âge moyen</b>
<b>femmes</b>	14 741	34,6%	32,4 ans
<b>hommes</b>	27 837	65,4%	31,5 ans
<b>total</b>	<b>42 578</b>	<b>100%</b>	

Répartition par sexe et situation familiale (déclarative) :

	<b>femmes</b>	<b>%</b>	<b>hommes</b>	<b>%</b>	<b>total</b>	<b>%</b>
<b>célibataire</b>	6 191	42,0%	15 507	55,7%	<b>21 698</b>	<b>51,0%</b>
<b>marié</b>	5 607	38,0%	8 897	32,0%	<b>14 504</b>	<b>34,1%</b>
<b>concubain</b>	1 342	9,1%	2 336	8,4%	<b>3 678</b>	<b>8,6%</b>
<b>divorcé</b>	492	3,3%	411	1,5%	<b>903</b>	<b>2,1%</b>
<b>veuf</b>	798	5,4%	169	0,6%	<b>967</b>	<b>2,3%</b>
<b>séparé</b>	146	1,0%	126	0,5%	<b>272</b>	<b>0,6%</b>
<b>non déclaré</b>	165	1,1%	391	1,4%	<b>556</b>	<b>1,3%</b>
<b>total</b>	<b>14 741</b>	<b>100%</b>	<b>27 837</b>	<b>100%</b>	<b>42 578</b>	<b>100%</b>



âge manquant = 10

## ANNEXE VII

### PREMIERES DEMANDES D'ASILE 2005 PAR SEXE ET NATIONALITÉ

CONTINENT	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
EUROPE	5 813	36,4%	10 165	63,6%	<b>15 978</b>
ASIE	2 481	33,7%	4 885	66,3%	<b>7 366</b>
AFRIQUE	4 623	33,7%	9 087	66,3%	<b>13 710</b>
AMERIQUES	1 756	33,3%	3 513	66,7%	<b>5 269</b>
APATRIDES	68	26,7%	187	73,3%	<b>255</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 741</b>	<b>34,6%</b>	<b>27 837</b>	<b>65,4%</b>	<b>42 578</b>

EUROPE	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Albanie	157	42,9%	209	57,1%	<b>366</b>
Arménie	551	45,1%	672	54,9%	<b>1 223</b>
Azerbaïdjan	393	51,9%	364	48,1%	<b>757</b>
Bielorussie	48	31,2%	106	68,8%	<b>154</b>
Bosnie Herz.	672	40,5%	986	59,5%	<b>1 658</b>
Bulgarie	43	52,4%	39	47,6%	<b>82</b>
Croatie	8	28,6%	20	71,4%	<b>28</b>
FYROM (ex-macédoine)	51	37,0%	87	63,0%	<b>138</b>
Géorgie	227	34,7%	427	65,3%	<b>654</b>
Kazakhstan	40	49,4%	41	50,6%	<b>81</b>
Kirghizistan	20	47,6%	22	52,4%	<b>42</b>
Moldavie	768	39,1%	1 196	60,9%	<b>1 964</b>
Ouzbekistan	26	56,5%	20	43,5%	<b>46</b>
Roumanie	75	36,9%	128	63,1%	<b>203</b>
Russie	954	48,2%	1 026	51,8%	<b>1 980</b>
Serbie & Monténégro	1 006	39,2%	1 563	60,8%	<b>2 569</b>
Slovaquie	3	37,5%	5	62,5%	<b>8</b>
Tadjikistan	2	28,6%	5	71,4%	<b>7</b>
Turquie	616	17,1%	2 996	82,9%	<b>3 612</b>
Ukraine	147	37,2%	248	62,8%	<b>395</b>
autres Europe	6	54,5%	5	45,5%	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 813</b>	<b>36,4%</b>	<b>10 165</b>	<b>63,6%</b>	<b>15 978</b>

ASIE	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Afghanistan	17	14,4%	101	85,6%	<b>118</b>
Bangladesh	62	7,5%	762	92,5%	<b>824</b>
Cambodge	43	59,7%	29	40,3%	<b>72</b>
Chine	1 434	55,6%	1 145	44,4%	<b>2 579</b>
Inde	22	4,2%	507	95,8%	<b>529</b>
Irak	26	25,0%	78	75,0%	<b>104</b>
Iran	27	28,1%	69	71,9%	<b>96</b>
Israël	1	20,0%	4	80,0%	<b>5</b>
Laos	5	50,0%	5	50,0%	<b>10</b>
Liban	5	25,0%	15	75,0%	<b>20</b>
Mongolie	184	50,4%	181	49,6%	<b>365</b>
Myanmar	3	30,0%	7	70,0%	<b>10</b>
Népal	5	11,6%	38	88,4%	<b>43</b>
Pakistan	33	6,1%	508	93,9%	<b>541</b>
Palestine (autorités)	6	10,3%	52	89,7%	<b>58</b>
Philippines	2	40,0%	3	60,0%	<b>5</b>
Sri Lanka	577	30,5%	1 317	69,5%	<b>1 894</b>
Syrie	3	10,3%	26	89,7%	<b>29</b>
Thaïlande	4	44,4%	5	55,6%	<b>9</b>
Vietnam	15	53,6%	13	46,4%	<b>28</b>
Yémen			5	100,0%	<b>5</b>
autres Asie	7	31,8%	15	68,2%	<b>22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 481</b>	<b>33,7%</b>	<b>4 885</b>	<b>66,3%</b>	<b>7 366</b>

## ANNEXE VII

### PREMIERES DEMANDES D'ASILE 2005 PAR SEXE ET NATIONALITÉ

AMERIQUES	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Bolivie	3	60,0%	2	40,0%	5
Brésil	9	50,0%	9	50,0%	18
Colombie	27	34,2%	52	65,8%	79
Cuba	11	29,7%	26	70,3%	37
Dominicaine (République)	95	84,1%	18	15,9%	113
Equateur	3	30,0%	7	70,0%	10
Haiti	1 594	32,2%	3 359	67,8%	4 953
Jamaïque	2	25,0%	6	75,0%	8
Perou	6	22,2%	21	77,8%	27
Venezuela	3	30,0%	7	70,0%	10
autres Amériques	3	33,3%	6	66,7%	9
<b>TOTAL</b>	<b>1 756</b>	<b>33,3%</b>	<b>3 513</b>	<b>66,7%</b>	<b>5 269</b>

AFRIQUE	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Algérie	337	19,0%	1 440	81,0%	1 777
Angola	248	41,4%	351	58,6%	599
Bénin	3	25,0%	9	75,0%	12
Burkina Faso	7	35,0%	13	65,0%	20
Burundi	19	45,2%	23	54,8%	42
Cameroon	147	40,1%	220	59,9%	367
Cap vert	6	66,7%	3	33,3%	9
Centrafrique	42	30,2%	97	69,8%	139
Comores	9	6,8%	123	93,2%	132
Congo	486	44,4%	609	55,6%	1 095
Côte d'Ivoire	291	26,8%	795	73,2%	1 086
Djibouti	7	58,3%	5	41,7%	12
Egypte	6	21,4%	22	78,6%	28
Erythrée	16	34,0%	31	66,0%	47
Ethiopie	35	63,6%	20	36,4%	55
Gabon	10	41,7%	14	58,3%	24
Gambie	4	14,8%	23	85,2%	27
Ghana	49	45,0%	60	55,0%	109
Guinée (Conakry)	371	34,8%	696	65,2%	1 067
Guinée bissau	49	40,8%	71	59,2%	120
Kenya	8	72,7%	3	27,3%	11
Liberia	20	23,8%	64	76,2%	84
Libye	2	22,2%	7	77,8%	9
Madagascar	102	48,6%	108	51,4%	210
Mali	82	15,5%	448	84,5%	530
Maroc	20	40,0%	30	60,0%	50
Maurice (Île)	6	42,9%	8	57,1%	14
Mauritanie	148	14,2%	897	85,8%	1 045
Niger	3	17,6%	14	82,4%	17
Nigeria	383	42,5%	518	57,5%	901
Ouganda	3	42,9%	4	57,1%	7
RDCongo	1 251	48,8%	1 312	51,2%	2 563
Rwanda	160	53,7%	138	46,3%	298
Sénégal	25	26,6%	69	73,4%	94
Sierra Leone	32	20,3%	126	79,7%	158
Somalie	34	54,8%	28	45,2%	62
Soudan	41	11,2%	326	88,8%	367
Tchad	41	28,9%	101	71,1%	142
Togo	105	32,3%	220	67,7%	325
Tunisie	9	24,3%	28	75,7%	37
Zimbabwe	5	41,7%	7	58,3%	12
autres Afrique	1	14,3%	6	85,7%	7
<b>TOTAL</b>	<b>4 623</b>	<b>33,7%</b>	<b>9 087</b>	<b>66,3%</b>	<b>13 710</b>

## ANNEXE VIII

### PREMIERES DEMANDES D'ASILE ANNUELLES (hors mineurs accompagnants) PAR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

DEPARTEMENT	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ain (1)	122	125	149	160	116	189	397	216	242	301	295
Aisne (2)	32	28	29	20	27	34	59	209	346	102	107
Allier (3)	17	22	30	26	25	32	94	98	71	60	65
Alpes de Hte Pce (4)	1	3	5	6	10	9	29	12	14	28	22
Alpes (hautes) (5)	6	12	8	13	10	7	10	17	8	29	33
Alpes Maritimes (6)	272	225	325	319	328	866	917	295	406	465	456
Ardèche (7)	12	18	20	17	8	17	28	48	40	55	54
Ardennes (8)	2	6	9	7	6	13	12	62	60	84	53
Ariège (9)	12	5	3	42	10	15	37	89	81	88	99
Aube (10)	113	116	105	126	231	152	202	169	186	139	153
Aude (11)	34	41	34	60	71	71	132	112	58	79	80
Aveyron (12)	9	32	25	24	23	39	43	71	38	56	62
Bouches du Rhône (13)	419	600	742	838	865	850	1 580	2 217	1 928	2 072	1 423
Calvados (14)	81	48	59	49	74	147	313	651	551	377	346
Cantal (15)	1				1		7	12	16	22	48
Charente (16)	31	25	40	41	104	127	99	78	65	45	48
Charente-Maritime (17)	13	5	6	4	22	32	42	71	101	136	155
Cher (18)	44	32	33	66	61	48	63	68	65	96	88
Corrèze (19)	8	11	6	12	10	5	13	12	10	22	19
Corse (20)	6	4	4	6	4	1	4	5	7	3	5
Côte d'Or (21)	119	109	103	155	115	178	226	242	248	237	242
Côtes d'Armor (22)	22	6	10	26	20	38	76	139	165	125	124
Creuse (23)	4		2	5		1	12	22	17	13	16
Dordogne (24)	16	4	25	26	41	47	77	57	79	81	61
Doubs (25)	103	72	80	131	188	280	306	255	219	321	291
Drôme (26)	40	25	35	34	24	111	144	136	194	231	161
Eure (27)	61	39	48	58	66	140	308	465	505	339	477
Eure-et-Loire (28)	54	57	42	44	53	101	182	340	238	217	118
Finistère (29)	43	52	48	21	43	53	75	89	116	180	109
Gard (30)	41	42	39	38	34	32	48	75	81	87	87
Garonne (haute) (31)	424	210	260	314	395	485	740	993	793	596	503
Gers (32)	1	1	2		2	1	11	28	29	19	8
Gironde (33)	190	118	107	144	211	482	471	468	324	405	265
Hérault (34)	179	64	147	184	227	238	305	349	272	292	273
Ille-et-Vilaine (35)	137	90	159	208	215	250	285	316	340	443	304
Indre (36)	9	15	8	11	22	12	23	52	29	51	57
Indre-et-Loire (37)	61	54	39	69	72	137	201	263	290	335	286
Isère (38)	166	158	176	225	280	269	396	470	429	496	323
Jura (39)	31	42	44	33	45	40	66	37	33	84	76
Landes (40)	37	12	37	26	27	34	56	14	19	38	36
Loir-et-Cher (41)	28	30	25	28	31	50	113	168	238	344	130
Loire (42)	60	76	103	78	154	175	197	175	247	527	380
Loire (haute) (43)	25	22	12	14	7	20	59	33	39	47	56
Loire-Atlantique (44)	189	80	102	109	176	358	706	806	842	882	676
Loiret (45)	114	102	136	145	178	423	656	941	1 504	987	408
Lot (46)	5	1	2		6	10	9	54	29	23	25
Lot-et-Garonne (47)	7	1	11	6	18	12	69	61	28	24	16
Lozère (48)	1	2	2	3	2	1		14	16	4	9
Maine-et-Loire (49)	32	29	32	37	61	101	228	361	285	314	257
Manche (50)	9	4	9	10	11	28	37	122	146	104	94

## ANNEXE VIII

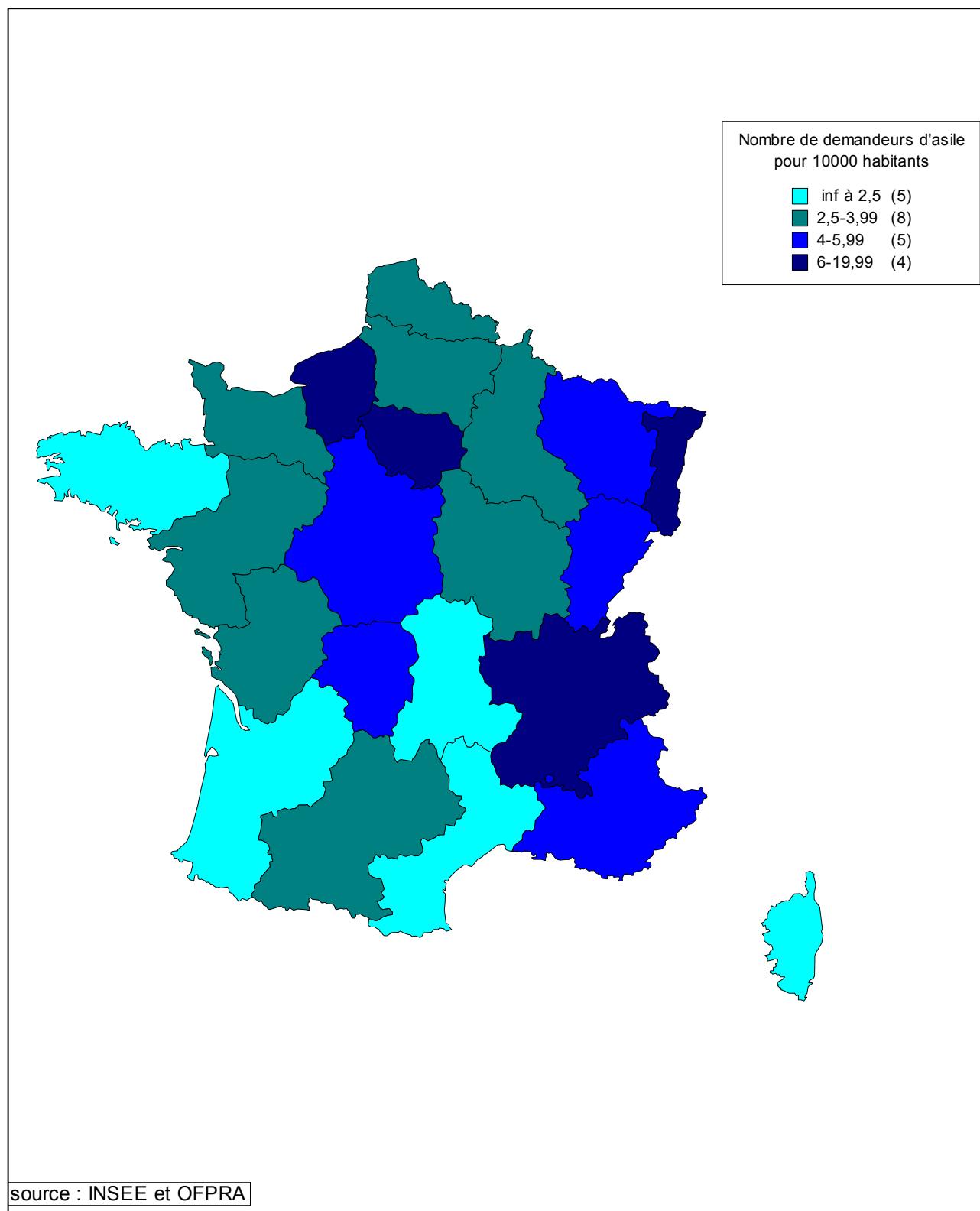
### PREMIERES DEMANDES D'ASILE ANNUELLES (hors mineurs accompagnants) PAR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

DEPARTEMENT	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Marne (51)	30	16	10	23	36	52	103	83	134	111	100
Marne (haute) (52)	3	6	5	11	10	23	60	62	31	50	61
Mayenne (53)	7	4	12	16	28	29	72	128	123	146	75
Meurthe-et-Moselle (54)	143	67	97	181	144	178	349	353	351	390	401
Meuse (55)	20	33	22	15	36	67	49	34	31	50	66
Morbihan (56)	17	13	14	26	38	48	79	142	146	185	162
Moselle (57)	154	104	168	202	293	317	316	290	444	533	502
Nièvre (58)	36	35	43	54	66	72	98	106	68	79	52
Nord (59)	359	367	387	421	390	547	632	878	1 039	1 037	782
Oise (60)	140	125	135	131	233	246	412	695	795	652	454
Orne (61)	28	31	51	58	61	41	57	58	59	44	29
Pas-de-Calais (62)	18	30	88	168	435	530	427	525	813	442	393
Puy-de-Dôme (63)	36	8	33	40	40	88	100	141	185	183	132
Pyr.Atlantiques (64)	60	82	63	46	76	99	141	109	100	118	111
Pyr.(hauts) (65)	8	45	44	22	16	32	46	111	53	79	101
Pyr.Orientales (66)	57	52	89	86	68	47	102	98	64	83	80
Rhin (bas) (67)	393	291	376	363	641	672	829	888	742	849	791
Rhin (haut) (68)	147	145	174	278	335	375	430	552	614	595	569
Rhône (69)	1 326	859	1 045	955	959	1 206	1 849	2 200	1 969	3 937	2 833
Saône (haute) (70)	62	65	35	27	77	37	74	47	32	52	52
Saône-et-Loire (71)	79	74	58	48	57	75	111	94	95	133	145
Sarthe (72)	31	32	28	47	55	62	87	165	172	177	213
Savoie (73)	27	31	44	42	72	110	97	102	107	160	153
Savoie (haute) (74)	135	107	162	152	159	199	378	482	587	873	726
Paris (75)	6 973	6 893	9 479	8 438	13 058	15 374	13 704	12 086	13 000	9 662	6 787
Seine-Maritime (76)	189	195	132	118	207	292	610	1 181	1 148	1 112	766
Seine-et-Marne (77)	451	309	420	548	948	1 028	1 115	1 601	1 195	660	847
Yvelines (78)	408	255	317	528	702	770	960	1 062	1 198	938	831
Sèvres (Deux) (79)	16	11	11	13	24	10	19	38	46	49	59
Somme (80)	32	33	47	44	73	126	162	190	151	151	139
Tarn (81)	56	40	76	71	92	99	188	141	113	78	63
Tarn-et-Garonne (82)	50	43	50	63	80	70	115	134	127	119	123
Var (83)	153	68	63	97	42	60	113	167	223	63	69
Vaucluse (84)	64	50	47	68	104	111	218	194	207	389	163
Vendée (85)	8	10	10	2	7	12	15	40	35	66	89
Vienne (86)	22	27	43	27	15	34	79	149	108	190	165
Vienne (haute) (87)	88	106	128	110	147	140	233	371	446	346	332
Vosges (88)	38	10	6	13	32	33	41	50	33	39	39
Yonne (89)	22	53	52	35	61	49	71	146	107	110	83
Terr.Belfort (90)	33	11	16	18	40	61	51	51	69	102	108
Essone (91)	229	158	206	248	405	676	1 270	1 676	2 024	1 415	1 185
Hauts-de-Seine (92)	573	458	395	628	573	1 014	1 305	1 331	1 204	1 237	843
Seine-Saint-Denis (93)	2 274	1 198	1 679	2 356	3 074	3 533	4 929	5 385	5 433	4 943	3 819
Val de Marne (94)	954	632	611	802	965	1 389	1 624	1 522	1 217	1 669	1 621
Val d'Oise (95)	987	1 281	909	772	1 026	1 525	2 514	2 411	2 706	2 162	1 751
D.O.M. T.O.M. (97 & 98)	23	53	45	25	169	422	878	740	558	1 975	4 224
non renseigné	13	14	14	9	8	6	16	21	15	9	10
<b>TOTAL</b>	<b>20 415</b>	<b>17 405</b>	<b>21 416</b>	<b>22 463</b>	<b>30 907</b>	<b>38 747</b>	<b>47 291</b>	<b>51 087</b>	<b>52 204</b>	<b>50 547</b>	<b>42 578</b>

Toutes données hors mineurs accompagnants

## ANNEXE IX

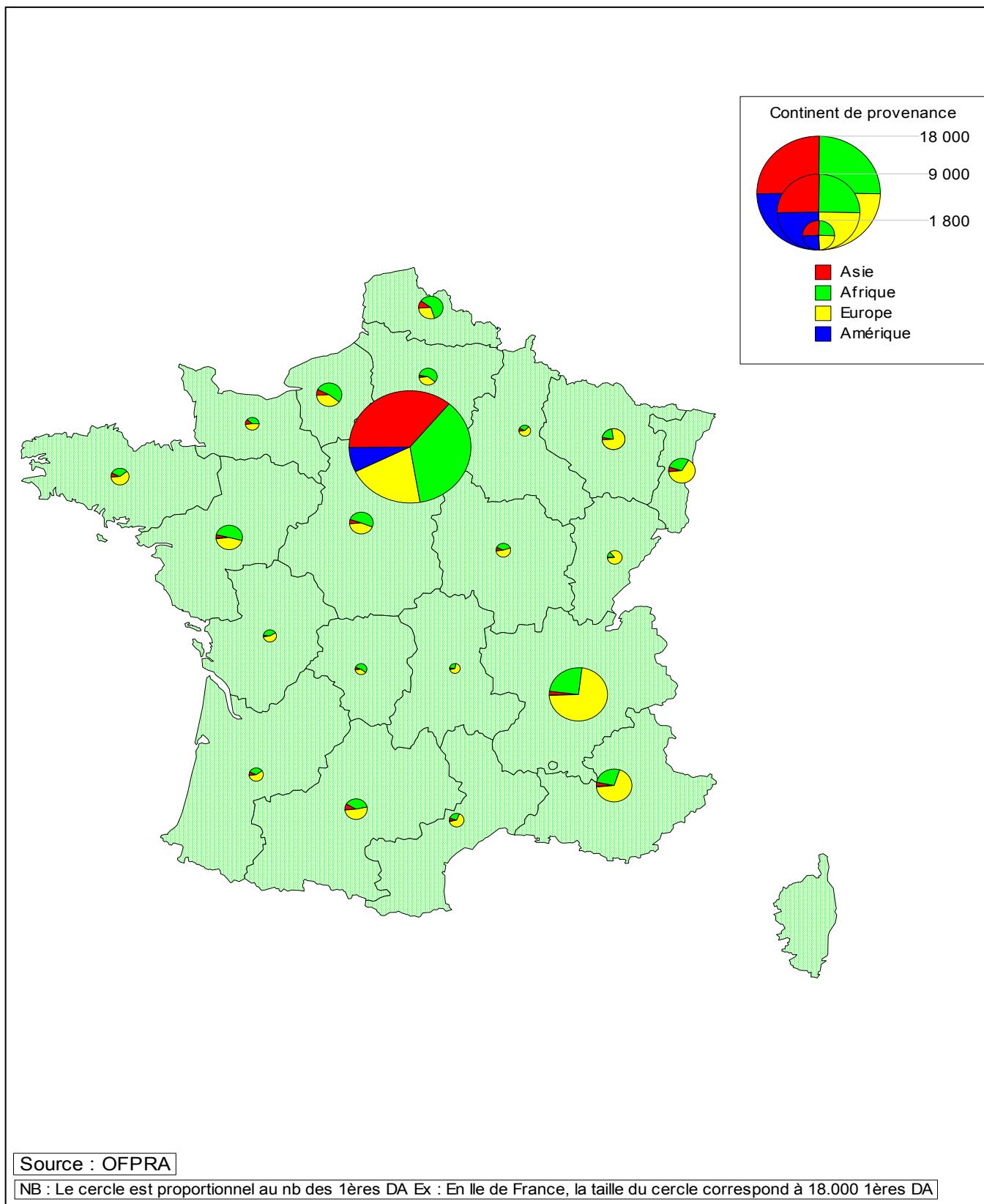
**Quotient des demandeurs d'asile par rapport à la population des régions  
au 1er janvier 2005**  
**France métropolitaine hors mineurs accompagnants**



## ANNEXE X

### Origine géographique des demandeurs d'asile selon la région

#### France métropolitaine hors mineurs accompagnants et apatrides



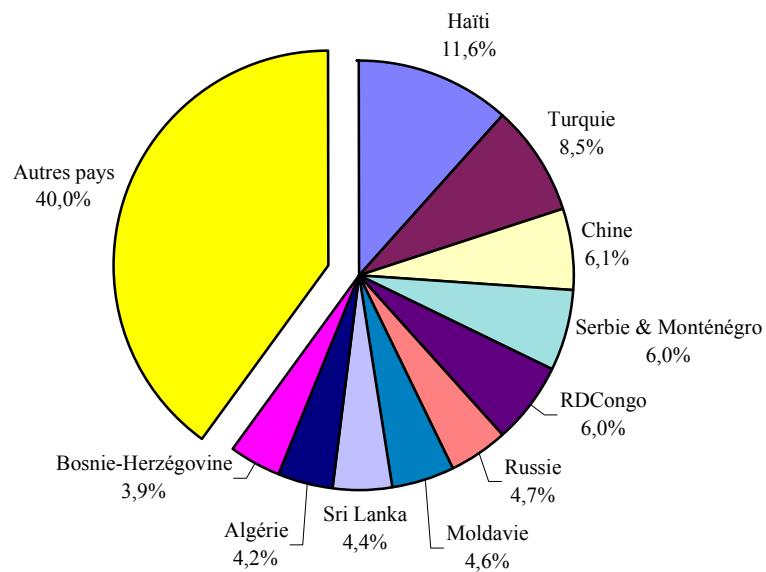
## ANNEXE XI

### **PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE DES DEMANDEURS D'ASILE 2005 / 2004**

	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>évolution 2005 / 2004 %</b>
<b>Haïti</b>	4 953	3 067	61,5%
<b>Turquie</b>	3 612	4 409	-18,1%
<b>Chine</b>	2 579	4 188	-38,4%
<b>Serbie &amp; Monténégro</b>	2 569	2 378	8,0%
<b>RDCongo</b>	2 563	3 353	-23,6%
<b>Russie</b>	1 980	2 165	-8,5%
<b>Moldavie</b>	1 964	2 058	-4,6%
<b>Sri Lanka</b>	1 894	2 090	-9,4%
<b>Algérie</b>	1 777	3 702	-52,0%
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	1 658	2 012	-17,6%
<b>Autres pays</b>	17 029	21 125	-19,4%
<b>Total</b>	<b>42 578</b>	<b>50 547</b>	<b>-15,8%</b>

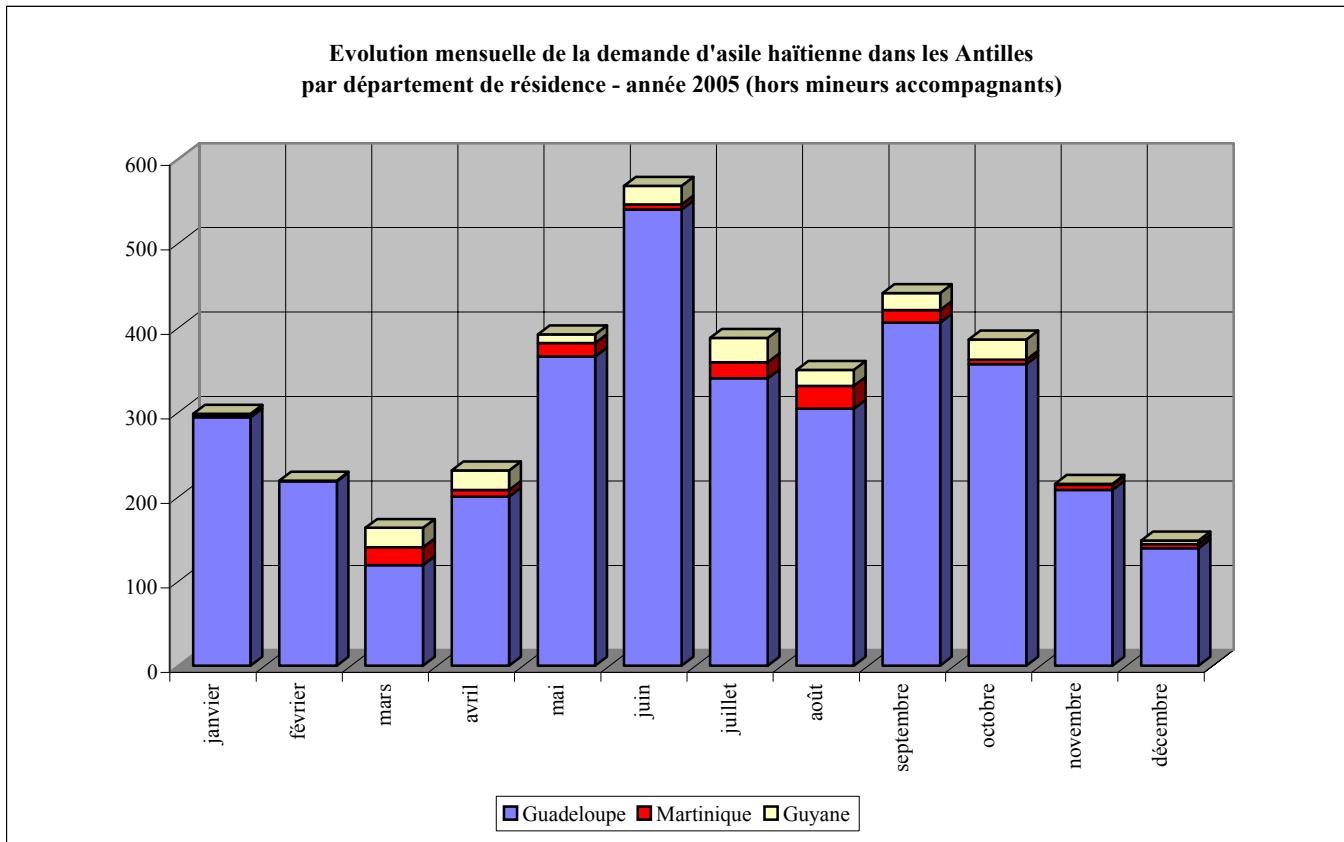
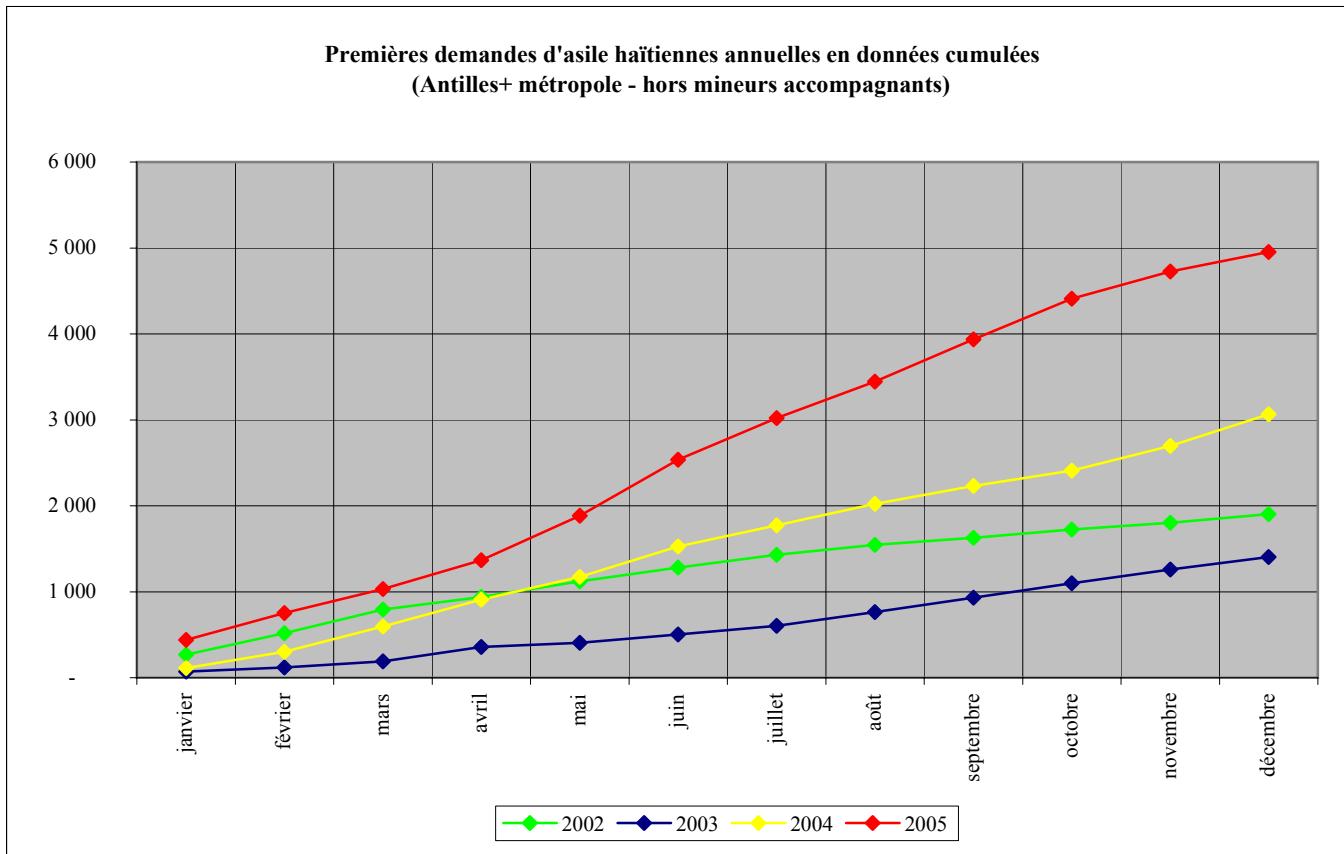
Toutes données hors mineurs accompagnants et hors réexamens

**Principaux pays de provenance des demandeurs d'asile  
année 2005**



## ANNEXE XII

### LA DEMANDE D'ASILE HAÏTIENNE DANS LES ANTILLES



### ANNEXE XIII

#### DEMANDES D'ASILE ET RÉEXAMENS 2005 EN PROCÉDURE PRIORITAIRE (hors mineurs accompagnants)

CONTINENT	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Europe	2 399	630	15%	2 744	201	71%	5 143	831	26%
Asie	702	287	10%	1 386	65	82%	2 088	352	23%
Afrique	1 623	578	12%	2 454	172	67%	4 077	750	23%
Amériques	543	67	10%	205	20	73%	748	87	13%
total	5 267	1 562	12,4%	6 789	458	71,6%	12 056	2 020	23,2%

PP = procédure prioritaire sur 1ère demande ; PPR = procédure prioritaire sur réexamen

EUROPE	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Albanie	52	44	14%	51	2	69%	103	46	23%
Arménie	77	10	6%	223	9	62%	300	19	19%
Azerbaïdjan	20	5	3%	60		64%	80	5	9%
Biélorussie	21	11	14%	23		62%	44	11	23%
Bosnie Herz.	338	21	20%	54	3	78%	392	24	23%
Bulgarie	81	5	99%	4		100%	85	5	99%
Croatie	8	4	29%				8	4	29%
FYROM	23	4	17%	39	11	80%	62	15	33%
Géorgie	184	18	28%	338	9	65%	522	27	45%
Kazakhstan	4		5%	14		35%	18		15%
Kirghizistan	4		10%	19		70%	23		33%
Moldavie	209	116	11%	82	19	80%	291	135	14%
Ouzbékistan	3		7%	2		67%	5		10%
Roumanie	186	32	92%	7	4	100%	193	36	92%
Russie	172	24	9%	190	6	58%	362	30	16%
Serbie & Mont.	291	70	11%	221	25	69%	512	95	18%
Slovaquie	7		88%	2		100%	9		90%
Tadjikistan				3		100%	3		30%
Turquie	613	232	17%	1 366	107	78%	1 979	339	37%
Ukraine	101	32	26%	46	6	65%	147	38	32%
Autres Europe	5	2	45%				5	2	45%
<b>TOTAL</b>	<b>2 399</b>	<b>630</b>	<b>15%</b>	<b>2 744</b>	<b>201</b>	<b>71%</b>	<b>5 143</b>	<b>831</b>	<b>26%</b>

ASIE	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Afghanistan	40	37	34%	22	2	76%	62	39	42%
Bangladesh	18	2	2%	412	11	93%	430	13	34%
Cambodge	8	1	11%	2		50%	10	1	13%
Chine	100	64	4%	54	30	90%	154	94	6%
Inde	153	50	29%	14	5	74%	167	55	30%
Irak	31	17	30%	20	1	80%	51	18	40%
Iran	14	6	15%	8		62%	22	6	20%
Israël	4	2	80%				4	2	80%
Laos	3	1	30%				3	1	27%
Liban	3	2	15%	3		100%	6	2	26%
Mongolie	90	4	25%	64	3	72%	154	7	34%
Myanmar	1		10%	5		83%	6		38%
Népal	8	6	19%	3		100%	11	6	24%
Pakistan	84	35	16%	19	1	86%	103	36	18%
Palestine (autorités)	26	14	45%	2		100%	28	14	47%
Philippines	3	3	60%				3	3	60%
Sri Lanka	89	34	5%	754	12	79%	843	46	30%
Syrie	3	2	10%	1		33%	4	2	13%
Thaïlande	7	2	78%	1		100%	8	2	80%
Vietnam	6	2	21%				6	2	21%
Yémen	2		40%				2		40%
Autres Asie	9	3	41%	2		50%	11	3	42%
<b>TOTAL</b>	<b>702</b>	<b>287</b>	<b>10%</b>	<b>1 386</b>	<b>65</b>	<b>82%</b>	<b>2 088</b>	<b>352</b>	<b>23%</b>

### ANNEXE XIII

#### DEMANDES D'ASILE ET RÉEXAMENS 2005 EN PROCÉDURE PRIORITAIRE (hors mineurs accompagnants)

AMÉRIQUES	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Bolivie	2		40%				2		40%
Brésil	5	2	28%				5	2	28%
Colombie	16	10	20%	1	1	100%	17	11	21%
Cuba	9	3	24%				9	3	24%
Dominicaine (Rq)	92		81%				92		81%
Equateur	5	3	50%	4	4	67%	9	7	56%
Haïti	388	43	8%	197	13	73%	585	56	11%
Jamaïque	3	1	38%				3	1	38%
Pérou	16	3	59%				16	3	59%
Vénézuela	3	1	30%				3	1	30%
autres Amériques	4	1		3	2		7	3	54%
<b>TOTAL</b>	<b>543</b>	<b>67</b>	<b>10%</b>	<b>205</b>	<b>20</b>	<b>73%</b>	<b>748</b>	<b>87</b>	<b>13%</b>

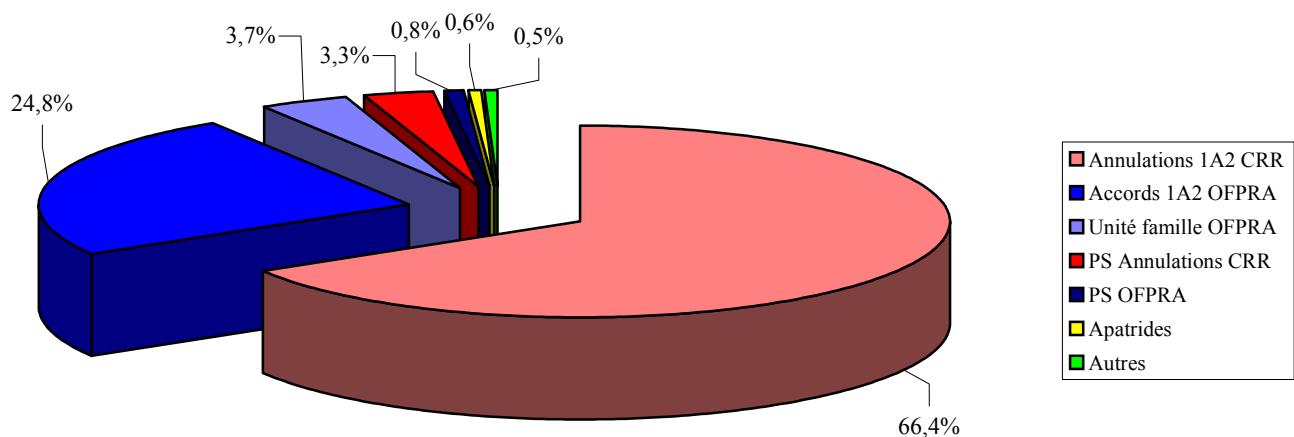
AFRIQUE	sur 1ères demandes			sur réexamens			TOTAL proc prior.	dont en rétention	% proc prior. / total flux
	PP	dont en rétention	% PP/DA	PPR	dont en rétention	% PPR/reex			
Algérie	560	236	32%	104	28	70%	664	264	34%
Angola	29	16	5%	294	16	68%	323	32	31%
Bénin	5	1	42%	1		100%	6	1	46%
Guinée Bissau	7	2	6%	7		47%	14	2	10%
Burkina Faso	4	1	20%				4	1	18%
Burundi	7	2	17%	1		33%	8	2	18%
Cameroun	70	36	19%	40	7	67%	110	43	26%
Cap Vert	3	1	33%				3	1	33%
Centrafrique	13	3	9%	19	2	54%	32	5	18%
Comores	4	3	3%	3		75%	7	3	5%
Congo	57	12	5%	177	9	62%	234	21	17%
Djibouti				3		75%	3		19%
Egypte	13	5	46%	1	1	100%	14	6	48%
Erythrée	10	6	21%	1			11	6	23%
Ethiopie	4	1	7%	4		100%	8	1	14%
Gabon	7	6	29%				7	6	29%
Gambie	5	2	19%	2		100%	7	2	24%
Ghana	52	14	48%	4	2	100%	56	16	50%
Guinée (Conakry)	48	16	4%	112	11	81%	160	27	13%
Côte d'Ivoire	124	44	11%	48	4	71%	172	48	15%
Kenya				2	2	100%	2	2	15%
Libéria	5	3	6%	5		56%	10	3	11%
Libye	2		22%				2		20%
Madagascar	18	2	9%	8	1	53%	26	3	12%
Mali	108	7	20%	21	3	84%	129	10	23%
Maroc	28	20	56%				28	20	55%
Mauritanie	50	4	5%	446	12	75%	496	16	30%
Maurice (Ile)	9	2	64%				9	2	64%
Nigeria	97	37	11%	194	23	75%	291	60	25%
Niger	4	2	24%	1		33%	5	2	25%
RDCongo	140	36	5%	821	36	62%	961	72	25%
Rwanda	6	1	2%	8		30%	14	1	4%
Sénégal	32	5	34%	12	2	86%	44	7	41%
Sierra Leone	19	7	12%	30	2	73%	49	9	25%
Somalie	7	4	11%	9		75%	16	4	22%
Soudan	23	16	6%	22	3	54%	45	19	11%
Tchad	3	1	2%	25	2	46%	28	3	14%
Togo	36	17	11%	25	4	76%	61	21	17%
Tunisie	13	7	35%	2	2	67%	15	9	38%
Zimbabwe	1		8%	1		100%	2		15%
autres Afrique				1		100%	1		13%
<b>TOTAL</b>	<b>1 623</b>	<b>578</b>	<b>12%</b>	<b>2 454</b>	<b>172</b>	<b>67%</b>	<b>4 076</b>	<b>750</b>	<b>23%</b>

## ANNEXE XIV

### ADMISSIONS 2005 SELON LE SEXE ET LE MOTIF hors mineurs accompagnants

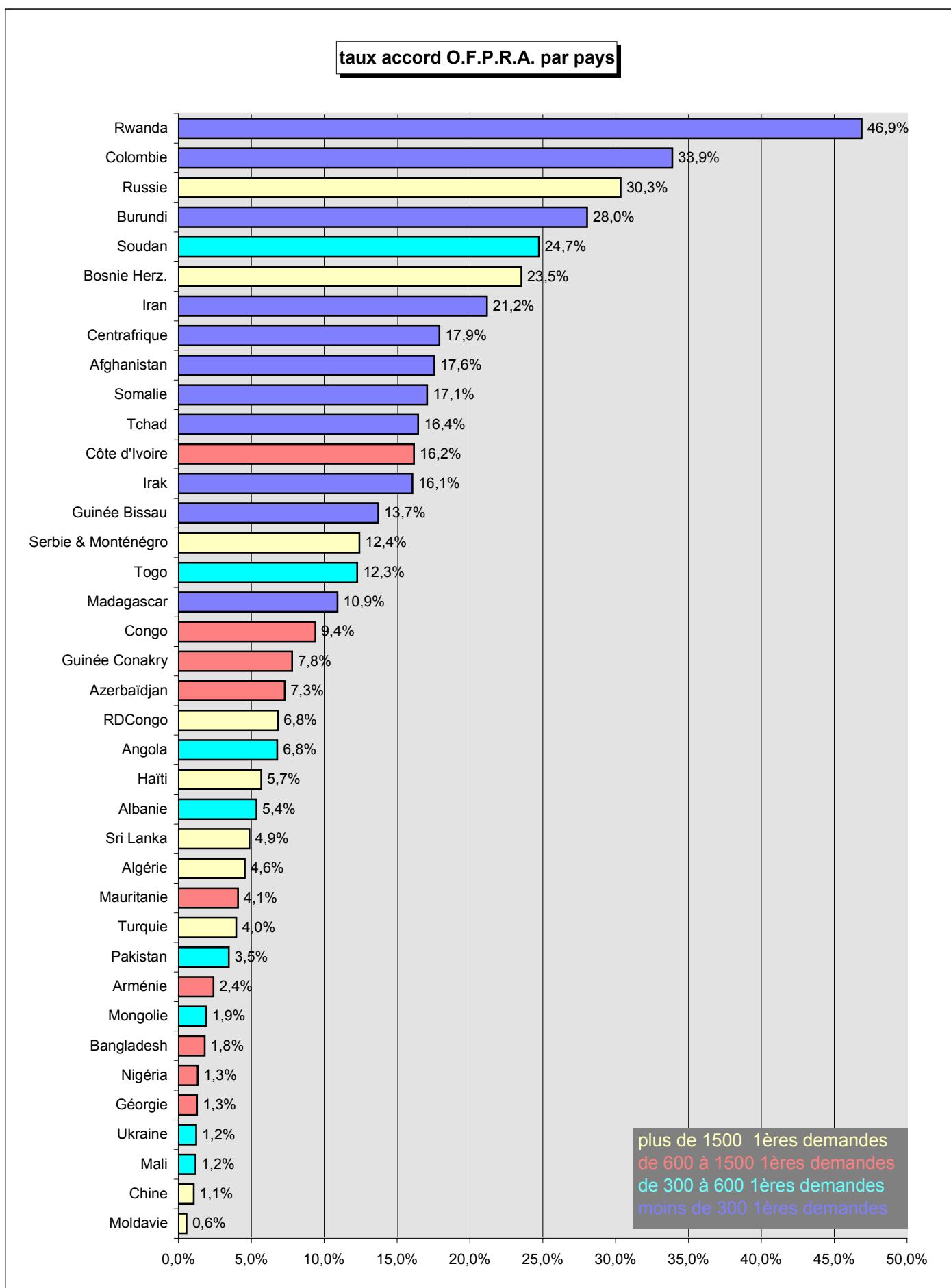
	femmes	% femmes	hommes	Total admissions	% total admissions
<b>Admissions Convention de Genève</b>	<b>5 272</b>	<b>40%</b>	<b>7 862</b>	<b>13 134</b>	<b>95,4%</b>
<b>Admissions OFPRA</b>	<b>1 788</b>	<b>45%</b>	<b>2 209</b>	<b>3 997</b>	<b>29,0%</b>
<b>dont Art. 1A2 Convention de Genève</b>	<b>1 435</b>	<b>42%</b>	<b>1 983</b>	<b>3 418</b>	<b>24,8%</b>
<b>Mandat HCR</b>	-		3	3	0,02%
<b>Action en faveur de la liberté</b>	-		-	-	
<b>Admissions "Unité de famille"</b>	<b>328</b>	<b>64%</b>	<b>182</b>	<b>510</b>	<b>3,7%</b>
<b>dont enfant</b>	<b>43</b>	<b>48%</b>	<b>46</b>	<b>89</b>	<b>0,6%</b>
<b>conjoint</b>	<b>273</b>	<b>72%</b>	<b>106</b>	<b>379</b>	<b>2,8%</b>
<b>tutelle</b>	<b>12</b>	<b>29%</b>	<b>30</b>	<b>42</b>	<b>0,3%</b>
<b>Transferts vers la France</b>	<b>19</b>	<b>35%</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>0,4%</b>
<b>motif manquant</b>	<b>6</b>	<b>55%</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>0,1%</b>
<b>Admissions suite annulation CRR</b>	<b>3 484</b>	<b>38%</b>	<b>5 653</b>	<b>9 137</b>	<b>66,4%</b>
<b>Admissions apatrides</b>	<b>21</b>	<b>27%</b>	<b>58</b>	<b>79</b>	<b>0,6%</b>
<b>dont Convention de New York</b>	<b>21</b>	<b>27%</b>	<b>58</b>	<b>79</b>	<b>0,6%</b>
<b>Annulation tribunal administratif</b>	-		-	-	
<b>Admissions protection subsidiaire</b>	<b>309</b>	<b>55%</b>	<b>248</b>	<b>557</b>	<b>4,0%</b>
<b>dont OFPRA</b>	<b>65</b>	<b>60%</b>	<b>43</b>	<b>108</b>	<b>0,8%</b>
<b>CRR</b>	<b>244</b>	<b>54%</b>	<b>205</b>	<b>449</b>	<b>3,3%</b>
<b>TOTAL ADMISSIONS 2005</b>	<b>5 602</b>	<b>41%</b>	<b>8 168</b>	<b>13 770</b>	<b>100%</b>
<b>dont OFPRA</b>	<b>1 874</b>	<b>45%</b>	<b>2 310</b>	<b>4 184</b>	<b>30,4%</b>
<b>CRR</b>	<b>3 728</b>	<b>39%</b>	<b>5 858</b>	<b>9 586</b>	<b>69,6%</b>

**Admissions 2005 selon le motif**



## ANNEXE XV

### TAUX D'ACCORD O.F.P.R.A. année 2005 POUR QUELQUES NATIONALITÉS PARMI LES PLUS SIGNIFICATIVES *- hors mineurs accompagnants -*

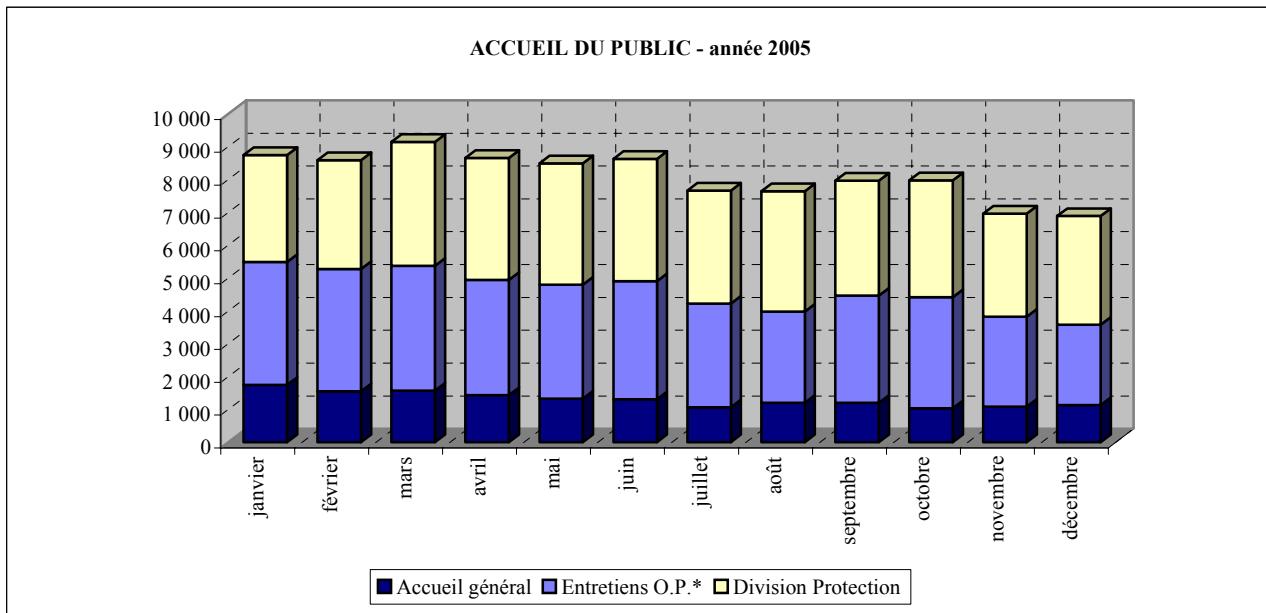


## ANNEXE XVI

### O.F.P.R.A. ACCUEIL DU PUBLIC - année 2005 -

	Nombre de personnes reçues					
	Accueil général	Entretiens O.P.*	Division Protection	total	moyenne / jour ouvré	nb jours ouvrés
janvier	1 747	3 741	3 250	8 738	416	21
février	1 554	3 719	3 314	8 587	429	20
mars	1 571	3 800	3 769	9 140	415	22
avril	1 437	3 504	3 712	8 653	412	21
mai	1 329	3 465	3 696	8 490	404	21
juin	1 306	3 595	3 723	8 624	392	22
juillet	1 059	3 163	3 441	7 663	383	20
août	1 201	2 772	3 672	7 645	348	22
septembre	1 197	3 265	3 497	7 959	362	22
octobre	1 038	3 373	3 559	7 970	380	21
novembre	1 087	2 733	3 135	6 955	348	20
décembre	1 131	2 450	3 305	6 886	313	22
<b>total 2005</b>	<b>15 657</b>	<b>39 580</b>	<b>42 073</b>	<b>97 310</b>	<b>383</b>	<b>254</b>
<b>Rappel 2004</b>	28 120	34 680	40 414	103 214	405	255
<b>Evolution 2005/2004 %</b>	-44,3%	14,1%	4,1%	-5,7%	-5,3%	-0,4%

O.P. \* = officiers de protection = agents instructeurs - données hors missions DOM



## ANNEXE XVII

### **LA DIVISION DE LA PROTECTION - ANNÉE 2005 -**

<b>Documents créés</b>	
matrices établies	25 539
avis de mention et livrets de famille complétés	3 683
inscriptions enfants mineurs (1)	657

(1) inscriptions consécutives à une entrée sur le territoire au titre du regroupement familial

<b>Document délivrés</b>	
copies ECG + accueil	166 480
extraits	24 205
certificats	21 005
livrets	4 628
attestations EC	7 817

<b>Maintien de la Protection</b>	
naturalisations	2 203
renonciations	1 101
cessations	106
actes verrouillés	3 755
attestation maintien (2)	1 016

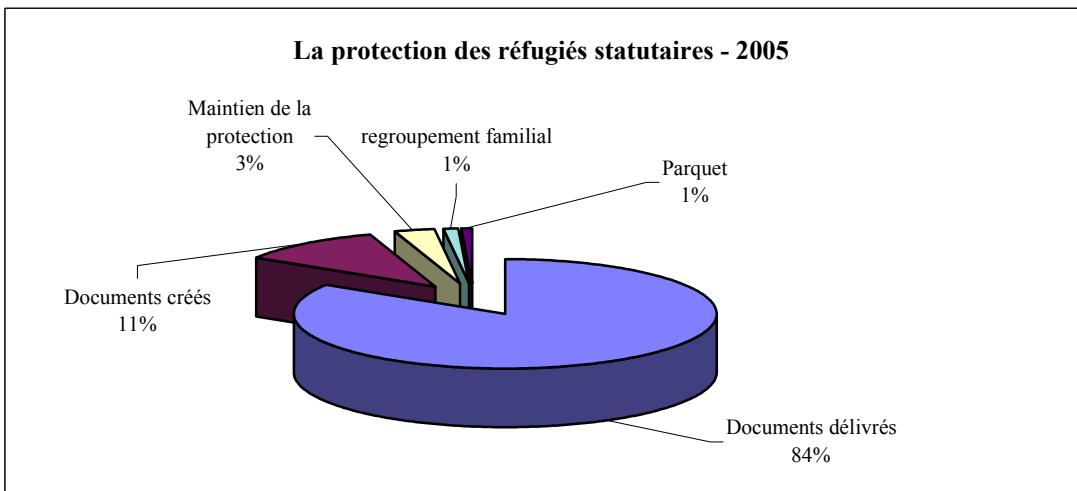
(2) attestations établies à la demande du Ministère de l'Intérieur (cf. circulaire du 22 avril 2005)

#### **Autres activités**

<b>Parquet</b>	
observations écrites	1 088
actes rectifiés	839

<b>dossiers traités au titre du regroupement familial (3)</b>	
	3 281

(3) fixation de la composition familiale



## ANNEXE XVIII

### ESTIMATION DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS STATUTAIRES \* au 31 décembre 2005 (hors mineurs accompagnants)

CONTINENT	estimation au 31/12/2003	estimation au 31/12/2005
<b>EUROPE</b>	<b>23 171</b>	<b>32 906</b>
<b>ASIE</b>	<b>52 900</b>	<b>52 812</b>
<b>AFRIQUE</b>	<b>21 601</b>	<b>29 459</b>
<b>AMERIQUES</b>	<b>2 458</b>	<b>3 066</b>
<b>Apatrides &amp; indéterminés</b>	<b>708</b>	<b>835</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 838</b>	<b>119 078</b>

EUROPE	estimation au 31/12/2003	estimation au 31/12/2005
Albanie	835	1 123
Allemagne (origine)	10	9
Arménie	571	1 267
Azerbaïdjan	460	1 068
Biélorussie	152	304
Bosnie Herz.	1 623	3 372
Bulgarie	80	70
Croatie	58	63
Estonie	12	11
ex-Tchécoslovaquie	28	27
ex-URSS	365	339
ex-Yougoslavie	1 388	1 167
FYROM	84	153
Géorgie	648	1 516
Hongrie	63	58
Kazakhstan	132	273
Kighirzistan	25	87
Lettonie	41	46
Lituanie	11	12
Moldavie	139	285
Ouzbékistan	56	150
Pologne	198	181
Roumanie	199	95
Russie	2 248	4 953
Serbie & Montenegro	4 254	5 821
Slovaquie	84	96
Tadjikistan	13	25
Turquie	8 862	9 676
Ukraine	519	643
autres Europe	13	16
<b>TOTAL</b>	<b>23 171</b>	<b>32 906</b>

\* c'est-à-dire titulaires d'un certificat de réfugié en cours de validité au 31 déc 2003

+ accords Convention de Genève 2004 et 2005, moins RE RT DC et FR 2004 et 2005 connus.

## ANNEXE XVIII

### ESTIMATION DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS STATUTAIRES \* au 31 décembre 2005 (hors mineurs accompagnants)

ASIE	estimation au 31/12/2003	estimation au 31/12/2005
Afghanistan	1 167	1 228
Bangladesh	837	1 204
Bhoutan	17	19
Birmanie	86	105
Cambodge	14 303	13 736
Chine	372	440
Inde	174	204
Irak	1 409	1 319
Iran	1 659	1 634
Jordanie	6	5
Laos	7 948	7 668
Liban	76	83
Mongolie	18	117
Népal	8	26
Pakistan	169	236
Palestine (autorités)	76	81
Sri Lanka	15 062	15 602
Syrie	191	213
Vietnam	9 274	8 832
autres Asie	48	60
<b>TOTAL</b>	<b>52 900</b>	<b>52 812</b>

AMERIQUES	estimation au 31/12/2003	estimation au 31/12/2005
Bolivie	25	25
Chili	80	63
Colombie	262	295
Cuba	87	101
Equateur	31	35
Guatémala	16	15
Haïti	1 661	2 237
Pérou	270	268
Salvador	15	15
autres Amériques	11	12
<b>TOTAL</b>	<b>2 458</b>	<b>3 066</b>

\* c'est-à-dire titulaires d'un certificat de réfugié en cours de validité au 31 déc 2003

+ accords Convention de Genève 2004 et 2005, moins RE RT DC et FR 2004 et 2005 connus.

## ANNEXE XVIII

### ESTIMATION DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS STATUTAIRES \* au 31 décembre 2005 (hors mineurs accompagnants)

AFRIQUE	estimation au 31/12/2003	estimation au 31/12/2005
Afrique du sud	16	15
Algérie	726	1 044
Angola	1 836	2 470
Bénin	6	8
Burkina Faso	25	32
Burundi	223	260
Cameroun	226	415
Centrafrique	309	440
Comores	20	27
Congo	1 572	2 454
Côte d'Ivoire	317	1 075
Djibouti	48	58
Egypte	67	81
Erythrée	22	63
Ethiopie	299	333
Gabon	< 5	6
Gambie	40	44
Ghana	684	635
Guinée (Conakry)	408	878
Guinée Bissau	831	846
Guinée équat.	25	29
Kenya	11	12
Libéria	154	192
Libye	9	9
Madagascar	59	167
Mali	108	129
Maroc	79	85
Maurice (Île)	< 5	5
Mauritanie	2 763	3 771
Mozambique	13	13
Niger	8	28
Nigéria	195	366
Ouganda	29	29
RDC (ex-Zaïre)	6 757	8 537
Rwanda	1 410	1 774
Sénégal	101	132
Sierra Leone	229	304
Somalie	543	587
Soudan	336	630
Tchad	518	723
Togo	244	416
Tunisie	318	315
Zimbabwe	< 5	11
autres Afrique	17	11
<b>TOTAL</b>	<b>21 601</b>	<b>29 459</b>

\* c'est-à-dire titulaires d'un certificat de réfugié en cours de validité au 31 déc 2003

+ accords Convention de Genève 2004 et 2005, moins RE RT DC et FR 2004 et 2005 connus.

---

**Bilan définitif  
de la demande d'asile  
enregistrée en 2002**

## OFPRA - BILAN DÉFINITIF DE LA DEMANDE D'ASILE ENREGISTRÉE EN 2002

Le rapport annuel d'activité décrit le traitement de la demande d'asile à travers les décisions prises entre le 1er janvier et le 31 décembre. Or, ces décisions ne correspondent qu'en partie aux demandes enregistrées au cours de l'année considérée. Elles portent aussi sur des dossiers des années précédentes et ceci est particulièrement vrai en période de "déstockage". Par ailleurs, ce rapport escamote l'effet des reéxamens et des recours, les annulations de la C.R.R. ne concernant que rarement des rejets décidés par l'Office durant l'exercice courant.

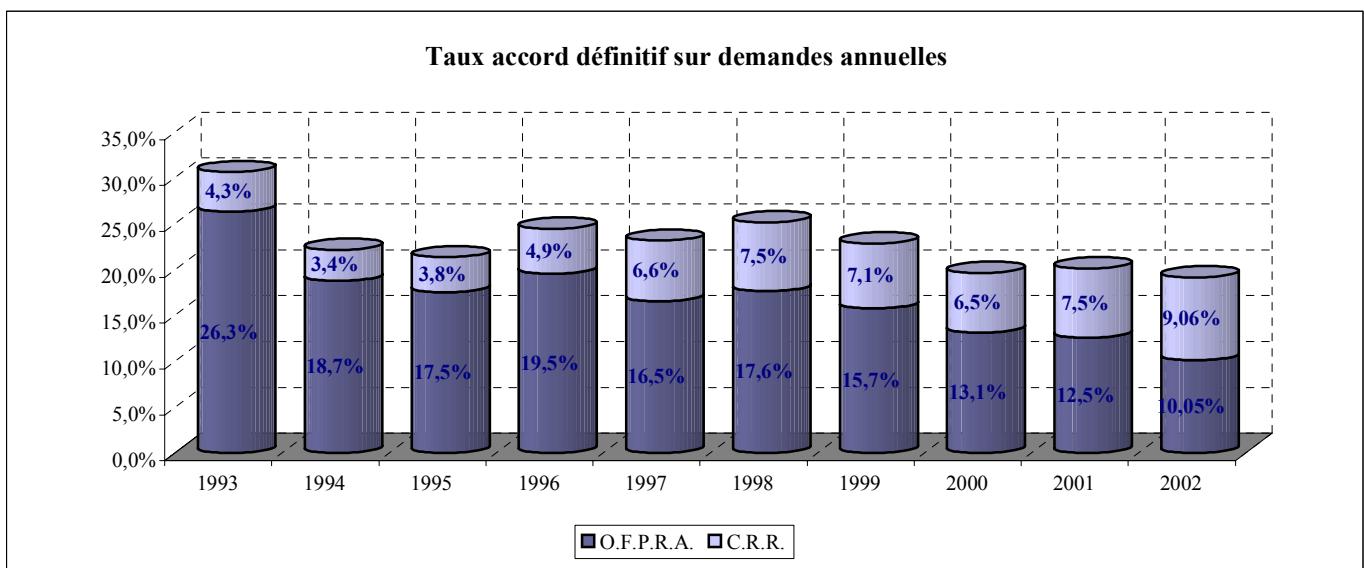
C'est pourquoi il est publié désormais chaque année **un bilan définitif** concernant les demandes présentées durant une année déterminée, ce qui suppose que toutes ces demandes aient été instruites et aient fait l'objet d'une décision en première instance ou en appel, voire en cassation, et que toutes les voies de recours aient été épuisées.

L'O.F.P.R.A. publie ainsi cette année le bilan définitif des demandes enregistrées en 2002 qui, à l'exception de 8 d'entre elles, ont toutes fait à ce jour, l'objet d'une décision en première instance.

Les résultats ne variant plus désormais de manière significative, on peut estimer qu'elles sont arrivées en fin de procédure et avoir ainsi une idée plus précise de leur aboutissement.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>premières demandes enregistrées</b>	<b>27 564</b>	<b>25 987</b>	<b>20 416</b>	<b>17 398</b>	<b>21 425</b>	<b>22 461</b>	<b>30 897</b>	<b>38 748</b>	<b>47 288</b>	<b>50 741</b>
désistements, dessaisissements, radiations et cas non statués	427	417	409	186	365	549	1 005	1 162	1 102	1 193
<b>admissions totales au statut</b>	<b>8 449</b>	<b>5 754</b>	<b>4 359</b>	<b>4 244</b>	<b>4 948</b>	<b>5 632</b>	<b>7 054</b>	<b>7 576</b>	<b>9 492</b>	<b>9 696</b>
<b>rejets</b>	18 688	19 816	15 648	12 968	16 112	16 280	22 838	30 010	36 694	39 852
<b>% reconnaissance sur demandes de l'année n</b>	<b>30,7%</b>	<b>22,1%</b>	<b>21,4%</b>	<b>24,4%</b>	<b>23,1%</b>	<b>25,1%</b>	<b>22,8%</b>	<b>19,5%</b>	<b>20,1%</b>	<b>19,1%</b>
<b>dont O.F.P.R.A.</b>	26,3%	18,7%	17,5%	19,5%	16,5%	17,6%	15,7%	13,1%	12,5%	10,0%
<b>dont C.R.R.</b>	4,3%	3,4%	3,8%	4,9%	6,6%	7,5%	7,1%	6,5%	7,5%	9,1%
<i>pour mémoire, taux sur décisions de l'année n*</i>	27,9%	23,6%	16,3%	19,6%	17,0%	19,4%	19,3%	17,1%	18,0%	16,9%

\* taux d'admission global figurant dans le rapport annuel d'activité de l'année n



# OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

## BILAN DE LA DEMANDE D'ASILE ENREGISTRÉE EN 2002

Par continent d'origine			Europe	Asie	Afrique	Amériques	Apa & indéter.
Premières demandes Ofpra	Demandes	50 741	16 621	7 625	24 059	2 334	102
	Reconnaissance O.F.P.R.A. 1ère instance	4 686	1 664	713	2 074	219	16
	Rejets 1ère instance	44 867	14 745	6 701	21 241	2 101	79
C.R.R.	Recours	35 134	10 922	5 618	17 020	1 574	
	Reconnaissances C.R.R.	4 595	2 041	619	1 784	151	
Réexamens	Réexamens	5 035	2 315	655	1 905	160	
	Désistements sur réexamen	5	3		2		
	Reconnaissances sur réexamen	415	227	68	104	16	
Reconnaissances totales = réfugiés actuels + pertes statut			9 696	3 932	1 400	3 962	386
dont sous protection subsidiaire (PS)			78	54	7	14	3
Sorties	Désistements, dessaisissements, radiations et cas non statués	1 193	215	211	746	14	7
	Pertes de statut (FR, DC, RE, RT)	236	54	63	114	5	
Situation arrêtée au 6 mars 2006	en situation de rejet	39 852	12 474	6 014	19 351	1 934	79
	Réfugiés statutaires	9 460	3 878	1 337	3 848	381	16

reconnaissances totales / demande totale	19,11%	23,7%	18,4%	16,5%	16,5%	15,7%
reconnaissances O.F.P.R.A. / demande totale	10,05%	11,4%	10,2%	9,1%	10,1%	15,7%
reconnaissances C.R.R. / demande totale	9,06%	12,3%	8,1%	7,4%	6,5%	
reconnaissances 1ère instance / demande totale	9,2%	10,0%	9,4%	8,6%	9,4%	15,7%
rejets 1ère instance / demande totale	88%	89%	88%	88%	90%	77%
recours / rejets 1ère instance	78%	74%	84%	80%	75%	
annulations / recours	13,1%	19%	11%	10%	10%	
demande réexamen / rejets 1ère instance	11,2%	16%	10%	9%	8%	
reconnaissances / réexamens	8,2%	10%	10%	5%	10%	
reconnaissances sur réexamen / demande totale	0,8%	1,4%	1%	0%	1%	
reconnaissances O.F.P.R.A. / reconnaissances totales	53%	48%	56%	55%	61%	100%
reconnaissances C.R.R. / reconnaissances totales	47%	52%	44%	45%	39%	